Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/apologiedelacond00maty

APOLOGIE
DE LA
CONDUITE
ET DE LA
DOCTRINE
DU
Sr. PAUL MATY,
MINISTRE DU ST. EVANGILE, ET DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

INTRODUCTION A L'OUVRAGE.

Un Chrétien ne se résout à publier des Ecrits de l'ordre de celui ci qu'à la derniére extrêmité. Une défense suppose une attaque, & une juste défense suppose une injuste attaque. Pour exposer son innocence au jour, on est engagé bien souvent à représenter dans le même portrait ce qu'il y a d'irrégulier dans la conduite de ceux qui l'ont opprimée. De

quelque côté que ſoit le tort, le monde en eſt ſcandalizé : Sur tout lors que la faute regarde des perſonnes, qui par le poſte qu'ils occupent dans l'Egliſe devroient être des objets d'édification par deſſus tous les autres. J'aurois épargné aux bonnes ames un ſcandale pareil, ſi trois raiſons de la derniére importance ne m'euſſent forcé à prendre la plume pour me défendre.

La prémiere eſt l'énormité des accuſations intentées contre moi. Ceux qui ſavent ce que c'eſt que de charger un Paſteur de ces héréſies que l'on m'a imputées contre toute ſorte de fondement, n'ignorent pas que l'on ne ſauroit lui faire, ni un affront plus ſenſible, ni un tort plus irréparable. C'eſt mettre une tache dans ſa réputation, qui l'expoſe à l'horreur de toute la Société des Chrétiens. L'horreur ſeroit moindre, & ne ſeroit pas ſi univerſelle, ſi on lui pouvoit reprocher quelque grand crime. On le rend incapable de procurer quelque édification à l'Egliſe. On le fait regarder comme un homme peſtiféré, banni de la Société de tout le reſte des hommes. On le met même hors d'état de trouver quelque retraite & quelque moyen de ſubſiſter, en aucun lieu que ce ſoit. Ceux qui enviſageront cet état, où les fauſſes accuſations de mes ennemis ſont capables de me reduire, conviendront qu'il n'y eut jamais de défenſe plus permiſe, plus néceſſaire, & plus indiſpenſable, que celle dont on me force d'uſer.

La ſeconde raiſon qui m'oblige à faire cette Apologie, eſt l'intérêt de la vérité. Les accu-

cuſations mal fondées, dont on travaille à me flêtrir ont pour but de décrier & d'anéantir une doctrine, laquelle, ſelon la perſuaſion que j'en ai, eſt non ſeulement fondée ſur la parole de Dieu, mais de plus extrêmement importante. Des gens qui ne veulent, ni voir la lumiére, ni permettre que d'autres la voyent, mettent, ſelon l'étenduë de leur pouvoir, les mêmes moyens en uſage pour empêcher que le peuple vienne à l'appercevoir, que les Catoliques Romains ont accoûtumé d'employer pour le même éfet. Ils n'ont pas aſſés d'autorité pour interdire la lecture d'un certain Livre. Et comme ils craignent que les raiſons qui y ſont contenuës ne paroiſſent plus fortes que tout ce qu'ils y pourroient oppoſer, ils croyent avoir trouvé un moyen bien plus aiſé & bien plus infaillible que toutes leurs refutations, d'empêcher qu'on ne liſe ce Livre, & qu'on ne le liſe avec approbation. Il n'y a qu'à le faire enviſager au Public, comme étant un Compoſé de toutes les plus affreuſes héréſies qui ſoient jamais ſorties du fond des Enfers. Je dois défendre la vérité calomniée. Je dois plaider pour la lumiére, que l'on veut rendre inutile par les faux préjugez dont on tâche d'aveugler les eſprits, afin qu'on ne puiſſe, ou qu'on ne veuille pas ſe ſervir de ſes propres yeux, & conſulter ſon propre jugement. Je ſuppoſe que je me trompe moi même dans ma ſuppoſition, & que ce qui me paroit être une vérité révélée ſoit une véritable erreur. Si l'on entreprend de combattre cette erreur véritable ou prétenduë, non

avec les armes de la vérité, mais avec celles du menſonge & de l'impoſture, je ſuis dans l'obligation de prendre le parti de cette erreur même, non entant que c'eſt une erreur, mais entant qu'on la veut faire paſſer pour être pire qu'elle ne l'eſt. Si l'on calomnie un Juif, un Mahométan, un Payen, ſi l'on impute à quelqu'un de ces gens là des opinions abſurdes qu'il n'a pas, je dois défendre ce Juif, ce Mahométan, ce Payen, entant qu'il eſt calomnié. Ce ſont là mes principes. Pluſieurs s'en moqueront, ou en ſeront ſcandaliſez. Il n'en faut pas être ſurpris. Dans toutes les Sociétez on voit un grand nombre de gens qui regardent comme des moyens légitimes & pieux, tous ceux qui peuvent être utiles pour le maintien d'une cauſe qui leur paroit juſte. En conſéquence de cette fauſſe & pernicieuſe maxime, ils font paſſer pour des impies, & pour des ennemis de la vérité ceux qui condamnent les moyens injuſtes & frauduleux dont on ſe ſert pour en ſoûtenir les intérêts. Mais j'aurai de mon parti tous ceux qui ont, je ne dirai pas quelque idée du Chriſtianiſme, mais quelque idée de l'équité naturelle, & à qui le tître d'honnête homme peut être appliqué, dans le ſens que ce tître peut être donné à des Payens même.

La troiſiéme raiſon qui m'engage indiſpenſablement à me défendre, c'eſt qu'en me défendant, je défens la cauſe de la Réformation. Que l'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas ici d'une vérité de pure ſpéculation. Il s'agit de ſavoir ſi nos Péres ont eu raiſon ou tort de

ſe

ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & ſi cette derniére a eu raiſon de nous condamner. Quand on demande avec inſtance aux Conducteurs de l'Egliſe qu'ils examinent ſi une doctrine propoſée & que l'on prétend être contenuë dans l'Ecriture, y eſt contenuë en éfet, ils refuſent cet examen, en alléguant pour toute raiſon que c'eſt une doctrine qui n'eſt pas reçuë dans l'Egliſe. Quand on demande des raiſons, ils n'en donnent aucune. Quand on ſoûtient ſon ſentiment par des raiſons, ils oppoſent l'autorité aux raiſons. Aucun d'eux ne dit, on tâchera de deſabuſer l'Auteur de ce ſentiment, on tâchera de lui montrer qu'il eſt dans l'erreur. On employera pour le convaincre la force & l'évidence des preuves. On les accompagnera de toutes les marques d'un eſprit de douceur & de charité. Ce ſeroit là le vrai langage de Chrétiens & de Reformez. Mais on en tient un autre qui eſt tout différent de celui là. On dit d'une commune voix ; l'Auteur n'a qu'à ſe tenir bien caché. Si on le découvre, on lui fera le traitement le plus rigoureux. Mais il demandera que l'on examine ſes raiſons. Abus. Ce n'eſt pas l'uſage, que les Compagnies Eccléſiaſtiques entrent en diſpute avec ceux qui ſont de leur reſſort. Elles ne ſont pas établies pour diſputer, mais pour décider. Il ne leur eſt pas même permis de former leur déciſions qu'en conformité avec les ſentimens reçûs. Je ſomme ceux qui liront cet Article de dire, ſi ce n'eſt pas de cette maniére que l'on a entendu s'expliquer, & les Conducteurs de l'Egliſe, & les particu-

liers, dans le tems que les prémiers ſe ſont conduits à mon égard de la maniére que l'on verra expoſée dans cet Ecrit. Or ſi cela eſt, nôtre langage & nôtre conduite eſt parfaitement conforme aux principes de l'Egliſe de Rome, & à ſa pratique. Il n'y a que cette ſeule différence. Celle ci ſuit les maximes, & nous agiſſons directement contre les nôtres. Si cela a lieu, l'Ecriture n'eſt plus la régle de nôtre foi: C'eſt la tradition & l'autorité de l'Egliſe. A ce compte, l'Ecriture eſt un Livre inutile, & même dangéreux à lire. Qu'eſt ce que l'on gagneroit en le liſant? Qu'on ſe contente de lire nos Confeſſions de foi; car il ne nous eſt pas permis d'en ſavoir davantage. Sur toutes choſes, malheur à quiconque trouvera dans l'Ecriture quelque choſe à quoi les autres n'ont pas penſé. Il eſt perdu ſans reſſource, s'il croit que ſa conſcience l'engage à faire part au Public de ſa nouvelle lumiére.

Voilà donc ſur quel pié nôtre Reformation ſe trouvera reduite? Voilà les égards que l'on aura pour l'autorité de Dieu & de Jeſus Chriſt? Nôtre Egliſe ſera une Egliſe Papiſte. Si elle ne l'eſt pas à l'égard des ſuperſtitions & de l'idolatrie, elle le ſera à l'égard du gouvernement tyrannique que celle de Rome exerce ſur ſes membres. La nôtre voudra imiter celle ci, en impoſant aux conſciences des hommes le joug d'une ſoûmiſſion aveugle, & en y élevant ſon autorité au deſſus de celle de Dieu. C'eſt ainſi que ceux qui font ſonner ſi haut nos Confeſſions de foi, & qui n'y veulent pas di-

distinguer ce qui est essenciel de ce qui ne l'est pas, ne se font pas un scrupule de violer & de fouler aux piez un des Articles les plus fondamentaux de ces Confessions, c'est celui qui reconnoit l'Ecriture pour la regle unique de nôtre foi, & qui éleve l'autorité de l'Ecriture au dessus de celle de tous les Docteurs de l'Eglise, & au dessus de tous les Conciles, anciens & modernes.

Voici ce que porte la Confession de foi des Eglises Reformées des Païs-bas; Article VII.

„ Nous croyons que cette Ecriture Sainte „ contient parfaitement la volonté Divine, & „ que tout ce que l'homme doit croire pour „ être sauvé y est suffisamment contenu. Car „ puisque toute la maniére de service que „ Dieu requiert de nous, y est très au long „ décrite, les hommes, voire fussent-ils Apôtres, ne doivent enseigner autrement, que „ déja nous a été enseigné par les Saintes Ecritures, encore même que ce fût un Ange du Ciel, comme dit St. Paul. Car „ puisqu'il est défendu d'ajoûter ni diminuër „ à la parole de Dieu, cela démontre bien „ que la doctrine est très parfaite, & accomplie en toutes sortes. Auſſi ne faut comparer les Ecrits des hommes, quelques „ Saints qu'ils ayent été, aux Ecrits divins, „ ni la Coûtume à la Vérité de Dieu (car la „ Vérité est par dessus tout) NI LE GRAND „ NOMBRE, NI L'ANCIENNETE, NI LA SUCCESSION DES TEMS, NI DES PERSONNES, „ NI LES CONCILES, DECRETS, ET ARRETS. Car tous hommes d'eux mêmes

„ ſont menteurs, & plus vains que la vanité
„ même. Pourtant nous rejettons de tout nô-
„ tre cœur tout ce qui ne s'accorde à cette
„ rêgle infaillible, comme nous ſommes en-
„ ſeignez par les Apôtres, diſans, *Eprouvez*
„ *les eſprits, s'ils ſont de Dieu.* Item, *Si au-*
„ *cun vient à vous, & n'apporte point cette do-*
„ *ctrine, ne le recevez point en vôtre maiſon.*

Ce même Article ſe trouve en ſubſtance dans toutes les autres Confeſſions de foi qui ſont reçûës parmi les Reformez.

C'eſt pour maintenir cet Article de nos Confeſſions de foi, duquel dépend toute la Réformation, & dans lequel Dieu eſt ſi fortement intéreſſé, que je ſouffre toutes les perſécutions auxquelles on me voit expoſé. Je me croirois indigne du nom de Chrétien, & de celui de Miniſtre de Jeſus Chriſt, ſi je n'étois pas prêt de ſacrifier ma vie pour le maintien d'une cauſe ſi juſte.

Ce ſont là les motifs qui m'engagent à publier cet Ecrit. La prémiére partie ſera l'Apologie de ma Conduite, & la ſeconde ſera l'Apologie de ma Doctrine.

PRE-

PREMIERE PARTIE.

APOLOGIE DE LA CONDUITE DE L'AUTEUR.

CHAPITRE I.

Soins que l'Auteur de l'Apologie a pris de recueillir les avis de plusieurs Théologiens, au sujet d'un nouveau Système de la Trinité. Rejultat de ces Consultations.

Toutes les persécutions que l'on m'a fait essuyer, & toutes les accusations injustes par où l'on a tâché de m'exposer à la haine publique, ont eu pour occasion un petit Livre, qui a commencé de paroître depuis le mois de Mars de l'année passée, & qui est intitulé, *Lettre d'un Théologien à un autre Théologien sur le mystére de la Trinité.* J'ai lû ce petit Ouvrage avec toute l'attention que pouvoit demander un sujet aussi important que celui qui y est traité. Les raisons prises de l'Ecriture, sur lesquelles l'Auteur anonyme fonde son sentiment m'ont semblé solides & convainquantes. J'ai fait tous mes éforts pour découvrir s'il n'y auroit point dans cette même Ecriture quelque texte qui fut contraire à ce Système. Non seulement il ne s'est offert à moi rien de pareil, mais j'ai crû avoir démonstration par devers moi, qu'il étoit impossible de renverser ce Système par l'Ecritu-

re, non plus que par la raiſon. J'ai conſulté les Ecrits de nos plus fameux Théologiens, de qui j'ai eſpéré de pouvoir tirer quelque lumiére ſur ce ſujet, & j'ai cherché inutilement ſi je n'y trouverois rien qui pût détruire les raiſonnemens du Livre en queſtion. Après avoir tourné cette matiére de tous les côtez dont j'étois capable de l'enviſager, & m'être fait à moi même toutes les objections poſſibles; après même bien des priéres que j'ai faites à Dieu, afin qu'il lui plût de me bien diriger ſur un point de cette conſéquence, il a reſulté de toutes ces recherches une conviction auſſi forte qu'aucune conviction puiſſe être, que le Syſtême de ce Livre étoit ſolidement démontré, & que c'étoit là ce que l'Ecriture nous avoit enſeigné touchant la Trinité. Voilà donc quelle a été mon impiété capitale C'eſt d'avoir conſulté l'Ecriture ſur un point de doctrine, touchant lequel il n'y avoit que l'Ecriture qui pût nous inſtruire, & d'avoir fondé ma foi ſur l'évidence avec laquelle il m'a paru que cette vérité y étoit contenuë. Il faloit que je priſſe ce parti, ou que je priſſe celui de douter de ce qui me paroit le plus évident, & le plus ſolidement démontré dans la Réligion.

Je ne m'en ſuis pas rapporté de telle maniére à mon propre jugement, que j'aye négligé de prendre tous les ſoins poſſibles pour profiter des lumiéres des autres Théologiens. J'ai conſulté moi même ceux que j'ai eus à ma portée, & à qui j'ai crû me pouvoir ouvrir avec quelque liberté. Je les ai priez de conſul-

ſulter tous les Théologiens de leur connoiſſance, & de me communiquer leurs avis. J'ai fait le même demande à quelques autres perſonnes éclairées, qui ſans être Théologiens de profeſſion, étoient capables de juger des matiéres de Théologie. Tous ceux que j'ai conſultez ſur cette matiére peuvent me rendre témoignage, s'ils veulent parler ſelon leur conſcience, que je les ai ſollicitez & ſommez de la maniére la plus preſſante, de me dire ſans déguiſement, & après un mûr examen, tout ce qu'ils pourroient découvrir dans cette doctrine, qui fût contraire à la raiſon ou à l'Ecriture, & tout ce qu'ils croiroient qu'on pût répondre de ſolide aux preuves qui établiſſent le Syſtême. Au reſte je ne demandois pas des déciſions pures & ſimples. Je demandois des raiſons que je pûſſe comparer avec celles du *Livre*. Il me ſemble en éfet que quelque habile que ſoit un homme que l'on conſulte ſur la Réligion, on eſt fondé à lui dire ce qu'Ariſtote diſoit à ſon Médecin: Ne traitez pas ma maladie comme vous feriez celle de quelque Laboureur: mais faites moi part des raiſons pourquoi vous me préſcrivez de tels remédes.

Ce ſont là les moyens que j'ai mis en uſage pour m'aſſûrer ſi je m'étois trompé dans mon jugement, ou pour me déſabuſer de mon erreur, au cas que je me fuſſe trompé. Le public va apprendre quel a été le ſuccès de tous ces moyens.

Preſque tous les Théologiens & autres gens éclairez que j'ai conſultez dans le commencement,

ment, m'ont témoigné être, ou entiérement persuadez, ou extrêmement ébranlez par les raisons du Système: Ces mêmes personnes m'ont assuré que plusieurs autres Théologiens, & diverses autres personnes de poids, avoient fait un jugement très avantageux de ce Système. Quelques uns, à la vérité, m'ont proposé quelques objections contre cette doctrine. Mais I. il n'y a eu personne qui ait touché à aucun des arguments qui l'établissent. II. Les objections que l'on m'a faites n'ont porté presque toutes que sur des circonstances du Système, lesquelles étant omises, le Système ne laissoit pas de se maintenir en tout ce qu'il avoit d'essenciel. III. Aucun de ceux qui ont examiné ce Système, jusqu'au jour que j'en ai parlé à Mr. de la Chapelle, n'a eu les yeux assés pénétrans pour y appercevoir une seule de ces héréſies monstrueuses, dont ce dernier & ses Confréres ont trouvé à propos de le charger. Il ne leur étoit point venu dans la pensée, qu'il y eut dans ce sentiment aucune négation de la Trinité, ou de la Divinité éternelle du Fils, ni l'Adoration rélative de quelque Créature. IV. Ils ont tous bonnement crû, que ce Système étoit exprimé d'une maniére fort claire & fort intelligible, & ils n'ont pas eu la vuë assés bonne pour appercevoir qu'il fut plein d'équivoques & de contradictions. V. Un seul de tous les Théologiens que j'avois consultez y avoit crû remarquer une contradiction; encore reconnoissoit il que cette contradiction étoit commune à ce Système, & à celui de nos Egli-

ſes.

ſes. Sa difficulté étoit que la même Divinité eſt regardée comme exiſtant toute pûre dans la perſonne du Pére, & comme étant en même tems unie à deux autres Etres, dans les Perſonnes du Fils & du St. Eſprit. Mais aprés avoir pouſſé ſa difficulté, & examiné ma réponſe, il eſt convenu que ce n'étoit là qu'un mal-entendu, qui procedoit de ce qu'il n'avoit pas bien compris la penſée de ce Syſtême, par la raiſon qu'il avoit confondu ſes idées avec celles de l'Auteur. Après donc y avoir reflêchi, il eſt tombé d'accord qu'il n'y trouvoit aucune contradiction ; & il m'a aſſuré, que d'autres Théologiens de ſes amis, qui s'étoient donné le ſoin d'examiner ce Syſtême avec lui, n'y avoient trouvé rien de contradictoire ; & qu'au contraire ce ſentiment leur avoit paru bien appuyé. VI. Quelques uns m'ont dit cette raiſon, pourquoi ils ne donnoient pas entierement leur ſuffrage à ce Syſtême. C'eſt qu'il laiſſoit ſubſiſter les difficultez du dogme de l'Incarnation, quoi qu'ils reconnuſſent qu'il levoit pluſieurs difficultez conſidérables qui accompagnent le dogme de la Trinité. Mais cette raiſon ne me ſembloit pas devoir m'empêcher d'approuver ce Syſtême. 1. Parce que je ſuis fortement perſuadé que ce dogme de l'Incarnation eſt véritable, & que ſi on ne l'admet pas, on rend l'Ecriture abſolûment inintelligible. 2. Parce que quand il ſeroit vrai que le dogme de l'Incarnation renfermât une véritable difficulté, de la même eſpéce que celles qui ſe rencontrent dans la doctrine commune toûchant la Trinité,

té, un Syſtême qui n'auroit que cette ſeule difficulté me paroîtroit préférable de beaucoup à un Syſtême chargé de cette même difficulté, & outre cela de pluſieurs autres. 3. Parce que je n'ai jamais regardé les difficultez qui accompagnent le dogme de l'Incarnation, comme étant comparables à celles qui accompagnent la doctrine que l'on enſeigne parmi nous touchant la Trinité. Il me ſemble que ſi on eut voulu s'attacher à exprimer en des termes intelligibles les idées que l'Ecriture nous donne de l'Incarnation, (ce qui eſt toûjours poſſible, ſelon mon jugement) on n'auroit trouvé rien dans ce dogme qui eut dû nous le faire regarder comme quelque choſe d'incroyable. VII. Enfin tous ceux que j'ai conſultez dans ces commencemens ſont convenus avec moi, que tout ce qu'il y a d'eſſenciel dans le ſentiment reçû ſe rencontre dans ce nouveau Syſtême. Il ont opiné, à la vérité, que l'Auteur avoit fait prudemment de ne ſe pas nommer. Ils n'ont pas laiſſé de reconnoître, que quand bien il ſe ſeroit nommé, on ne pouvoit point lui ſuſciter une afaire fâcheuſe à cauſe de ſon Livre, ſans une injuſtice très criante. Je connois entr'autres un Théologien, qui s'eſt expliqué ſur ce ſujet en ces termes, en préſence d'un de mes amis digne de foi : *Que ce Syſtême lui paroiſſoit, non ſeulement très bien démontré, mais très orthodoxe.*

CHA-

CHAPITRE II.

Entretiens que l'Auteur de l'Apologie a eus avec Mrs. Huet & Chaiz, à l'occasion du Système susdit.

Si j'ai eu recours aux lumiéres des Théologiens de différens endroits, je n'ai pas négligé celles que je devois raisonnablement attendre des Pasteurs de l'Eglise Wallonne de la Haye, de laquelle Eglise j'étois membre dans le tems que toutes ces choses se sont passées. De quatre qu'ils sont, je me suis adressé à trois, à Mrs. Huet, Chaiz, & de la Chapelle. Je les place ici selon l'ordre des tems que je les ai consultez. J'exposerai dans ce Chap. ce qui s'est passé dans les entretiens que j'ai eus avec les deux prémiers. Je reserve pour Chapître suivant ce qui s'est fait entre ce dernier & moi.

Au reste, je suis obligé, pour ma justification, de rapporter quelques conversations, dont il n'y a eu que Dieu qui ait été le témoin, outre ma Partie & moi. Si quelque autre personne a été présente à plusieurs de ces conversations, les rélations que j'ai avec cette personne m'empêchent de me prévaloir de son témoignage. Je sai que le mien paroîtra suspect en cette rencontre, & chacun en formera le jugement qu'il lui plaira. Mais dans ces sortes de cas, si l'on ne convient pas des faits, le serment doit être reçû comme la décision du différent. Je prens donc ici Dieu à té-

moin sur mon ame, de la sincérité avec laquelle j'expose tous les faits que l'on trouvera rapportez dans cette Apologie. Quand mes Adversaires ont tâché d'arracher de ma bouche des paroles dont ils se vouloient servir pour me perdre, il m'auroit été facile de rompre leurs mesures, & de me mettre à couvert de leurs injustes poursuites, par une dissimulation forcée. Plusieurs Casuïstes, dont les principes, à cet égard, sont différens des miens, soûtiennent qu'il est permis de déguiser ses sentimens, dans une circonstance pareille. Si j'ai mieux aimé suivre les régles d'une exacte droiture, bien que j'en enviſageasse les suites, je ne serai pas assés contraire à moi même, pour recourir à des mensonges & à des parjures, à quoi rien ne m'oblige, & dont je n'ai pas une grande utilité à me promettre.

Peu de tems après que l'Ecrit en question eut été rendu public, j'allai chez Mr. Huet, pour le prier de vouloir bien me communiquer ce qu'il en pensoit. Je supposois qu'il lui fût connu, aussi bien qu'à moi. Il me dit qu'il n'en avoit point encore de connoissance: mais que sur l'idée avantageuse que je lui en donnois, il l'examineroit, & qu'il m'en diroit son sentiment. Peu de jours après, m'étant venu voir, il me dit qu'il avoit parcouru ce Livre, mais qu'il ne l'avoit pas eu assés longtems entre les mains, pour en pouvoir bien juger. Que ce qu'il avoit trouvé dans ce Livre, c'est qu'il étoit écrit avec beaucoup de génie. Que cependant, comme il s'éloignoit de la doctrine reçûë à l'égard de quelques chefs,

chefs, il y a avoit apparence que l'on feroit des afaires à l'Auteur, s'il ne ſe tenoit pas bien caché. Il me promit de lire cet Ouvrage plus à loiſir, & de me faire part de toutes ſes obſervations. On verra comment il m'a tenu parole. Je ne me ſouviens pas de toutes les autres particularitez de cet Entretien. Ce que je ſai de certain, c'eſt qu'il ne me dit rien qui ne tendit à l'avantage du petit Livre: mais ſans rien particulariſer.

Depuis cette converſation, il ſe paſſa plus d'un mois avant que je pûſſe me rencontrer avec lui. Mais pendant cet intervalle de tems, j'ai ſû d'un de mes amis, que j'eſtime être digne de foi, & qui eſt capable de juger de ces matiéres, que Mr. Huet lui avoit parlé de ce Livre en des termes fort avantageux, & qui donnoient à connoître qu'il l'approuvoit. Selon ce que me diſoit cet Ami, Mr. Huet ne trouvoit point d'autre défaut dans le Livre, ſinon que ce Livre ne lui paroiſſoit pas être aſſés clair pour toutes ſortes de gens; quoique, par rapport à lui, il l'entendit fort bien. C'eſt pourquoi Mr. Huet étoit d'avis que l'Auteur devoit donner au Public ce Traité plus étendu dont il avoit fait mention dans la Préface de ſa *Lettre*. Pour ne rien diſſimuler, dans une autre occaſion le même Mr. Huet parla à cet Ami dans un Style tout différent de celui là. Il n'avoit pas encore pris la prémiére fois, non plus que ſes Collégues, les idées & le langage de Mr. de la Chapelle.

Enfin Mr. Huet me vint voir, pour ſatis-

faire à ce que je lui avois demandé ; & qu'il m'avoit fait attendre ſi longtems. Il avoit pris un aſſés long terme pour examiner à fond la matiére d'un ſi petit Traité, & pour en raiſonner pertinemment. Mais je fus bien loin de mon compte. Il ne me dit rien de ce que je lui avois demandé, & il me dit ce que je ne lui demandois pas, & qui ne faiſoit rien à la queſtion. J'entens qu'il ne me dit pas un ſeul mot qui pût me faire entre voir s'il approuvoit ce Syſtême, ou s'il le déſapprouvoit, tant s'en faut qu'il me communiquât une ſeule des raiſons qui pût le lui faire déſapprouver. Tout ce qu'il me dit ſur le ſujet de ce Livre ſe reduiſoit à deux chefs. L'un, qu'il étoit compoſé avec eſprit. L'autre qu'il attireroit bien des chagrins à ſon Auteur. Ce fut ſur ce dernier ſujet qu'il s'étendit principalement. Il me dit donc, que dans la diſpoſition où il voyoit nos Théologiens, ils ne s'attacheroient pas à répondre à l'Auteur de ce Livre de la maniére qu'il les avoit tous invitez à lui répondre. Qu'ils ne prendroient pas à tâche d'examiner ſes raiſons, & d'y oppoſer les leurs. Mais qu'ils diſputeroient ſuivant leur méthode ordinaire, que étoit celle de décider, ſans entrer en raiſonnement. Qu'ils condanneroient le Livre, comme étant contraire aux ſentimens reçûs, ſans autre forme de procès, & qu'ils pourſuivroient l'Auteur ſelon toute l'étenduë de leur pouvoir, pour le punir de l'audace qu'il avoit euë de les avoir accuſez d'erreur. Au reſte Mr. Huet ne me parloit pas de cette maniére de procéder comme d'une maniére qu'il approu-

prouvât. Il demeura d'accord avec moi qu'un semblable procédé seroit injuste, & contraire aux principes de la Réligion Reformée. Je lui représentai, & il en convint, que si l'on en usoit ainsi avec l'Auteur de ce Système, celui ci ne seroit point tenu d'acquiescer à un jugement pareil. Qu'il seroit, au contraire, fondé à en appeller à l'Ecriture, comme nos Péres en appellerent à ce même Tribunal, quand l'Eglise de Rome les voulut condanner par un jugement d'autorité sans examen. A cette occasion nous fîmes lui & moi plusieurs autres réflexions qui tendoient à désapprouver l'autorité exorbitante que l'on exerce dans certaines Eglises Reformées, & qui n'est nullement fondée sur l'Ecriture. Je me souviens qu'entr'autres choses il me dit sur ce sujet, Nos Théologiens reconnoissent que l'Eglise n'est pas infaillible, quand au droit; c'est-à-dire, ils reconnoissent qu'elle se peut tromper. Cependant ils prétendent qu'on la tienne infaillible quant au fait; c'est-à dire ils veulent que l'on bâtisse sur ce fondement, qu'il est impossible qu'elle se soit trompée. Je tâchai de lui montrer qu'il étoit du devoir de tout membre de ces sortes d'Assemblées qui se conduisent selon de telles maximes, de s'opposer à l'oppression & à la tyrannie que ses Confréres voudroient exercer; & que l'on s'en rend complice, quand on ne s'y oppose pas avec vigueur & avec fermeté. Il me répondit que ce que je disois étoit fort équitable: mais que l'on s'exposeroit au risque *d'être jetté hors de la Synagogue.* Ce furent là ses pro

pres paroles. Je ne fis pas attention au préjudice qu'elles me devoient causer. On ne sauroit m'ôter de l'esprit que cette raison n'ait été la plus forte de toutes celles qu'on a mis en usage pour faire changer de sentiment à plusieurs, qui avoient été portez pour ce Systême. Il y a bien peu de gens dans le monde, qui n'aiment mieux faire des injustices que d'en souffrir, & qui ne se rangent plus volontiers du côté des Persécuteurs, que de celui des Persécutez. Pour embrasser le parti de ces derniers, il faudroit être quelque chose de plus que ne sont le commun des hommes, il faudroit être Chrétien. Mais il y a beaucoup d'hommes dans l'Eglise que nous voyons, & il y a fort peu de Chrétiens.

De Mr. Huet je passe à Mr. Chaiz. Je lui fis la même question que j'avois faite à son Collégue touchant le susdit Livre; & dans ces prémiéres conversations que j'eus avec lui, je trouvai en lui une plus grande franchise qu'en Mr. Huet. Il me dit qu'il avoit lû ce Livre, & qu'il en avoit aussi entendu parler à diverses personnes qui en faisoient un jugement avantageux. Il en avoit aussi rencontré d'autres, à ce qu'il me disoit, qui n'approuvoient pas ce Systême, & qui le taxoient, les uns de demi-Arianisme, les autres de Sabellianisme. Pour lui il en jugeoit plus favorablement. Il ne trouvoit pas ces accusations bien fondées, & il ne les envisageoit que comme des préjugez de gens qui ne comprenoient pas assés ce Systême. Je le priai de l'examiner avec plus d'attention, & de me faire part de toutes les dif-

difficultez qu'il y auroit trouvées. J'ajoûtai qu'il me feroit plaisir de me communiquer toutes les remarques qu'il entendroit faire aux personnes intelligentes avec qu'il auroit occasion de s'entretenir sur cette matiére. Il me le promit.

Dans une visite suivante, pour s'acquiter de sa promesse, il me proposa trois objections contre ce Systême, qu'il me dit être les seules, qui lui eussent paru être de quelque poids. Il ne me les proposa cependant que comme des objections legéres, qui n'étoient pas toutes de lui: mais d'une personne de considération avec qui il avoit eu quelques entretiens sur le sujet du susdit Livre. Cette personne, à ce que me disoit Mr. Chaiz, lui avoit paru, sinon déterminée, du moins extrêmement ébranlée en faveur du nouveau sentiment. De ces trois objections, il y en a une que je ne puis pas me rappeller. Je me souviens des deux autres. Ce qui faisoit de la peine à Mr. Chaiz dans l'une, c'étoit l'alternative que le Systême posoit dans l'article de la Génération éternelle du Fils. Il auroit trouvé à propos que l'Auteur du Systême eut embrassé définitivement le second parti, qui est celui qui nie que cette Génération soit éternelle, à proprement parler. Il convenoit avec moi que les Textes sur lesquels on prétendoit établir l'éternité de cette Génération ne l'établissent nullement. Mais il ne concevoit pas qu'on pût laisser en doute s'il y a de la possibilité qu'un Etre fini soit créé de toute éternité. C'étoit-là, uniquement, surquoi rouloit sa

difficulté. Je lui fis sentir que les argumens que l'on prétend avoir contre cette possibilité ne sont pas aussi concluans qu'on se l'imagine, & qu'ainsi la chose pouvoit bien être laissée en suspens comme une chose que nous ignorons. Je me souviens parfaitement bien, qu'après avoir raisonné avec lui, & sur cette difficulté, & sur les deux autres, il me dit enfin qu'il étoit satisfait de mes réponses, qu'il n'avoit point d'autre difficulté contre ce Système, & que si dans la suite il en découvroit quelqu'une, il ne manqueroit pas de me la communiquer. En se retirant, il me fit cette déclaration formelle : *Qu'il trouvoit ceci d'avantageux dans ce Système, que l'on n'y pouvoit objecter rien, ni du côté de la Philosophie, ni du côté de la Théologie.*

De tout ce que je viens d'exposer, le Lecteur recueillera s'il lui plait ; I. Que dans toute cette afaire je me suis conduit comme un homme qui cherche sincérement la vérité. II. Que je me suis adressé, autant qu'il a dépendu de moi, aux personnes capables de me donner des lumiéres. III. Que j'ai pesé mûrement tous les avis qui m'ont été donnez. Que quelque Théologien témoigne, s'il l'ose, si j'ai jamais refusé de l'écouter ; si j'ai jamais fui l'occasion d'avoir quelque éclairciſſement avec lui. IV. Que tous les avis que l'on m'a donnez n'ont pas dû me faire changer de sentiment : mais, au contraire, que tout a dû me persuader de plus en plus la vérité de ce nouveau Système. Ceux qui daignoient s'expliquer à moi, pouvoient-ils me convaincre que

mon ſentiment fut mal-fondé, puis qu'ils me paroiſſoient être d'un avis, ou conforme au mien, ou de moins fort approchant. Le ſilence & la reſerve que quelques uns obſervoient, en refuſant de me faire connoître de quel côté ils panchoient, n'étoit pas moins propre à confirmer mon ſentiment, que l'approbation que les autres faiſoient paroître en faveur du Syſtême. S'ils euſſent été d'un avis différent du mien, aucune raiſon ne les pouvoit engager à me le cacher. Avoient-ils peur de me détromper? Craignoient-ils de perdre leurs poſtes, en ſe déclarant pour le ſentiment reçû? S'ils ne ſe ſont pas voulu expliquer, je n'ai pû attribuër leur ſilence qu'à cette ſeule raiſon, c'eſt qu'ils avoient pour le Syſtême nouveau des ſentimens avantageux, qu'ils n'oſoient pas faire éclater. La crainte d'*être jettez hors de la Synagogue* les empêchoit apparemment de dire ce qu'ils penſoient. Que chacun examine en ſa conſcience, ſi, en ma place, il n'auroit pas jugé de ce ſilence de même que moi.

CHAPITRE III.

Lettres qui ont été écrites entre Mr. de la Chapelle, & l'Auteur de cette Apologie sur le sujet du susdit Système.

ARTICLE I.

Réflexions pour servir à l'intelligence du sujet.

Me voici venu à la source de tout ce qui s'est dit dans le monde de plus diffamant contre la doctrine du Système, & par conséquent contre la mienne: Voici en même tems le commencement & l'origine de toutes les persécutions que j'ai souffertes à cette occasion. Jusqu'à cette Epoque, il étoit permis à chacun de dire librement ce qu'il pensoit. Il pouvoit y avoir différence d'avis. Mais cette différence d'avis n'étoit pas capable d'altérer la tranquilité de l'Etat, ni celle de l'Eglise, puis qu'il ne s'agissoit pas d'un point essentiel à la Réligion. Il s'agissoit uniquement d'une différente maniére d'expliquer un mystére, sur le fond duquel on étoit du même sentiment de part & d'autre. Il n'y avoit aucun trouble à appréhender, à moins qu'il n'y eut un parti qui prétendit de donner la Loi à l'autre parti, & en assujettir la croyance à la sienne. Il n'est pas difficile de deviner quel étoit le parti qui pouvoit former de pareilles prétentions, & qui, par conséquent, doit être regardé comme l'unique Auteur de tous les troubles. On vit

vit en paix dans une Société, tout autant de tems qu'une partie de cette Société n'empiéte pas sur les droits de l'autre partie, & ne tâche pas de la dépouiller de quelqu'un de ces avantages dont chacun est en droit de se maintenir la possession. Mais si l'une des parties de la Société en vient à cet injuste excès, contre l'autre partie, elle met cette autre partie dans la nécessité de se défendre contre la violence, ou de succomber à l'oppression. Ce desordre produit ou une guerre, ou un brigandage. Dans ces circonstances le parti qui opprime, ne manque jamais d'accuser le parti qui est opprimé d'être la cause de tous les troubles. C'est là une nouvelle oppression qu'il ajoûte à toutes les autres. Une dispute modérée, dans laquelle chacun expose ses raisons, n'est ni une guerre, ni un sujet légitime de guerre ni de troubles. Mais des accusations qui déguisent & qui falsifient les sentimens de ceux que l'on veut rendre odieux, des accusations que l'on soûtient par des menaces, non par des raisons, des accusations que l'on a trouvé moyen d'armer d'une autorité qui impose silence à ceux que l'on veut condanner sans leur permettre de se justifier, ce sont là les sources qui ont produit de tout tems un si grand nombre de troubles, de guerres, & de schismes dans l'Eglise Chrétienne. Les mêmes causes produiront toûjours les mêmes éfets, tant qu'il y aura des hommes assés violens & assés autoritez pour tenir une conduite pareille, & pour la tenir sans opposition. Depuis la prémiére Lettre que je reçûs de

Mr. de la Chapelle, ou plûtôt depuis que lui & ſes Collégues ſe ſont unis & concertez enſemble, dans le deſſein pieux & pacifique d'étouffer, à quelque prix que ce fût, un ſentiment qui commençoit à s'inſinuer dans les eſprits de quelques perſonnes, il n'y a eu de la liberté que pour attaquer ce ſentiment. La crainte & la politique ont fermé la bouche à ceux qui auroient pû le défendre. Un grand nombre de gens qui n'avoient jamais lû le Livre, & qui ne le connoiſſoient que par la peinture peu fidéle qu'on leur en avoit faite, ont été les plus ardens à ſe déchainer contre ce Livre, & contre celui qui en étoit l'Auteur. C'étoit à ces marques que chacun prétendoit ſignaler à l'envi ſon zéle pour la Réligion. Pour mieux atterrer l'autre parti, l'on s'eſt ſervi de pluſieurs de ces argumens que Mr. le Clerc appelle* *Argumens de Théologiens.* On a fait courir le bruit, à différentes repriſes, que les Puiſſances prenoient cette afaire à cœur, & que c'étoit une afaire d'Etat. On a répandu dans le monde, & cela s'eſt renouvellé pluſieurs fois, que nos fréres de l'Egliſe Flamande ſe plaignoient hautement de ce Livre, & qu'ils en avoient fait demander la condannation à nos Egliſes Françoiſes, &c. On méritoit de paſſer pour un ſéditieux, & pour un perturbateur de l'Egliſe, lors qu'on repréſentoit à ceux qui condannoient un Livre qu'ils n'avoient jamais lû, que ce Livre n'étoit pas tel qu'ils ſe le figuroient, & qu'avant que

* *Argumentum Theologicum ab invidiâ ductum.*

que de le condanner, il étoit juſte qu'on le lût. En éfet je trouve que l'on a quelque raiſon. C'eſt être perturbateur de l'Egliſe, que de s'oppoſer aux vûës de ceux qui veulent y dominer abſolûment. Ceux ci prétendent que l'on condanne un Livre afin qu'on ne le liſe pas, & que ce Livre ſoit entiérement ſupprimé. On veut au contraire perſuader aux gens, qu'avant que de condanner ce Livre, il faut que l'on commence par le lire. N'eſt-ce pas être ennemi de la paix, & perturbateur de repos de l'Egliſe, que de donner un ſemblable conſeil? Et ne mérite-t-on pas d'être dévoüé à tous les anathêmes, pour porter la peine de cette témérité?

Ceci n'eſt pas une digreſſion inutile. C'eſt une clé néceſſaire pour pénétrer dans l'eſprit des Lettres dont j'ai à faire mention, & qui, ſans cette clé, ſeroient de véritables énigmes.

ARTICLE II.

Converſations avec Mr. de la Chapelle, qui ont donné occaſion à ces Lettres.

Après donc avoir tiré de Mrs. Huet & Chaiz toutes les lumiéres que j'en avois pû tirer, j'eſpérois que Mr. de la Chapelle, dont j'eſtimois le ſavoir & la capacité, ne me refuſeroit pas de me communiquer les ſiennes. J'ignorois abſolûment de quel avis il étoit touchant ce Livre. Mais quel que fût ſon avis à cet égard, je faiſois mon compte que ſon entretien me fourniroit des ouvertures qui me

me seroient d'une grande utilité. Ce fut dans cette simplicité d'esprit, & dans la vûë sincére de profiter de tout ce qu'il me diroit, autant qu'un homme qui a de la raison doit profiter des avis d'un autre homme, qu'étant allé chez lui en visite je lui fis touchant le Système en question les mêmes demandes que j'avois faites à plusieurs autres. Il me répondit qu'il n'avoit pas lû cet Ecrit, qu'il n'avoit fait qu'y jetter les yeux en passant. Qu'ainsi il ne pouvoit pas en juger. Mais il me promit de le lire avec attention, & de me communiquer sa pensée après l'avoir lû.

Je reçûs sa visite le 25. Juin. Sa conversation fût la même en substance que les *Réflexions* manuscrites qu'il me donna. Mes réponses fûrent aussi à peu près les mêmes que ce qui est contenu dans la prémiére Lettre que je lui écrivis en réponse à ses *Réflexions*. On comprendra par là que ses paroles ne fûrent pas assaisonnées de beaucoup de douceur. Le but à quoi tendoit son discours, c'est qu'il faloit que l'Auteur du Livre en retirât incessamment tous les exemplaires, & que personne ne parlât plus de ce Système: Ou qu'autrement cet Autéur devoit s'attendre à être exposé à mille chagrins. A peine lui faisois-je quelque réponse, ou lui demandois-je quelque éclaircissement, qu'il m'interrompoit brusquement, en me disant qu'il ne vouloit pas disputer. Enfin il me remit un papier contenant les Réflexions qu'il avoit faites contre ce Système, en me disant que s'il connoissoit l'Auteur, il les lui donneroit à lui même. Je lui dis que je les exa-

examinerois à loisir, & que je lui envoyerois ma réponse par écrit.

Dans cette conversation, il se passa une chose qui mérite d'être rapportée. Mr de la Chapelle pressoit cette objection qui est contenuë dans ses Réflexions, dans sa Lettre suivante, & dans son dernier ouvrage. L'Incarnation, disoit-il, n'a pas multiplié le nombre des Personnes selon le sentiment reçû, donc ce Systême nouveau ne peut pas être fondé sur l'Incarnation. Je lui dis que son argument ne rouloit que sur l'équivoque du terme de *Personne*. Que si l'on prenoit ce terme pour signifier un Etre qui pense, selon la distinction que le Systême en donne quand il l'applique aux trois Personnes de la Trinité, on ne pouvoit pas dire qu'en ce sens l'Incarnation n'a pas multiplié le nombre des Personnes, puisque l'Incarnation a produit, selon le sentiment reçû, un Etre qui pense, lequel n'étoit pas auparavant, savoir la nature humaine de Jesus Christ, laquelle est une Etre qui pense, distinct de la nature Divine, laquelle est un autre Etre qui pense. Mais que quand nos Théologiens disent qu'il n'y a en Jesus Christ qu'une seule Personne, ils n'entendent pas qu'il n'y a en lui qu'un seul Etre qui pense, puisque chacune de ces deux natures qui le composent est un Etre qui pense. Là dessus Mr. de la Chapelle me soûtint fortement & d'un ton décisif, qu'il n'y a en Jesus Christ Dieu & homme qu'un Etre qui pense. Encore que je lui représentasse que c'étoit là établir l'hérésie des Eutychiens, qui confondent les deux na-

natures en une, il ne voulut, ni démordre de ſa théſe, ni m'en donner aucune explication, & répondre à mon inſtance. Mon Pére, qui étoit préſent à toute cette converſation, choqué auſſi bien que moi d'une propoſition pareille, lui dit; Il eſt pourtant certain qu'il y a deux volontez en Jeſus Chriſt; il faut donc auſſi qu'il y ait en lui deux principes de penſée. Mr. de la Chapelle nia encore formellement cette ſeconde propoſition, qu'il y eut deux volontez en Jeſus Chriſt. Il demeura ferme dans ſa négation, quoi que nous lui repréſentaſſions que c'étoit là l'héréſie des Monothélites. Nous étions à la porte pour nous ſéparer, quand ces derniéres paroles ſe ſont dites.

ARTICLE III.

Extrait de la prémiére Lettre de Mr. de la Chapelle.

L'Ecrit que M. D. L. C. me mit en main dans la converſation dont je viens de faire le récit, fit naître quatre autres Ecrits. 1. Une Lettre que je lui envoyai en réponſe à ce prémier Ecrit. 2. Une réponſe à ma Lettre. 3. Une réplique à cette réponſe. 4. Une Lettre finale de M. D. L. C. dans laquelle il rompt la diſpute. Je donnerai peut être un jour tous ces Ecrits au Public dans toute leur étenduë; car ils ſont ma juſtification. Ici je me contenterai d'en donner un Ex-

Extrait. Je commencerai par les *Réflexions*, qui ſont le prémier Ecrit.

A la tête de ces *Réflexions*, l'Auteur déclare le deſſein qu'il s'eſt propoſé. Ce deſſein ſe borne à examiner ſi le Syſtême dont il s'agit a toute l'utilité que l'Auteur du Syſtême prétend y trouver, qui eſt de pouvoir lever toutes les difficultez, tant du côté de l'Ecriture, que du côté de la raiſon, auxquelles tous les autres Syſtêmes ſont ſujets, & de pouvoir contribuer à ôter le ſcandale qui peut empêcher les Juifs, les Mahométans, les Payens, les Athées d'embraſſer nôtre Réligion, & à réünir à nôtre Egliſe diverſes Sectes qui ſe ſont ſéparées de nous. Le but donc de M. D L. C. étoit de montrer que le nouveau Syſtême n'a pas cette utilité qu'il s'attribuë. Voilà un début bien ſimple, & qui répond fort imparfaitement à ce qu'on lui demandoit. Mais qu'on ſe donne patience; ce n'eſt là qu'un trait oratoire, qui fera trouver au Lecteur beaucoup davantage qu'on ne lui fait attendre.

Pour remplir ſon plan, l'Auteur des Réflexions reduit tout le Syſtême qu'il ſe propoſe d'examiner, à ces trois propoſitions, qui, ſelon lui, dévelopent tout le Syſtême.

I. *Il n'y a réellement dans l'Eſſence Divine qu'une ſeule Perſonne.*

II. *Le Pére eſt cette Perſonne unique qu'il y a réellement dans l'Eſſence Divine.*

III. *La ſolution du dogme de la Trinité, ſelon le nouveau Syſtême, conſiſte donc uniquement à nier la Trinité des Perſonnes Divines.*

Quand on a fait le lecture de ces trois Propoſitions.

sitions, on a l'idée complette de tout le Système. Ce seroit perdre son tems que de s'amuser à lire le Livre où ce Système est contenu. On n'y trouveroit rien de plus qui ce qu'on vient de voir. On n'a qu'à se fier à un Extrait si exact & si fidéle.

De cette description du Système, Mr. de la Chapelle conclut fort naturellement, que *ce n'est qu'un tissu de contradictions & d'inconsistences grossiéres*; que *c'est un Système qui n'a rien de Systématique, & qui a tous les défauts qu'un Système peut avoir*; que *c'est une pure négative du dogme de la Trinité, produite d'une maniére embarrassée & qui n'est nullement, ni Philosophique, ni Théologique.* Peut-on après cela donner un meilleur conseil à l'Auteur du Système, que *d'en retirer incessamment tous les exemplaires, & de porter ses amis à n'en plus parler*? C'est aussi par ce conseil d'ami qu'il termine ses Réflexions moderées & pacifiques. Mais avant que d'en venir là, afin de donner plus de poids à son exhortation, il la fait précéder d'une ménace, dont il compte que l'on tâchera de détourner le terrible éfet, à quelque prix que ce soit. *Ce Système*, dit-il, *bouleverse tout dans le langage de l'Ecriture: comme il me sera facile de le montrer, si l'Auteur ne se rend pas aux Réflexions générales que je viens de faire sur son Livre. Qu'il ait la bonté de ne se point allarmer de cette espéce de ménace qu'il vient de lire* &c.

ARTICLE. IV.

Extrait de la 1e. Réponſe.

MA Réponſe à ſes Réflexions lui fut envoyée le 28. Juin. J'entre en matiére en lui demandant, ſelon l'uſage des gens qui diſputent & qui veulent s'entendre, la définition de deux ou trois de ſes termes, qui étant ambigus rendoient toutes ſes propoſitions ambiguës. Je lui demande en quel ſens il affirme que l'Auteur du Syſtême nie la Trinité? Si c'eſt dans le ſens des Orthodoxes, ou dans celui des Ariens, ou dans celui des Trithéïtes, ou enfin dans quelque autre ſens? Je lui demande ce qu'il entend par *Perſonne dans l'Eſſence Divine*, & quelle différence il met entre *Perſonne*, & *Perſonne Divine*? Je lui dis que je mets bien auſſi une différence entre ces deux choſes, mais que je ſouhaiterois de ſavoir ſi ſon idée s'accorde avec la mienne.

En attendant ſa réponſe, je lui donne cette éxplication du mot de *Perſonne Divine*, ſelon l'idée que l'on attache à ce mot dans le Syſtême en queſtion. „ Il n'y a qu'un ſeul Eſprit infini & indépendant; mais à cet Eſprit „ infini & indépendant, qui eſt une Perſonne, „ c'eſt-à-dire, (ſelon la définition de l'Auteur „ du Syſtême) un Etre qui penſe, il ajoûte „ deux Eſprits finis & dépendans, auxquels la „ Divinité eſt jointe. En qualité de deux „ Eſprits finis & dépendans, ils ſont deux „ autres Perſonnes, c'eſt-à-dire deux autres „ Etres qui penſent. En voilà trois, ſi je ſai

„ bien compter. L'union qu'ils ont avec la
„ Divinité n'eſt pas ce qui les fait être deux
„ Perſonnes, ni ce qui les empêche de l'être:
„ Car cette union ne leur ôte pas la qualité
„ d'être deux Etres qui penſent, diſtincts de
„ la Divinité, & diſtincts l'un de l'autre.
Cette union leur ajoûte ſeulement la qualité d'être des *Perſonnes Divines*, c'eſt-à-dire des Etres finis auxquels la Divinité eſt étroitement unie, & dans leſquels elle ſe rend préſente à nous de cette préſence ſinguliére que l'Ecriture appelle, *la vuë de Dieu:* en ſorte qu'on peut dire de chacune d'elles, ce que Jeſus Chriſt diſoit de lui même; * *Celui qui m'a vû, a vû mon Pére: ne crois-tu pas que je ſuis en mon Pére, & que le Pére eſt en moi?*

Dans un autre endroit de cette même Lettre, je lui donne la même explication de ce que, dans le Syſtême, l'on entend par *Perſonne Divine.* M. D. L. C. avoit avancé dans ſes *Réflexions*; *En s'uniſſant de la ſorte, le Pére n'a point produit de nouvelles Perſonnes Divines.* Je lui répons, „ Le Pére en
„ s'uniſſant avec elles, ne les a pas fait être
„ des *Perſonnes* ſelon le ſens vulgaire de ce
„ mot: mais il les a fait être des *Perſonnes*,
„ entant que ce mot ſe prend pour un *Tout*
„ compoſé de deux Etres qui penſent. Il y a
„ une autre équivoque dans le mot *Divines.*
„ L'union du Pére les a fait être Divines,
„ non en les changeant en Dieux, mais en
„ faiſant que le *Tout* compoſé de ces deux
„ Etres qui penſent, dont l'un eſt Dieu,
„ puiſſe

* *Jean.* 14: 9, 10.

„ puiſſe être appelle *Dieu*, du nom de l'une
„ des parties qui entrent en cette union. De
„ la même maniére que Jeſus Chriſt peut ê-
„ tre appellé *Dieu*, & peut auſſi être appellé
„ *homme*.

J'ai rapporté ces deux endroits de ma Lettre, afin que le Lecteur puiſſe remarquer, en les liſant, que dans cette diſpute, j'ai pris tout le ſoin poſſible de bien définir les termes, & d'ôter toute équivoque. De plus cette définition ſufit ſeule, à mon avis, pour répondre à tous les argumens de M. D. L. C. Elle ſufit en même tems pour diſculper le Syſtême en queſtion de toutes les accuſations odieuſes dont on l'a voulu charger. Tous ces argumens, & toutes ces accuſations ne roulent en éfet que ſur une équivoque perpétuelle du terme de *Perſonne*; & de celui de *Divine*. Et tous ces argumens & toutes ces accuſations tombent par la définition de ces termes laquelle je viens de rapporter. Ce qui me paroît inconteſtable, c'eſt que l'état de la queſtion eſt reduit à des termes ſi clairs, que chacun eſt capable d'en former ſon jugement, & de décider la queſtion, ou par la raiſon, ou par l'Ecriture, ou par les principes même de nôtre Théologie reçûë. Par la raiſon, chacun eſt en état de juger ſi cette idée que je viens de donner du terme de *Perſonne Divine* renferme quelque contradiction. Par l'Ecriture chacun eſt en état de juger ſi ce ſens dans lequel on conçoit dans le Syſtême que la Divinité convient au Fils & au St. Eſprit, eſt un ſens qui ſatisfaſſe aux Textes où la Divini-

té est attribuée à ces deux Personnes. Par les Principes de nôtre Théologie, chacun qui entend ces Principes, & qui a quelque connoissance de la Doctrine de nos Eglises toûchant l'Incarnation, est en état de juger si ce Syslême n'est pas entiérement appuyé sur les idées prises de cette doctrine: De sorte que cette doctrine de l'Incarnation étant reçûë & admise, ce Syslême n'a rien qui ne doive être reçû & admis sur des fondemens tout-pareils.

Dans tout le reste de ma Lettre dont je fais ici l'extrait, j'ai répondu de suite à toutes les Objections de M. D. L. C. contenuës dans son prémier Ecrit. Il avoit donné à l'Auteur du Syslême un conseil d'ami de retirer incessamment tous les exemplaires de son Livre: & il lui avoit fait *une espéce de menace* (pour me servir de ses termes) *de lui montrer, au cas qu'il ne se rendit pas à ses Réflexions, que son Syslême bouleverse tout dans le langage de l'Ecriture.* Je lui répons ainsi à ces deux Articles en finissant ma Lettre: „ Le meilleur „ remède que je vois à ceci (c'est-à-dire „ pour arrêter le cours du Syslême, & pour „ empêcher qu'il n'en soit plus fait mention) „ c'est que ceux qui, comme vous, regardent ce Syslême comme quelque chose de „ pernicieux, l'anéantissent par une bonne réfutation, à laquelle l'Auteur ne puisse repliquer rien de solide. Il me paroît être de „ si bonne foi, à en juger par son Ecrit, qu'il „ se rendra si on lui donne de bonnes raisons, & qu'il remerciera même ceux qui „ l'auront désabusé. Par rapport à moi, je

„ vous

„ vous promets que si vous pouvez éfacer de
„ mon esprit certaines impressions que ce Sy-
„ stême y a produites, & me ranger de vô-
„ tre sentiment par des preuves éfectives, je
„ me joindrai à vous pour combattre ce Sy-
„ stême de toutes mes forces. Pour cet éfet
„ j'attens de vous comme un plaisir fort sen-
„ sible que vous me ferez, & comme une obliga-
„ tion que je vous aurai, les preuves par les-
„ quelles vous vous faites fort de montrer
„ que ce Systême bouleverse l'Ecriture. Ayez
„ la bonté d'y joindre quelque antidote con-
„ tre les raisons & les argumens par lesquels
„ l'Auteur a prétendu appuyer son Systême,
„ & qu'il appelle *invincibles*. Je ne me sens
„ pas assés fort pour les vaincre, mais avec
„ vôtre aide, peut être en viendrai-je à bout:
„ car, à vous dire le vrai, plus je les envi-
„ sage, moins je vois ce qu'on y peut repli-
„ quer de satisfaisant. Mais vous avez plus
„ de lumiéres que moi, c'est ce qui m'a fait
„ avoir recours à vous.

ARTICLE V.

Extrait de la 2e. Lettre de M. D. L. C.

Je reçûs le lendemain, de la part de M. D. L. C. une réponse à ma Lettre. Je lûs avec une surprise extrême ces paroles par où elle commence: „ Je ne comprens pas ce qui
„ a pû vous faire penser que dans mes Réfle-
„ xions générales j'avois eu dessein de com-
„ battre & de refuter le nouveau Systême sur

„ la Trinité. Mon but unique a été d'exa-
„ miner si ce que l'Auteur donne pour une
„ *solution* du Dogme, en est véritablement u-
„ ne *solution*, & je m'en suis tenu là. Il m'a
„ paru que cette prétenduë *solution* n'est autre
„ chose qu'une *négation*. Et je crois l'avoir
„ démontré.

Où étoit l'esprit de M. D. L. C. quand il écrivoit ces lignes ? Avoit-il oublié ce que je lui avois demandé, & qu'il m'avoit promis, avant qu'il me donnât ces Réflexions ? Avoit-il perdu absolûment la mémoire de ce qu'il venoit lui même d'écrire ? Dire à un Auteur, & le menacer même que s'il ne se rend pas on lui montrera qu'il bouleverse tout dans le langage de l'Ecriture, n'est-ce pas s'engager à éfectuër sa menace ; sur tout quand on en est expressément requis ? Il dira peut-être que cette menace n'étoit destinée que pour faire peur, & qu'on n'avoit pas eu dessein de la mettre en exécution. Je parle ici, comme on voit, selon le style de M. D. L. C. style dont il n'y a point de Chrétien qui veuille se servir, supposé que ce Chrétien pense sérieusement à éclairer & à édifier son prochain. Quoi un homme qui aime sincérement la vérité, & qui la cherche, aura-t-il peur qu'on ne la lui montre ? Sera-ce une menace capable de l'*allarmer*, que de lui dire qu'on est en état de lui faire voir que son sentiment est opposé à l'Ecriture ? Et fera-t-il la moindre démarche pour éviter qu'on ne l'instruise, & qu'on ne lui fasse appercevoir, s'il est possible, en quoi son er-

erreur consiste? Quelles idées les hommes sont-ils capables de se former!

Après un pareil début, il ne falloit pas s'attendre de voir paroître, dans toute cette controverse, aucun de ces passages de l'Ecriture que l'on avoit prétendu être bouleversez par ce Système. Ainsi n'en est-il plus fait aucune mention. S'il s'est dispensé de remplir son engagement, il n'a pas eu plus d'égard à la demande que je lui faisois de me montrer que les raisons qui établissent la doctrine du Système fussent mal fondées. Il se borne à son prémier dessein, qui est de montrer que le Système se contredit, & qu'il nie ce qu'il prétend établir. Or quand on entreprend de prouver une chose qui n'est pas, on ne sauroit y réüssir qu'en embrouillant la question par des expressions équivoques, & qu'en évitant avec soin toute sorte d'éclaircissement.

M. D. L. C. étoit trop habile dans la dispute, pour n'avoir pas mis cet art en pratique, dans une occasion où il lui étoit si nécessaire. Il me refuse tout net l'explication des termes ambigus que je l'avois prié de définir, & cela sous un prétexte dont on ne se seroit jamais douté. „ Vous voulez, dit il; que je défi-
„ nisse ces termes, & que je vous dise quel-
„ le idée j'y attache selon mon vrai sentiment.
„ Vous voulez même que je vous apprenne si
„ je suis Orthodoxe ou non. Dispensez moi
„ de vous donner tous ces éclaircissemens; ils
„ sont inutiles pour le dessein que je me pro-
„ pose. Et comme je ne suis pas plus obligé
„ que vous d'être Orthodoxe, il m'est permis

„ de faire indifféremment le personnage d'un
„ Hérétique, & même celui d'un Juif, d'un
„ Mahométan, d'un Payen, pour examiner si
„ un Système qui promet de lever toutes les
„ difficultez que font toutes ces gens là, est
„ véritablement une solution qui en leve au-
„ cune.

Un homme, & sur tout un Pasteur d'une Eglise Orthodoxe est bien à plaindre, quand il ne peut pas se rendre intelligible à celui à qui il parle, sans lui découvrir s'il est Orthodoxe ou non, c'est-à-dire, s'il est dans les sentimens qu'il a signez & jurez solennellement, & sans quoi on ne lui auroit pas confié la conduite d'une Eglise. Un pareil Pasteur qui aime mieux tenir un langage auquel on n'entend rien, que de faire connoître les sentimens qu'il a dans l'ame, doit être reduit à une extrémité bien fâcheuse. Il n'y a guére de véritable Orthodoxe, que je sache, qui s'avisât d'avoir un scrupule tel que celui là, & qui se fit la moindre difficulté de montrer qu'il est parfaitement Orthodoxe.

Il veut donner le change, quand il dit, pour fonder son refus, qu'il lui est libre, dans cette controverse, de faire indifféremment le personnage d'un Hérétique, d'un Juif, d'un Mahométan, &c. Si j'avois à défendre ce Système contre quelqu'un de ces gens là, il faudroit d'avance que nous convinssions du sens des termes qui devroient entrer dans nôtre dispute: afin que de part & d'autre on donnât le même sens aux mêmes expressions. Pour cet éfet, en cas d'équivoque, il faudroit que le

Juif,

Juif, par exemple, reçût ma définition, ou qu'il m'en donnât une que j'admisse, & qui n'eut rien d'équivoque. A moins que de cela, avec qui que l'on dispute, on disputera sans s'entendre, & on perdra misérablement son tems, sans s'éclaircir de rien. J'ajoûterai que si j'avois à disputer, touchant ce Systême, avec quelqu'un qui fût d'une toute autre Secte que celle des Orthodoxes, nous ne nous saurions jamais accorder, ni nous persuader rien l'un à l'autre, à moins que nous ne convinssions entre nous de certains principes communs, que nous admissions lui & moi. Le moyen que l'on s'accorde à l'égard des conclusions, tandis qu'on est en différent à l'égard des principes mêmes d'où l'on prétend tirer ces conclusions? Si j'avois une pareille dispute avec un Payen, ne faudroit-il pas que je supposasse avec lui la Divinité de l'Ecriture Sainte comme une chose que l'on admet des deux côtez? La dispute entre lui & moi se reduiroit à savoir si un tel Systême est contenu dans l'Ecriture, laquelle nous regardons comme un Livre divin. N'y auroit-il pas du ridicule à dire que ce Systême est insoûtenable, à cause qu'un Payen peut contester la Divinité de l'Ecriture sur laquelle on prétend l'appuyer? Le cas est ici tout pareil. Je suis en dispute avec M. D. L. C. touchant ce Systême. Je consens qu'il fasse dans cette dispute tel personnage vrai ou faux qu'il lui plaira. Il me permettra pourtant de n'entrer dans cette dispute avec lui, qu'après être convenus bien expressément de ce Principe, que le dogme de

l'Incarnation, tel qu'on l'enseigne dans nos Eglises, est contenu dans l'Ecriture; que ce dogme n'a rien de contradictoire; & que nous pouvons faire de ce dogme un des principes sur lesquels il nous sera permis de fonder nos raisonnemens. Autrement nous serions obligez à commencer la dispute par terminer ce différent. Je soûtiendrois le parti des Orthodoxes. Je me servirois de tous les argumens de ceux de mon parti. Il soûtiendroit de son côté le parti des Hérétiques; & je tâcherois de le faire entrer dans mon sentiment. Si je n'y pouvois pas réüssir, il est clair que la dispute demeureroit accrochée.

Je n'ai pas entrepris de passer en revuë tous les Sophismes contenus dans ses Lettres. Mais je me suis attaché à éclaircir celui là, parce qu'il revient en plus d'une occasion, & qu'un de ses Collégues a entrepris de me persuader que ce Système nioit la Divinité du Fils, en se servant d'un Sophisme qui est tout-pareil. On le pourra voir dans le récit de l'entretien que j'eus avec Mr. Chion, qu'on trouvera presqu'à la fin de cette prémiére partie de mon Apologie.

Au défaut de ses définitions, il devoit au moins adopter les miennes, ou me dire ce qu'il y trouvoit de défectueux. Mais il se seroit éloigné de son but, qui étoit de se tenir perpétuëllement dans l'obscurité & dans l'équivoque. Il rend toutes mes définitions inutiles, il se dispense d'en admettre aucune, non pas en m'en contestant quelqu'une en particulier, & en soûtenant qu'en tel & tel endroit je m'étois

fois écarté de la penſée de l'Auteur du Syſtême. Il auroit fallu m'en alléguer des preuves, & je les aurois refutées fort aiſément. Il évite habilement cet embarras, en parlant d'une maniére vague & indéterminée, qui ne caractérize rien. „ Quand l'Auteur, dit-il, „ aura raccommodé ſon Syſtême, pour en „ faire une *ſolution* ſeulement apparente, je „ verrai ce que j'aurai à faire En attendant, „ permettez moi de croire que vous ne l'entendez pas mieux que je le fais, & que ce „ n'eſt ni à vous, ni à moi, d'expliquer ſa „ penſée autrement qu'il ne l'explique lui même. S'il m'eut marqué quel étoit l'endroit de ce Livre auquel je donnois une explication qui ne fût pas tirée du Livre même, j'aurois pû lui répondre. Mais il n'avoit pas deſſein de rien particulariſer, parce que ce n'étoit pas ſon intention que l'on lui répondit.

Après m'avoir refuſé les définitions que je lui demandois, il trouve à propos enſuite de m'en donner quelques unes : mais il a bien eu ſoin d'empêcher que ſes définitions ne levaſſent aucune équivoque.

Il définit *Perſonne*, un Etre intelligent diſtinct d'un autre. Fort bien. Mais il auroit dû ajoûter que ce mot reçoit encore une ſignification dans le Syſtême, lors qu'il s'applique aux deux Natures unies pour compoſer une *Perſonne*. Comme l'Auteur du Syſtême a ſuivi en cela les idées des Orthodoxes, quand ils veulent expliquer l'Incarnation, il a crû devoir auſſi ſe ſervir de leur terme conſacré

pour

pour exprimer l'union des deux natures. M. D. L. C. me soûtenoit dans sa Lettre qu'*il n'y avoit point de trace de cette seconde signification du terme de* Personne *dans le Livre de l'Auteur.* Mais dans ma réponse à sa Lettre, je lui ai fait toucher au doit que sa mémoire lui a été infidéle dans cette rencontre. Et il n'a rien eu à y repliquer.

Il définit *Personne Divine*, un *Etre intelligent qui est Dieu.* C'est-à-dire qu'à un terme équivoque il en substituë un autre qui ne l'est pas moins. J'avois ôté l'équivoque par ma définition que j'ai rapportée ci-dessus. Mais il ne lui a pas plû d'en tenir compte.

Il m'apprend qu'*Essence Divine* c'est *Dieu lui même.* Je lui suis fort redevable de son éclaircissement : mais ce n'est pas celui que je lui avois demandé. Je n'étois pas en peine de savoir ce qu'il entendoit par le mot d'*Essence.* Mais je voulois qu'il m'expliquât le sens de toute cette expression complexe, *Personne dans l'Essence Divine*, parce que cette expression fait partie de cette prémiére proposition, qui selon lui est une de celles du Systême; *Il n'y a réellement dans l'Essence Divine qu'une seule Personne.* Si au lieu d'*Essence Divine* il eut mis *Divinité*, ou *Dieu même*, l'équivoque auroit demeuré, & je lui aurois demandé ni plus ni moins ce qu'il entend par cette expression, *une Personne dans Dieu même.* Ainsi le mot d'Essence ne faisoit rien là.

On devine assés l'usage que M. D. L. C. a voulu faire de ces définitions si nettes & si précises. C'est d'exprimer le Systême qu'il nous veut

veut dépeindre sous des expressions qui le fassent paroître tout rempli d'absurditez que personne n'y avoit encore apperçûës. L'Auteur du Système ne devoit pas avoir la moindre étincelle de sens commun, sur la peinture que M. D. L. C. nous fait de sa production. „ Cet Au-„ teur (dit-il) fait profession de croire qu'il „ y a trois Personnes Divines, c'est-à-dire trois „ Intelligentes distinctes, qui sont une Essen-„ ce une, indivisible, infinie. La solution „ qu'il cherche doit être de savoir comment „ trois Intelligences distinctes peuvent être u-„ ne Essence; une, indivisible, infinie. Et sa „ solution consiste à nier qu'il y ait une Es-„ sence, une, indivisible, infinie. C'est-à-dire, l'Auteur du Système cherche une contradiction, & il a trouvé ce qu'il cherche. Mais peut être que ceux qui se donneront la peine de lire le Système, & de le confronter avec le portrait que M. D. L. C. a eu la bonté d'en faire, ne seront pas tous persuadez que le Système soit aussi ridicule que le portrait le fait envisager. Il y en aura peut être qui jugeront que M. D. L. C. n'a pas été, en cette rencontre, un Peintre assés exact, ou assés fidéle.

Il finit sa Lettre d'une maniére à me donner à entendre qu'il souhaiteroit fort que la dispute en demeurât là. „ Puis que je persi-„ ste dans mon sentiment (dit il) vous jugez „ bien que je me crois tout-dispensé d'entrer „ plus avant dans cette querelle. Ensuite pour donner plus de poids à ses Ecrits, il me fait connoître que je ne dois pas les regarder comme

comme une production qui soit émanée uniquement de son chef : mais comme un ouvrage concerté entre lui & ses Collégues. „ Je „ ne doute point, dit il, que Mrs. Chion, „ Huët, & Chaiz, Pasteurs comme moi de „ l'Eglise Wallonne de la Haye, n'avoûent „ ma démarche, & qu'ils ne l'eussent même „ faite, si je ne les eusse prévenus. Mr. Chion, dans la visite qu'il me fit quelque tems après avec Mrs. Huet & Chaiz me confirma la même chose. Quand je leur témoignai le peu de satisfaction que les Lettres de M. D. L. C. m'avoient donnée, Mr. Chion, qui vouloit sans doute que je parlasse de ces Lettres avec plus de respect, me dit que je ne devois pas penser que M. D. L. C. les eut faites de son chef, mais qu'il les avoit écrites de concert avec eux tous.

Sur la fin il témoigne son bon naturel, & la compassion qu'il a pour l'Auteur du Systême, à cause des maux qu'il prévoit que celui ci aura à essuyer. Mais il assûre qu'il n'y contribuëra en rien. „ Je vous assûre, me dit il, „ que ce ne sera point de ma part que lui vien„ dront les chagrins que je prévois qu'il s'at„ tireroit, s'il ne demeuroit pas anonyme. Je „ ne suis pas persécuteur, Dieu merci, & „ j'ose espérer que je ne le serai de ma vie. Il a supposé dans cette Lettre, aussi bien que dans la précédente, que l'Auteur du Systême & moi nous étions la même personne : & les chagrins qu'il a prédits à cet Auteur, il a bien crû me les prédire. Mais il n'a été Prophête qu'à demi. Il ne devinoit pas qu'il

alloit

alloit devenir bien tôt le plus violent & le plus acharné de tous mes *persécuteurs*. Il ne doit pas s'offencer de ce nom. C'eſt lui même, comme on vient de voir, qui s'en ſert pour qualifier les perſonnes de la part de qui l'Auteur du Syſtême devoit recevoir tous ces chagrins qu'il lui préſageoit. Ceux que l'on m'a fait ſouffrir ſont aſſés connus. Je me ſuis vû échaffaudé en Converſations, en Chaire, dans des Livres imprimez. On m'a fait paſſer pour un hérétique des plus abominables, pire que les *Servets* & que les *Tolands*. On m'impute des ſentimens que je n'ai pas, que je déſavouë & que je déteſte. Quatre Paſteurs d'une Egliſe ont répandu & continuent à répandre toutes ces accuſations contre moi, ſans avoir voulu entrer avec moi dans aucun éclairciſſement, pour que je pûſſe me juſtifier de ce dont ils m'accuſent à faux. On m'a rendu l'objet de la haine & de l'horreur de la Societé, non ſeulement dans ce païs, mais dans les païs étrangers. Toute voye m'eſt fermée pour obtenir juſtice & réparation de tous les outrages que l'on m'a faits, & auxquels on en ajoûte continuëllement de nouveaux. On m'a forcé de quitter mon établiſſement, qui me donnoit de quoi entretenir ma famille. On me force à prendre le parti de quitter le païs où j'avois paſſé toute ma vie. On me force de m'arracher à ma chére famille, ſans ſavoir où je pourrai trouver quelque retraite, & quelque protection contre les vexations continuelles de mes ennemis. En même tems que par un Ecrit

des

des plus Satyriques on m'a fait passer pour le dernier des hommes, on tâche encore d'animer les Puissances contre moi; on tâche à me lier les mains, & à me priver du seul moyen que j'ai de faire connoître au Public, & mon innocence, & la pureté de ma doctrine. Voilà la prédiction de M. D. L. C. accomplie de point en point, où j'ignore quels sont les chagrins, quelles sont les persécutions, différentes de ce que je viens de marquer, dont il a menacé l'Auteur du Système. Or il n'y-a personne qui connoisse mieux que M. D L. C. qui est celui qui par ses fausses accusations, a contribué le plus éficacément à me faire recevoir tous ces chagrins là. Mais Dieu, qui sait pourquoi je les souffre, me fera trouver auprès de lui la protection & la délivrance, que les hommes m'ont refusée jusques ici.

ARTICLE VI.

Extrait de la 2e. Réponse.

Le 7. Juillet, j'envoyai une réponse à cette lettre. J'avois expérimenté que ce seroit en vain que je demanderois à l'avenir à M. D. L. C. l'explication d'aucun de ses termes. C'est pourquoi, voulant tâcher par quelque autre voye de faire en sorte que nous nous entendissions, & que nous ne disputassions pas perpétuellement, sans savoir sur quoi nous disputions, je lui donnai moi même deux nouvelles définitions, afin de fixer le sens de deux expres-

expreſſions, qui, par leur équivoque, cauſoient l'illuſion qui regne dans tous les argumens de mon Antagoniſte. Je pris ſoin d'appuyer mes définitions ſur des paſſages exprès du Livre qui étoit le ſujet de notre diſpute; afinque celui à qui j'avois à faire n'eut aucun prétexte de me conteſter ces définitions, comme il m'avoit conteſté les autres. Après cela je lui dis; „ Si vous prenez la peine d'inſérer „ mes deux Définitions dans tous vos Ar„ gumens, dans les endroits où elles doivent „ être placées, je n'ai pas beſoin de rien dire „ de plus à un bon Logicien comme vous ê„ tes, pour lui faire ſentir qu'il n'y a aucun „ de ſes Argumens qui concluë.

S'il eut eu le moins du monde à cœur, ou de m'éclaircir, ou de s'éclaircir lui même, il lui auroit été facile de faire la revuë de ſes argumens. S'il y en eut eu quelqu'un qui ſubſiſtât en ſa force, nonobſtant mes deux définitions, il n'avoit qu'à me marquer quel c'étoit. La diſpute eut été reduite par là à un point à être bien tôt terminée. Mais il ne vouloit ni entendre, ni être entendu; comme il paroîtra par ſa derniere Lettre.

Dans la ſuite de la 2e. Lettre dont je parle, j'ai répondu directement à ſes principaux Argumens, & particuliérement à celui qui eſt pris de l'Incarnation. Les termes dont on ſe ſert parmi nous pour exprimer ce qui eſt la créance de nos Egliſes, ſont extrêmement ſuſceptibles d'équivoque. Le terme de *Perſonne*, que l'on y employe, eſt un de ceux qui peuvent le plus embarraſſer une diſpute. Auſſi

eſt-ce celui ſur lequel mon Adverſaire triomphe, à la faveur de ſon ambiguité. J'ai donc tâché à ôter l'équivoque, & à exprimer la doctrine de nos Egliſes ſur ce point, laquelle eſt auſſi ma doctrine, auſſi clairement que j'ai pû. Si j'euſſe poſé quelque faux principe, ou que j'en euſſe tiré quelque conſéquence erronée, il m'auroit fait plaiſir de me le marquer. J'aurois profité de ſes avis, s'ils m'euſſent paru bien fondez. Il a mieux aimé prendre un autre parti, c'eſt de me dire qu'il ne m'entendoit point, & qu'il ne vouloit plus diſputer. Il reſulte de tout cela, que j'ai fait autant d'éforts pour développer ma penſée, qu'il en a fait pour enveloper la ſienne. Je me ſuis autant étudié à faire en ſorte que lui & tout autre pût pénétrer dans *mes vrais ſentimens*, qu'il a pris à tâche d'empêcher qu'on ne pût pénétrer dans les ſiens.

Enfin pour reduire la queſtion agitée entre lui & moi, à des termes ſi clairs & ſi précis, qu'il n'y pût plus avoir de chicane, ni de ſubterfuge, & qu'il ne fallut que deux mots pour s'entendre, voici de quelle maniére j'ai fini ma Lettre.

„ Mais ſi tout ce que je viens de dire n'eſt „ pas ſufiſant pour mettre la vérité au jour, „ voici, je l'eſpére, un moyen qui produira „ cet éfet.

„ Nous ſommes en différent, vous & moi, „ ſur une queſtion qui eſt purement Philoſo„ phique. Un Chinois qui auroit du bon „ ſens, à qui les faits ſeroient ſimplement ex„ poſez, ſeroit en état de décider ce différent,

„ auſſi

„ auſſi bien que quelque Théologien des plus
„ habiles: puis qu'il eſt queſtion de ſavoir,
„ non pas ſi le ſuſdit Syſtême eſt conforme,
„ ou contraire à l'Ecriture, mais ſeulement ſi
„ un tel Syſtême renferme des contradictions
„ qui, par leur groſſiéreté, ne ſauroient man-
„ quer d'être apperçûës par tout homme qui
„ auroit ſeulement une once de bon ſens. Un
„ Syſtême qui eſt tel, doit renfermer au moins
„ une ſeule propoſition, dans laquelle, au
„ même égard, on affirme le pour & le con-
„ tre, comme qui diroit qu'une même choſe
„ eſt, & n'eſt pas en même tems.

„ L'Auteur dont nous parlons a cherché un
„ Syſtême, qui pût concilier les textes de l'E-
„ criture à l'égard de quatre différens chefs:
„ 1. L'Unité de Dieu. 2. La Diſtinction
„ des trois Perſonnes. 3. Leur Divinité.
„ 4. Leur Subordination. C'eſt là-deſſus que
„ roule tout ſon Syſtême.

„ Pour ſatisfaire à ſon prémier but, il a
„ voulu faire un Syſtême dans lequel l'*Unité*
„ *numérique de Dieu* fût clairement établie.

„ Pour ſatisfaire au ſecond, il a voulu que,
„ dans ſon Syſtême, le Pére, le Fils, & le
„ St. Eſprit fuſſent *trois Etres intelligens di-*
„ *ſtincts*.

„ Pour ſatisfaire au troiſiéme, il a voulu
„ que, dans ſon Syſtême, ces trois Perſonnes
„ pûſſent, à juſte tître, être appellées *Divi-*
„ *nes*, & que chacune des trois pût être ap-
„ pellée *Dieu*. C'eſt-à-dire que la prémiére
„ Perſonne, qui eſt le Pére, pût être appel-
„ lé *Dieu*, entant qu'il eſt le même Etre que

" Dieu même. Et que les deux autres Intelligences pûssent être appellées Dieu, par leur " union personnelle avec Dieu; de la même " maniére & dans le même sens que les Orthodoxes disent que celui qui est né de Marie est Dieu, par son union personnelle avec Dieu.

" Pour satisfaire à son quatriéme but, il a " voulu que, dans son Syssême, les deux Intelligences finies (savoir celle du Fils & " celle du St. Esprit) pûssent être Subordonnées à celle du Pére, & que l'Intelligence " finie du St. Esprit pût être Subordonnée à l'Intelligence finie du Fils.

" Si donc il y a quelque contradiction dans " ce Syssême, & à plus forte raison, si ce " Syssême est un tissu de contradictions de cette nature, il faut pouvoir montrer par le " Livre même de l'Auteur qu'il a avancé *au même égard* le pour & le contre dans l'un " des quatre chefs que je viens de marquer. " Je vous prie donc, Monsieur, de me dire.

" I. Par quels endroits de ce Livre vous " prouveriez que l'Auteur du Syssême a soûtenu, *au même égard*, qu'il y a un seul Dieu " en nombre, & qu'il y a trois Dieux en nombre?

" II. Par quels endroits du Livre vous prouveriez que l'Auteur a soûtenu, *au même égard*, que le Pére, le Fils, & le St. Esprit " sont trois Etres intelligens, & un seul Etre " intelligent?

" III. Par quels endroits du Livre vous

" prou-

" prouveriez que l'Auteur a soûtenu, *au même égard*, que le Pére, le Fils, & le St. Esprit sont Dieu, & ne sont pas Dieu? C'est-à-dire que, *au même égard*, le Pére est Dieu & n'est pas Dieu en lui même, & par sa propre nature; & que, *au même égard*, l'Intelligence finie du Fils, & celle du St. Esprit sont Dieu, & ne sont pas Dieu, de la même maniére que les Orthodoxes disent que celui qui est né de Marie est Dieu, par son union personnelle avec Dieu?

" IV. Par quels endroits du Livre vous prouveriez que l'Auteur a soûtenu, *au même égard*, que l'Intelligence finie du Fils & celle du St. Esprit, sont & ne sont pas subordonnées au Pére; & que, *au même égard*, l'Intelligence finie du St. Esprit, est & n'est pas subordonnée à l'Intelligence finie du Fils?

" Si dans un seul de ces quatre chefs, qui contiennent tout le Systême, vous êtes en état de satisfaire à ma question, je vous donne gain de cause en plein, & je vous abandonne le Systême.

" Si vous n'êtes pas en état de me faire une réponse catégorique sur aucune de ces quatre questions, & que vous reconnoissiez par là qu'il n'y a point de contradiction, ni grossiére ni délicate, dans le Systême, à l'égard d'un seul de ces quatre chefs qui contiennent tout le Systême, vous êtes obligé de convenir de bonne foi que le Systême n'en renferme aucune, & que tous les argumens par lesquels vous crû y en découvrir,

" vrir, ne sauroient être que des *paralogis-*
" *mes.*

ARTICLE VII.

Extrait de la 3e. Lettre de M. D. L. C.

Le 21. Juillet, je reçûs la derniére Lettre de M. D. L. C. Le commencement étoit tel. " Quelques occupations qui me sont sur-
" venuës sont cause que je vous ai fait atten-
" tendre si longtems ma réponse. A cela près,
" elle pouvoit être bientôt faite. Car que di-
" rois-je à présent? Vous me parlez comme si
" vous ne m'entendiez pas, & je vous avouë
" que je ne vous entens plus du tout. En
" voilà plus qu'il n'en faut, entre honnêtes
" gens, pour ne plus disputer.

Voilà comment il a sû se tirer d'une controverse, dont il ne pouvoit guére sortir à son honneur, qu'en avoüant ingénûment qu'il s'étoit trompé, & qu'il avoit mal conçu la chose. Mais afin que sa fuite ressemblât au moins à la fuite d'un Lion, il tire avantage contre ce Systême, de ce que les distinctions qui rendent nuls tous les argumens de M. D. L. C. le mettent hors d'état d'y trouver quelque contradiction. Il veut qu'un Systême *ne soit plus soûtenable*, dès lors qu'*on ne peut plus le soûtenir qu'à la faveur des distinctions, & sous la diversité des égards.* Il ne se met pas autrement en peine des conséquences que l'on peut tirer du Principe, sur quoi il raisonne. Pourvû qu'il vienne à bout de décrier

crier ce Syſtême, à quelque prix que ce ſoit, il s'embarraſſe peu s'il renverſe de fonds en comble, & la Trinité, & l'Incarnation, & toutes les autres doctrines reçûës & enſeignées dans nos Egliſes. Il eſt permis de ſapper les fondemens de la Réligion, pourvû que l'on ait le nom d'en être le défenſeur. Apparemment que s'il nous donne jamais une Logique de ſa façon, il caſſera aux gages toutes les Diſtinctions, & qu'il obligera celui qui tient la place de *Défendant* de s'avoüer vaincu, s'il ne peut point répondre à un Argument, qu'en faiſant une Diſtinction.

Ce n'eſt pas encore aſſés. Il veut, quoi qu'il n'ait pû rien prouver contre ce Syſtême, le laiſſer chargé des plus noires héréſies. Selon les régles de ſa nouvelle Logique, rien au monde n'eſt plus aiſé. „ Ce Syſtême, dit il, ” ne peut plus ſe ſoûtenir qu'à la faveur des ” Diſtinctions, qui le font tour à tour Trithéïte, Arien, Sabellien, & même Orthodoxe, ce qui eſt la choſe du monde dont il ” ſemble qu'on ait voulu le plus s'éloigner.

” Il eſt Trithéïte, lors qu'il admet trois Intelligences Divines diſtinctes, ſi par Intelligence Divine il entend une Perſonne qui ” eſt Dieu.

” Il eſt Arien, lors qu'il admet trois Perſonnes, dont l'une eſt la Divinité toute ” pure, & les deux autres ſont des Intelligences finies.

” Il eſt Sabellien, lors qu'il admet une Trinité, où le nombre des trois Perſonnes Divines n'eſt produit que par les Modifications,

” ou

" ou par les différentes maniéres d'exiſter & " d'agir d'une ſeule Perſonne Divine.

" Il eſt enfin Orthodoxe, lors qu'il admet " qu'un peut être trois, & que trois peuvent " être un, par le moyen des diſtinctions, & " ſelon la diverſité des égards.

Voilà comment un homme, qui n'a pas pû répondre à aucune des queſtions qu'on lui a faites, & auxquelles il étoit obligé de répondre, ou de ſe confeſſer vaincu, ſe donne la liberté de quitter le champ de bataille, avec le même air triomphant, que s'il l'avoit fait quitter à ſa Partie. Il demande quartier, & il brave. Il déclare dans ſa Lettre que ce Syſtême eſt *un Protée qu'il ne ſauroit ſaiſir*, que c'eſt *un Labirinthe où il ne voit goute*. C'eſt à dire, s'il eut voulu laiſſer la figure, & parler naturellement, que c'eſt une doctrine qu'il n'entend point, & contre laquelle il ne peut rien prouver. Si cela eſt, il étoit obligé de s'en taire, jusqu'à ce qu'il l'entendit mieux, & qu'il pût y faire des objections qui euſſent quelque fondement, & telles qu'on ne pût pas les anéantir avec une Diſtinction. Cependant il oſe ſoûtenir que ce Syſtême eſt Trithéïte, Arien, Sabellien. Après avoir avancé une accuſation de cette conſéquence, il imite la conduite d'un homme qui tire un coup de piſtolet à un autre, & prend la fuite tout incontinent. De même nôtre généreux Champion, qui vient d'accuſer ſon Adverſaire de tout ce qu'on peut concevoir de plus atroce, penſe qu'il lui eſt permis de dire de ſang froid; Je ne veux plus diſputer. Je ne veux point entendre ce qu'on pourra

pourra me répondre. Je ne veux point m'engager à soûtenir & à prouver mon accusation.

CHAPITRE IV.

Observations sur les vuës de M. D. L. C. & de ses Collégues.

ARTICLE I.

Dessein dans lequel les Lettres de M. D. L. C. ont été écrites.

Pour mettre le Lecteur au fait touchant les Lettres dont je viens d'exposer le précis, il est à propos que je tâche de développer les vûës, que M. D. L. C. & ses Collégues ont euës, quand il a écrit ces Lettres de concert avec eux.

A considérer les choses selon la prémiére vûë qui s'offre naturellement, on diroit qu'il n'y a aucun mystére la dedans. Un Pasteur demande à un autre son sentiment touchant un certain Livre. Cet autre Pasteur lui donne son sentiment par écrit. Cela est dans l'ordre.

On en jugera tout autrement, si l'on se rappelle ce que j'ai remarqué dans le Chap. précédent, touchant le contenu de ces Lettres. On n'y voit rien qui ressemble à la conduite de quelqu'un qui cherche à en désabuser un autre. On n'y découvre que l'embarras d'un homme qui après avoir avancé des choses qu'il n'est pas en état de soûtenir, tâche

de se tirer le moins mal qu'il peut, à la faveur de plusieurs équivoques, d'une dispute qui ne tourne point à son avantage. Ce n'est pas en se conduisant de la sorte, qu'on peut espérer de convaincre quelqu'un que ses opinions sont fausses.

Le but donc de M.D.L.C. & de ses Collégues étoit de m'intimider par l'appréhension des chagrins dont l'Auteur du Système étoit menacé s'il venoit à être découvert. Ces chagrins ne devoient pas être médiocres, puisqu'ils devoient être proportionnez à l'atrocité des héréſies dont on chargeoit sa doctrine. M. D. L. C. me faisoit assés entendre qu'il me prenoit pour être cet Auteur même, & que pour peu que je fisse de mouvement, j'allois être poursuivi comme tel. Ces courageux combattans ont toûjours eu pour maxime, que pour vaincre à coup sûr, il falloit lier les piez & les mains à son Adversaire, & qu'on est assuré de gagner sa cause quand on parle seul, & qu'on n'est contredit par personne. Ils vouloient donc me mettre d'abord hors de combat, en me remplissant d'épouvante : afin que je n'osasse plus demander aucun éclaircissement à personne toûchant ce Système. Sur tout ils vouloient m'empêcher d'en prendre la défense, soit par écrit, soit en conversation. Pendant qu'ils le décrioient tous quatre dans toutes les compagnies, & qu'un grand nombre d'amis les secondoient dans ce pieux ouvrage, je devois me tenir immobile, & ne désabuser aucun de ceux à qui ils donnoient les idées les plus sinistres de mes sentimens. J'étois con-

nu pour être l'approbateur du Système. Je passois même dans l'esprit de bien des gens pour en être l'Auteur. N'importe. Je devois laisser flêtrir la reputation de mon Orthodoxie, & souffrir, sans dire mot, que l'on me décriât par tout, comme le plus grand ennemi de la Réligion. C'est à peu près comme si quatre hommes armez vouloient persuader à un autre homme de voir piller & emporter tout son bien, & de se laisser poignarder ensuite, sans se plaindre, & sans faire la moindre resistance.

Si les Lettres de M. D. L. C. étoient destinées à m'épouvanter, & à m'empêcher d'agir, elles devoient servir encore à un autre usage. Les Conducteurs de Rome ont un extrême soin d'empêcher que leur peuple ne lise les Ecrits de nos Docteurs. Ils ne connoissent point de plus sûr moyen d'arrêter les progrès de nôtre doctrine, que celui là. Ils croiroient perdre leur cause, si tout le monde avoit la liberté de comparer leurs raisons avec les nôtres. Nos quatre Pasteurs sont à peu près dans les mêmes idées par rapport à ce petit Livre. Pour empêcher qu'il n'ait des partizans, il faut, à quelque prix que ce soit, détourner tout le monde de le lire, en le faisant regarder comme un Livre très dangéreux. Les Lettres de M. D. L. C. étoient très propres à cet éfet. On les avoit composées afin qu'elles fûssent lûës en la place du Livre que l'on vouloit étouffer, & que l'on ne connût la doctrine du Livre que par la peinture que ces Lettres en faisoient.

Avant que j'eusse eu aucune communication du prémier de ces Ecrits, du moins en même tems, le bruit étoit déja répandu dans la Haye, que M. D. L. C. écrivoit contre l'Auteur du Livre, & qu'il lui préparoit une refutation fulminante. Le monde étoit déja dans l'attente de voir un semblable Ecrit, avant peut-être que j'en eusse aucune connoissance. On en fit faire deux Copies en même tems: l'une, qui étoit celle qui devoit m'être mise en main; l'autre, qui fut déposée chez un particulier, pour être lûë de quiconque en auroit la curiosité. Ces Réflexions offroient d'abord à la vûë du Lecteur ces idées odieuses. *Que le Système nouveau nioit la Trinité des Personnes Divines. Qu'il ne reconnoissoit en Dieu qu'une seule Personne, qui est le Pére. Qu'il étoit un tissu de contradictions & d'inconsistences grossiéres. Qu'il bouleversoit tout dans le langage de l'Ecriture.* Il importoit peu au Lecteur que de telles propositions fussent prouvées, ou ne le fussent pas. On les tenoit pour prouvées, quand on les voyoit étalées avec cet air de confiance que M. D. L. C. a eu la politique de mettre en usage dans tout ce qu'il a fait & dit contre ce Système. Ceux qui lisoient ces *Réflexions*, & à qui de telles idées demeuroient dans l'esprit, les communiquoient à tout autant de personnes qu'ils en rencontroient dans leur chemin. Ces derniers, sans avoir lû, ni le *Livre*, ni les *Réflexions* sur le *Livre*, s'en rapportoient à ce que les prémiers en disoient. Voilà qui court en peu de tems par toute la Société.

Voi-

Voilà un Livre digne d'être brulé avec son Auteur.

ARTICLE II.

Question difficile à resoudre. Si ceux qui avoient entrepris d'étouffer le Système, en avoient cette idée désavantageuse qu'ils en vouloient donner aux autres?

C'est une question fort problématique, si ces quatre Pasteurs, qui ont pris toutes les mesures que je viens de marquer, pour étouffer ce nouveau Système, ont été bien persuadez dans le fond de leur ame qu'il fût aussi hérétique & aussi impie qu'ils ont voulu le persuader au Public. Ce qui donne lieu à ce doûte, c'est qu'il y a diverses circonstance dans la conduite de ces Messieurs, qui ne s'accordent pas avec une telle persuasion. Je suppose qu'ils sont des Chrétiens, & qu'ils savent quels sont les devoirs de Chrétiens & de Pasteurs. Je suppose qu'ils ne seroient pas capables de violer ces devoirs de gayeté de cœur, dans un point des plus capitaux. Je bâtis sur cette supposition, & je demande, que doit faire un Chrétien, que doit en particulier faire un Pasteur, de qui l'unique vocation, en qualité de Pasteur, est de veiller au salut des ames? Si ce Chrétien, si ce Pasteur connoit une personne qui soit engagée dans des erreurs pernicieuses, & qu'il soit à portée de pouvoir travailler à le ramener à la vérité, n'est ce pas sa fonction d'y travailler? Sur tout si

cette personne errante lui demande ses avis, s'engage à les examiner, & à donner à cet examen toute l'attention que l'amour de la vérité veut qu'on y apporte, n'est-ce pas une occasion que Dieu met devant les yeux à ce Pasteur, & dont il lui demandera compte, s'il la néglige? Or que l'on examine ce que M. D. L. C. agissant de concert avec ses Collégues a fait à mon égard. Il m'a crû infecté des plus mortelles hérésies, à ce qu'ils prétendent tous. Sans lui donner la peine de me chercher, je me suis présenté à lui, je lui ai exposé mes sentimens, je lui ai demandé ses instructions. Il me les a données, dira-t-on; & je n'en ai pas voulu profiter. Cela seroit bon à dire, si l'on n'étoit pas instruit du fait de toutes ses Lettres. Mais quand on les aura lûës avec mes réponses, & que l'on daignera faire attention à ce que j'ai remarqué sur ce sujet, on verra que M. D. L. C. a eu un but tout autre que celui de me persuader, & qu'il a tenu un chemin tout opposé à ce but. A-t-on jamais persuadé quelqu'un, en dédaignant d'écouter & d'examiner ses raisons? en ne répondant pas à ses difficultez? en lui refusant les éclaircissemens qu'il demande? en ne tenant pas compte d'être entendu de lui? enfin en quittant brusquement la dispute, quand il s'agit de répondre cathégoriquement à des questions qui doivent décider la controverse? Je lui marque les raisons qui m'empêchent d'être de son avis. Je le somme d'éfectuër un engagement où il est entré de lui même, de montrer que mon sentiment

est

eſt contraire à l'Ecriture. Il ne me répond pas un ſeul mot ſur aucun de ces ſujets: & quand je le cherche, il me fuit. Eſt-ce là vouloir perſuader un homme? Or tous ſes Collégues ont tenu, à peu près, la même conduite à mon égard. Je leur ai demandé des raiſons à tous pour me faire départir de mon ſentiment, & ils m'ont tous refuſé ces raiſons. Ils ont voulu me condanner, mais non pas me perſuader. Ce qu'ils ont fait en cela pourroit ſouffrir quelque eſpéce d'excuſe, s'ils ont eu la penſée que mes ſentimens fûſſent indifférens d'eux mêmes, & qu'ils ne fuſſent pas d'une dangéreuſe conſéquence. S'ils ont crû que mes ſentimens ne fuſſent pas des héréſies, mais tout au plus des erreurs tolérables, ils ont pû ſe mettre dans l'eſprit que ce n'étoit pas la peine de tâcher à m'en faire départir en raiſonnant avec moi. Mais leur conduite eſt une Enigme incompréhenſible pour moi, auſſitôt que je tâche de la concilier avec ces deux ſuppoſitions? L'une, qu'ils ont été perſuadez dans le fond de leur ame, que ce ſentiment renferme toutes les héréſies dont ils l'ont accuſé. L'autre, qu'ils ont ſû ce que c'eſt qu'être des Paſteurs, & qu'ils ont eu le moins du monde à cœur de remplir les engagemens de cette charge. De ces deux derniéres ſuppoſitions il y en a une certainement qui eſt fauſſe. Quelle c'eſt des deux, c'eſt ce que je ne ſaurois décider.

ARTICLE III.

Injuſtice des moyens qu'ils ont employez pour parvenir à leur but.

Mais quel qu'ait été le but que ces quatre Paſteurs ſe ſont propoſé, & en ſuppoſant que leurs intentions ayent été les meilleures du monde, ils ſavent qu'il y a de certains moyens qu'aucune bonne intention ne ſauroit excuſer. Tels ſont les moyens eſſentiellement contraires aux Loix de Dieu, & par leſquels le droit naturel ſe trouve violé.

Or je demande 1. à tous ceux qui ont quelque legére connoiſſance des Loix de Dieu, & de celles de l'équité, ſi ces Loix permettent que l'on accuſe quelqu'un de quelque crime, & qu'on le faſſe condanner par le jugement du Public, en empêchant cet homme de ſe défendre, & en obligeant au ſilence tous ceux qui voudroient parler pour lui? C'eſt pourtant ce qu'on a entrepris de faire à l'égard de l'Auteur du Syſtême. On a voulu faire condanner ſa doctrine, comme renfermant tout ce qu'il y a de plus affreux parmi les héréſies que l'on déteſte. On a en même tems voulu l'empêcher de ſe juſtifier, en tâchant par des menaces de l'engager à retirer un Livre qui pouvoit parler en ſa faveur. J'ai voulu parler pour ſa juſtification & pour la mienne, & au lieu de m'écouter, on a prétendu de m'impoſer ſilence. On nous a fait condanner l'un & l'autre, ſans que nous fuſſions entendus. Que l'on juge ſi

cette

cette conduite se peut accorder avec la Loi de Dieu, & avec l'équité naturelle.

II. Il n'est pas permis à un homme qui ne se veut pas mettre au dessus de toutes les Loix Divines & humaines, de prétendre que l'on n'écoute que lui, quand il plaide contre un autre, & qu'il veut combattre le sentiment d'un autre. Il doit permettre, il doit demander de lui même que l'on écoute aussi l'autre Partie intéressée, & que l'on fasse autant d'attention aux raisons de cette Partie, qu'aux siennes propres. Or le Livre est la Partie accusée. Les approbateurs du Livre sont les Parties intéressées. On ne peut point prononcer un jugement équitable, à moins que l'on ne lise l'un, & que l'on n'entende les autres. Vouloir empêcher cela, c'est faire une injustice criante.

III. Les Pasteurs de l'Eglise Reformée ont toûjours enseigné au Peuple, qu'ils ne sont point des Directeurs dont il faille suivre aveuglement les Décisions. Que l'on doit véritablement les écouter, & les consulter; mais que chacun doit voir de ses propres yeux. Or je demande si les quatre dont je parle ont suivi ce principe. N'ont-ils pas violé toutes leurs maximes, qui sont celles de nôtre Réligion, quand ils ont voulu que l'on n'écoutât pas d'autres raisons que les leurs, & que l'on ne jugeât d'un Livre, que par l'idée qu'il leur a plû d'en donner.

IV. Ce qui rend cette conduite plus insoûtenable, c'est que ce sont les Pasteurs d'une Eglise particuliére qui se sont attribué cette

autorité, comme s'ils avoient réüni en leur perſonne toutes les lumiéres & toute l'autorité de tous les Paſteurs de nos Egliſes. Qui leur a donné le droit de décider, & de conclurre de leur chef, ſi un ſentiment propoſé, non ſeulement à une Egliſe particuliére, mais à toutes les Egliſes répanduës par toute la Terre, doit être rejetté ſans aucun autre examen, que celui qu'il leur a plû d'en faire? Faut-il que leur jugement ſoit celui de tous les Paſteurs, & de toutes les Egliſes? Faut-il que, ni aucun Paſteur, ni aucun Particulier, ni aucune Aſſemblée Eccléſiaſtique, en quelque lieu que ce ſoit, ne ſe donne la peine d'examiner ſi un ſentiment qui n'a pas l'approbation de ces quatre, doit être admis ou rejetté, ou s'il doit être regardé comme tolérable ou intolérable? N'eſt-ce pas s'arroger une prérogative pareille à celle que l'Evêque de Rome a injuſtement uſurpée?

V. Enfin quelque bonne intention que l'on puiſſe avoir, elle ne ſauroit excuſer la mauvaiſe foi. Les Sophiſmes & les Equivoques, mais ſur tout les fauſſes imputations n'ont jamais eu pour défenſeurs que des gens ſelon les principes deſquels tous moyens ſont bons & honnêtes, pourvû l'on arrive à ſon but. On jugera ſi cette remarque vient à propos, ſi l'on fait attention à ce qui a été dit juſqu'ici, & à ce qui ſera dit dans la ſuite de cet Ecrit, & ſi l'on compare le dernier Livre de M. D. L. C. avec celui qu'il prétend de refuter.

CHA-

CHAPITRE V.

Conduite que l'Auteur a tenuë, tant par rapport aux Lettres de M. D. L. C. qu'à d'autres égards.

ARTICLE. I.

Conduite de l'Auteur exposée avec peu de Sincérité dans la Préface du Livre de M. D. L. C.

Après avoir tâché de mettre le Lecteur au fait touchant le but de mes Adversaires, & la conduite qu'ils ont tenuë pour y parvenir, l'ordre veut que je fasse mention de la conduite que j'ai moi même observée, pendant l'espace d'environ trois mois, qui se sont écoulez, à compter depuis le 25. Juin, que je reçûs le premier Ecrit de M. D. L. C. dont j'ai parlé ci-dessus, jusqu'à la visite de Mr. Chion, que je reçûs le 23. Septembre, & dont je ferai le recit au Chap. VI.

Je suis obligé en cet endroit de relever un endroit de la Préface du Livre que M. D. L. C. a fait imprimer depuis peu, pour refuter dans les formes le Systême en question. Il a plû à cet Auteur de me prendre à partie. Après m'avoir caractérizé d'une maniére à n'être pas méconnu, il me dénonce au Public en qualité de Partizan, & de Fauteur zêlé du susdit Systême. De sorte qu'il laisse en doute, si c'est contre l'Auteur anonyme qu'il a écrit son Livre, ou bien si c'est contre moi. Ce

qu'il y a de certain, c'eſt que nous ayant aſſociez dans une cauſe commune, il ne ſauroit attaquer l'un, ſans attaquer l'autre. Non content de cela, il s'en prend à ma conduite. Il en dit des choſes qui ne ſont pas moins fauſſes, qu'elles me ſont déſavantageuſes. Je dois me juſtifier contre ſes fauſſes imputations, & par un recit véritable de ſa conduite & de la mienne, dévoîler la vérité qu'il a tâché de rendre entiérement méconnoiſſable. Voici l'article dont il eſt queſtion.

„ Mais je me ſuis vû comme forcé, par „ les circonſtances, à tenir une conduite op- „ poſée (*c'eſt-à-dire à refuter publiquement ce „ Syſtême.*) Quelque anonyme, & par conſéquent quelque inconnu que ſoit l'Auteur „ de la *Lettre*, il a des amis qui paroiſſent... „ Il y a eu dans la même Ville (*de la Haye*) „ une Perſonne de caractére, qui s'eſt déclarée pour ce Syſtême, avec beaucoup de chaleur. Ce dernier m'ayant, en quelque maniére, défié au combat, ſous le prétexte „ des éclairciſſemens charitables que ſe doivent des Fréres, il ne fut pas poſſible de reculer, & preſqu'auſſi tôt que la *Lettre* d'un „ Théologien vit le jour, je me vis dans la „ néceſſité d'écrire. Je me bornai pourtant à „ une ſeule objection, qui tendoit, non à „ refuter le Syſtême en ſes diverſes parties, „ mais à montrer qu'il eſt moins une *ſolution*, „ qu'une *négation* du dogme reçû dans l'Egliſe. Comme la difficulté que je pouſſai, étoit purement d'Arithmétique, elle m'avoit „ paru la plus propre à diſſiper, ou à prévenir

„ l'illu-

„ l'illusion que la *Lettre* pourroit faire à cer-
„ taines personnes.

„ Cependant cet Ecrit, qui fut suivi de plu-
„ sieurs autres, ne produisit pas cet éfet. Et
„ le zêlé Partizan du Théologien anonyme
„ n'en fit usage que pour parvenir à ses fins,
„ qui étoient de semer, à droit & à gauche,
„ les nouvelles d'une dispute où je ne m'étois
„ engagé que par un principe de charité, par
„ rapport à lui seul. Mais il cherchoit l'é-
„ clat, & il en fit tant, qu'enfin la Lettre qui
„ pourrissoit chez le Libraire, devint l'objet
„ de la curiosité du public. Tout le monde
„ voulut la voir, & la lire; & dans la fausse
„ opinion, que le Disciple de l'Anonyme a-
„ voit répandue, que j'avois répondu dans les
„ formes, à cette *Lettre*, quantité de gens
„ me firent l'honneur de me demander la *Ré-*
„ *ponse*.

Cet Auteur s'est mis dans l'esprit, non sans sujet, que ses raisons seront trouvées d'autant meilleures, que ceux contre qui il dispute seront plus exposez au mépris & à la haine publique. Comme j'ai été, selon lui, l'un des plus zêlez défenseurs du Systême, il a crû me devoir punir de mon zêle en donnant de ma conduite une idée très désavantageuse. Peut-on mal raisonner contre des gens d'un si indigne caractére? Tels que sont les Partizans du Systême, tel est le Systême. Mais fonder un semblable mépris sur un tissu de jugemens faux & téméraires, accompagnez de fausses imputations, c'est une conduite que je ne veux point caractériser. On va voir, dans les re-

marques qui ſuivent, ſi j'ai tort de m'être exprimé de la ſorte.

ARTICLE II.

Véritable recit des faits qui concernent les Lettres de M. D. L. C. & que celui ci a mal rapportez dans ſa Préface.

I. Je l'ai prié de me dire quels étoient ſes ſentimens ſur le Syſtême en queſtion. Il veut faire paſſer une demande ſi raiſonnable pour une eſpéce de *défi au combat*. Si on l'en croit, la vûë de m'éclaircir que je faiſois paroître, n'étoit qu'un prétexte pour cacher mes véritables intentions, qui n'étoient rien moins que droites. C'eſt m'accuſer aſſés ouvertement de menſonge & d'hypocriſie. Je lui déclare que c'eſt un jugement téméraire. Qui lui a appris de ſonder le cœur de ſon prochain, & d'y démêler une mauvaiſe intention; lorsque ce qu'il fait eſt dans les régles? Demander à un Paſteur, ou à quelque autre perſonne éclairée, qu'il leve mes ſcrupules, qu'il éclairciſſe mes doutes, qu'il me faſſe part de ſes lumiéres, eſt-ce une action mauvaiſe? Ne peut-on faire cette action par aucun bon principe? Toutes les fois qu'on la fait, eſt-ce une maniére de défi au combat? D'où ſait-il donc qu'une action bonne, juſte, & néceſſaire en elle même, & qui marque plus naturellement un bon principe qu'un mauvais, vient cependant d'un mauvais principe? Quelle révélation en a-t-il? C'eſt apparemment qu'il a

cet-

cette maxime par devers lui, que pour ne se point tromper dans le jugement que l'on fait de quelqu'un, il faut en juger en mal. Mais je pense qu'il voudroit être excepté de cette régle là, si c'étoit de lui qu'il fallut juger. Selon sa maxime, j'aurois été jugé coûpable, quoi que j'eusse fait. Si l'on me fait un crime d'avoir demandé des éclaircissemens, qu'auroit-on fait si je n'en eusse demandé aucun? Ne m'auroit-on pas accusé d'orgueil, d'entêtement, de présomption? N'auroit-on pas eu raison de me reprocher que je suis un homme attaché à mon propre sens, & qui ne compte pour rien les sentimens des autres hommes? Vous doncqui voulez me condanner à tors & à travers, instruisez moi je vous prie. Quel parti devois-je prendre pour n'être pas coûpable? Devois-je demander des éclaircissemens? N'en devois-je point demander? En voilà plus qu'il n'en faut pour démontrer la témérité & l'injustice du jugement que ce nouveau Scrutateur des cœurs prononce contre moi, sans en donner autre preuve que sa décision. Je suis donc en droit, moi qui connois les intentions que j'ai euës, lesquelles il ne connoit pas, & ne peut pas connoitre, de lui dire que son jugement est téméraire & mal-fondé, & qu'il pêche contre la régle que Jésus Christ a prescrite, en disant, *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugez.* Il est inutile à un homme de protester des vuës & des intentions de son cœur. Il est un témoin suspect, puis qu'il parle pour lui même. Mais aussi quel autre témoin peut-il produire? D'un autre côté quel té-

témoin peut-on produire contre lui, si ce n'est ses actions? J'abandonne au public celles que j'ai faites. Si elles sont conformes aux Loix de Dieu, qu'il les approuve. Si elles y sont contraires, qu'il les condamne. Mais pour les vuës & les intentions, qu'il les laisse au jugement de celui qui seul peut les connoître & en juger.

Je ne saurois quitter ce sujet, sans y faire trois observations.

1. J'ai dit ci-dessus que ces quatre Messieurs prétendoient m'obliger à garder un profond silence, pendant qu'ils travailleroient à étouffer ce Système. Ce silence devoit être poussé si loin, qu'il ne m'étoit permis, ni de donner des éclaircissemens à aucun sur cette matiére, ni d'en demander à personne. Cet Article de la Préface de M. D. L. C. est une preuve décisive de ce que je viens de dire. Et l'on ne sera plus étonné de voir que ces Messieurs ont toujours reculé quand je leur ai demandé des raisons. Demander des éclaircissemens sur sa foi, c'est défier au combat ceux à qui on les demande. Toutes les fois que je les ai priez de me donner des raisons pourquoi ils vouloient que je me défiasse de mes sentimens, chaque priére étoit un défi. Dans quelle Eglise vivons nous, je vous prie? Est-ce dans l'Eglise Romaine? Quoi, il n'est pas permis à qui que ce soit parmi nous de chercher à s'instruire, & à s'éclairer? Il faut croire aveuglement tout ce qui s'enseigne parmi nous, sans demander ni preuves, ni éclaircissemens? C'étoit par de semblables moyens que deux ou trois

trois Pasteurs avoient concerté entr'eux d'étouffer ce Système, en interdisant à chacun d'en ouvrir la bouche. C'est par là que l'on vouloit faire en sorte que ce Livre pourrit chez le Libraire.

2. Ces Messieurs ont-ils crû que personne n'appercevroit les conséquences, que ceux qui savent & qui veulent raisonner pourront tirer de leur conduite, par rapport au Système en question? Ne leur est-il jamais venu dans l'esprit, qu'agir de la sorte c'étoit donner les plus favorables préjugez pour ce Livre & pour ce Système? Je m'étois toujours mis dans l'esprit, avec quantité de gens qui passent pour savoir raisonner juste, que l'éxamen & la discussion sont toûjours plus favorables à la vérité qu'à l'erreur: & que plus on expose l'une & l'autre au jour, plus la vérité s'établit, ou s'affermit; & plus l'erreur se détruit & se dissipe. Que penseront donc les personnes dont je viens de faire mention, quand elles sauront que ceux qui soûtiennent la doctrine reçuë n'évitent rien avec tant de soin, que la discussion & l'examen? Qu'il n'y-a rien qu'ils appréhendent si fort, & à quoi ils s'opposent avec des marques d'une passion si visible, que la confrontation de leur créance avec un Système tout rempli, selon eux, non seulement de sentimens erronez, mais de contradictions, je dis de *contradictions grossières*. Encore si ce Système eut été composé par quelque génie du prémier ordre. Mais de quoi étoit capable un homme, qui, selon l'idée que M. D. L. C. en donne, est le plus pitoyable de tous les

Auteurs ? Et que craint-on d'un Livre qui n'eſt pas digne ſeulement que l'on s'occupe à le refuter ? Qu'on le liſe, à la bonne heure. Plus on le lira, plus on en aura de mépris. Il n'a pas beſoin d'autre refutation que celle là. La conduite de ces quatre Meſſieurs ne prouve pas trop qu'ils en ayent eu cette idée.

3. M. D. L. C. découvre dans cet endroit la bonne & loüable diſpoſition de ſon cœur. C'eſt une contrainte à un Paſteur, que d'écrire pour déſabuſer quelqu'un. Il ne s'y reſout que par force. C'eſt une eſpéce de néceſſité en laquelle il n'eſt pas poſſible de reculer. Il n'y a donc eu que mon importunité, qui ait arraché de lui quelques avis qu'un Chrétien ne doit refuſer à perſonne. Je ne les aurois jamais obtenus de ſon bon gré. Mais je pourſuis l'examen des faits qui ſe ſont paſſez d'un toute autre maniére que M. D. L. C. ne les rapporte.

II. Il veut perſuader au Public, que *je n'ai fait uſage de ſes Ecrits*, que *pour parvenir à* ce qu'il prétend avoir été *mes fins*, *qui étoient de ſemer à droit & à gauche les nouvelles de cette diſpute.* Et que ce fut pour *chercher l'éclat.* Voici ce qui en eſt. Pendant près de deux mois il n'eſt ſorti pas un ſeul de ces Ecrits de chez moi. Et je ne les ai laiſſé lire en ma maiſon qu'à trois ou quatre de mes amis tout au plus. Voilà ce qui s'appelle *chercher l'éclat*, & n'avoir voulu avoir ces Ecrits que pour *ſemer à droit & à gauche les nouvelles de cette diſpute.* Depuis ces deux mois, une perſonne que je n'avois jamais vuë, mais

mais qu'on m'avoit dit être un des amis de M. D. L. C. & extrêmement dans ſes ſentimens, & qui avoit vû ſes Lettres depuis longtems, par le canal de M. D. L. C. mais qui n'avoit pas vû mes Réponſes, m'envoya prier de lui envoyer ces derniéres. Je ſatisfis à ſa demande, & j'accompagnai mes Réponſes d'une Copie des Lettres de M. D. L. C. afin que cette perſonne dont je parle fût en état de confronter les raiſons des deux parties. Ce fut la prémiére fois que ces Ecrits ſont ſortis de ma maiſon. Mais quoi que cette Perſonne me l'eut demandé, je ne lui permis pas d'en tirer copie, ni de les prêter à d'autres. Et j'exigeai de lui qu'il me les renvoyât incontinent après les avoir lûs Depuis qu'il me les eut rendus, juſqu'aux prémiéres procedures que ces Meſſieurs firent contre moi, je n'envoyai Copie des Ecrits ſuſdits qu'à deux autres perſonnes, l'une à Leide, & l'autre à la Haye, qui me les avoient demandez. Je ſavois que les Ecrits de M. D. L. C. couroient par la Ville dès longtems auparavant, & que c'étoit lui & ſes amis qui les faiſoient courir. Je ſavois que ſes Ecrits, ſecondez de ſes converſations, & de celles de ſes Collégues, avoient prévenu tous les eſprits contre ce Syſtême, & qu'on n'en parloit qu'avec exécration; parce qu'on en parloit ſans connoiſſance de cauſe. Je crûs qu'il étoit juſte que mes Réponſes couruſſent avec les Lettres de M. D. L. C. Si quelque perſonne équitable juge que j'ai eu tort, c'eſt d'avoir différé ſi longtems une défenſe ſi juſte & ſi néceſſaire.

C'eſt d'être demeuré preſque dans l'inaction, pendant que mes Parties ne ceſſoient de ſoûlever les eſprits contre ma doctrine. M. D. L. C. s'en eſt très bien prévalu. Et maintenant il oſe m'imputer d'avoir fait une choſe que je n'ai pas faite, mais que j'aurois dû avoir faite, non pas pour chercher l'éclat, mais pour une juſte défenſe.

III. Comme il m'accuſe d'avoir fait de ſes Lettres un uſage que je n'ai pas fait, il veut faire paſſer dans le monde cette conduite qu'il me reproche, pour une eſpéce d'infidélité & de trahizon. Pour donner quelque couleur à cette imputation, il dit dans ſa Préface qu'il ne s'étoit engagé dans cette diſpute que *par un principe de charité, par rapport à moi ſeul.* Je puis le convaincre du contraire, ou plûtôt je l'en ai déja convaincu par les obſervations que j'ai faites ci-deſſus. Je veux croire que lorsque je le priai de me communiquer ſes penſées ſur ce Syſtême, & qu'il me promit de le faire, il ne penſoit qu'à moi dans ce moment là. Cependant, de ſon propre aveu, ce n'étoit pas un principe de charité qui le portoit à faire cette démarche. C'étoit une eſpéce de contrainte, ou de bienſéance. *Il ne pouvoit pas reculer.* Mais quand, pour exécuter ſa promeſſe, il m'apporta ſon prémier Ecrit, qui fut ſuivi des autres, cet Ecrit n'étoit-il deſtiné que *pour moi ſeul*? Que ſignifie donc ce qu'il a dit lui même quelques Lignes plus haut, que cet Ecrit devoit ſervir *à diſſiper ou à prévenir l'illuſion que la* Lettre *pouvoit faire à certaines perſonnes*? Etoit-ce en demeurant dans mon ca-

cabinet que cet Ecrit devoit produire cet éfet? Veut-on quelque chose de plus précis? Que M. D. L. C. ait la bonté de nous apprendre à quoi devoit être employée cette seconde Copie, déposée chez un particulier de la Haye, Chirurgien de sa profession, pour être lûë de plusieurs personnes; comme elle fut en éfet? Cela ne regardoit-il que moi seul? Me niera-t-il le fait? Veut-il que je lui nomme le Copiste qui a écrit les deux Copies? Le particulier chez qui l'une des deux a été remise? Divers autres Particuliers qui l'ont lûë chez ce Particulier? Et cela dans l'espace de 8. ou 15. jours tout au plus, qui se sont écoulez depuis que j'ai eu l'une des Copies? Voilà de quelle maniére M. D. L. C. instruit le Public de ce qui s'est passé.

IV. Si on l'en veut croire, c'est moi qui le prémier ai divulgué ses Ecrits. De la maniére qu'il parle, on diroit même qu'il n'y-a que moi qui aye commis cette action qu'il dépeint comme un acte d'infidélité, & comme une infraction de la Loi du secret, qui auroit dû être inviolable entre nous deux. Je ne l'ai fait, à ce qu'il prétend, que dans la vûë de tirer la *Lettre d'un Théologien* de l'obscurité où elle seroit demeurée sans cela. C'a été par le moyen de cette manœuvre que j'ai excité la curiosité de lire cette *Lettre* dans l'esprit de quantité de gens qui ne s'en seroient pas avisez. Autre preuve de sa bonne foi. Il m'accuse d'une action qu'il a faite lui même longtems avant moi, comme je viens de le lui prouver. S'il y a du crime dans cette action,

c'eſt lui qui eſt le prémier, & par conſéquent le ſeul coupable : puiſque ſi cet Ecrit ne devoit point être ſorti de ma maiſon, il devoit encore moins être ſorti de la ſienne, & être mis par lui en d'autres mains que les miennes, puiſque c'étoit *pour moi ſeul*, à ce qu'il dit, que cet Ecrit étoit deſtiné. La confidence doit être reciproque entre les deux Parties. La prémiére des deux qui la rompt met l'autre partie dans une liberté entiére. Ce ſeroit aſſûrément une choſe bien ſinguliére, que M. D. L. C. me communiquant cet Ecrit, eut acquis par là le droit de le montrer à qui il lui plairoit, & de s'en ſervir à mon dommage, pendant qui j'aurois eu les mains liées, & que je n'aurois pas eu la liberté de repouſſer le tort, en montrant à ceux que M. D. L. C. avoit prévenus contre moi par ſes Sophiſmes la maniére dont je les avois repouſſez, & l'avois reduit lui même au ſilence. Si les Lettres de M. D. L. C. ont cauſé l'éclat qui a tiré le petit Livre de l'obſcurité où il étoit, c'eſt M. D. L. C. qui a fait tout cet éclat là. C'eſt en ſonnant le toczin par le moyen de ſon Ecrit répandu par lui même, qu'il a fait naître dans quelques perſonnes l'envie de voir ſi cette *Lettre* étoit auſſi mauvaiſe & auſſi impie qu'il vouloit qu'on la crût. Même avant que ce prémier Ecrit de M. D. L. C. eut été lû par perſonne, le bruit étoit répandu dans la Ville, d'un refutation abîmante du Syſtême. On en nommoit & l'Auteur, & la perſonne à qui cette refutation étoit deſtinée. C'eſt ainſi qu'il oſe m'imputer

ce

ce qu'il a fait lui même, & démentir le public de la Haye, aux yeux de qui ces choſes viennent de s'être paſſées.

J'avouë qu'en commun quant la lecture de ſes Ecrits à diverſes Perſonnes, ſes vûës étoient bien différentes des miennes. Il vouloit empêcher qu'on ne lût la *Lettre d'un Théologien*, je voulois faire en ſorte qu'on la lût. Mais on auroit ſujet de demander de qui de nous deux les vûës étoient les plus droites, & les plus honnêtes, en ſuppoſant que nous ayons communiqué ces Ecrits en même tems: ce qui n'eſt pas, comme je viens de le repréſenter. Il veut décrier un Livre, afin qu'on le condanne ſans l'avoir lû. Je ſoûhaite qu'on le liſe, afin que ſi l'on a à le condanner, on ſache au moins, ce que c'eſt que l'on condanne.

V. Mais pourquoi M. D. L. C. donne-t-il le change au Lecteur? Que ne dit-il ſon véritable & ſon unique grief? Puis qu'il n'oſe pas le produire, qu'il ſouffre que je lui rende cèt office. Eſt-il fâché contre moi de ce que j'aye permis à quelques particuliers la lecture de ſes productions? De ce que j'ai contribué quelque choſe de ma part à les répandre, & à les faire courir? Il prend le monde pour dupe, s'il ſe flate de le lui perſuader. Il les avoit communiquez le prémier; &, quoi qu'il vueille dire, il ne les avoit pas écrits dans la ſeule vûë que ſes Ecrits *pourriſſent* chez moi, & que perſonne autre ne les lût. C'étoit le ſervir, & ſeconder ſes vûës, que de les répandre, & de les communiquer de mon côté. Jamais

mais il ne s'en feroit plaint, si je n'eusse communiqué que ses seuls Ecrits. Mais avec eux, j'ai communiqué mes Réponses. Voilà ce qu'il ne me pardonnera jamais. Il falloit que ces Réponses n'eussent jamais été écrites, afin que tout allât bien. Tout au moins, il falloit que ces Réponses fussent demeurées ensévelies avec le Livre, & qu'il n'y eut eu que les seuls Ecrits de M. D. L. C. qui eussent paru dans le monde. Que l'on en juge. A-t-il donné à lire mes Réponses à ceux à qui il a donné à lire ses Lettres, comme la bonne foi l'exigeoit? D'où vient qu'un de ses amis, que je n'avois jamais vû, & que je sai qui se rencontroit souvent avec lui, à qui il avoit donné à lire ses Lettres depuis bien du tems, s'est adressé à moi plûtôt qu'à lui, pour avoir la lecture de mes Réponses? Ma conduite a été bien différente de la sienne. Je n'ai jamais donné à lire mes Réponses, sans ses Lettres, afin que l'on n'entendit pas l'un sans l'autre. Voilà, comme je l'ai dit, le véritable principe de ma disgrace. C'est là la vraye cause qui l'a forcé à publier son Livre; en tâchant, par toutes sortes de moyens, d'oter à l'Auteur qu'il attaque la liberté de se défendre. Et c'est là aussi ce qui l'a forcé, lui & ses Collégues, à jurer ma perte.

Par ce que je viens de dire, le Public pourra juger de la part que nous avons eu, lui & moi, à la publication de ses Ecrits, de laquelle il tire son grand sujet de plainte. Le Public saura discerner le vrai du faux, dans la relation qu'il donne dans sa préface, toûchant

ce

ce qui s'eſt paſſé à mon égard. Les faits étant placez dans leur vrai point de vûë, ſe reduiſent à ceci. Après avoir ſouffert longtems qu'il ait dénigré ma doctrine, qu'il ait prévenu le monde contre moi, enfin j'ai tâché de me faire entendre à mon tour; & ſans être allé chercher les occaſions, je me ſuis ſervi de celles que la Providence m'a offertes. Si j'ai eu raiſon, ou ſi j'ai eu tort, que les gens équitables en jugent.

VI. Il m'accuſe dans ſa Préface d'avoir *répandu la fauſſe opinion* qu'il (M. D. L. C.) *avoit répondu dans les formes* à la *Lettre* en queſtion. Cette nouvelle imputation eſt tout auſſi vraye qu'aucune des autres, & il a été très mal informé. Si quelqu'un a fait courir le bruit que M. D. L. C. dans ſes *Réflexions* ait répondu dans les formes à la *Lettre d'un Théologien*, je lui déclare que je n'ai eu aucune part à ce faux bruit, & que je n'ai jamais eu la moindre penſée de le faire courir. Je ſavois bien, que *ce qu'il avoit fait ne méritoit nullement ce titre*, & que ſon Ecrit, de quelque nom qu'il lui plaiſe de l'appeller, étoit quelque choſe de trop défectueux, pour être appellé une *Réponſe dans les formes*. Si j'ai dit quelque choſe, c'a été tout le contraire de ce qu'il me fait dire. J'ai dit qu'il n'avoit touché l'eſſentiel de la queſtion dans aucun de ſes Ecrits, quoi que je l'euſſe ſollicité de le faire. Qu'il ne s'étoit arrêté qu'à un point particulier, lequel même il avoit très mal prouvé: & que ſe voyant reduit, ou à donner des preuves qui ne fuſſent pas équivoques, ou à reconnoître

qu'il s'étoit mépris, il avoit mieux aimé abandonner la dispute, en disant pour toute raison, que nous ne nous entendions pas l'un l'autre. J'ai encore ajoûté, que dans son prémier Ecrit il s'étoit engagé de montrer que ce Système *bouleversoit toute l'Ecriture*. Mais que dans ses Ecrits d'ensuite, il ne s'étoit plus mis en souci de remplir son engagement, quoi que je l'en eusse pressé. Voilà ce que j'ai toûjours dit, quand je me suis expliqué sur cette matiére. C'est-à-dire, j'ai toûjours exposé naïvement les faits, tels qu'ils se sont passez. Que l'on juge si c'est là avoir répandu le bruit que ses Ecrits fussent une *Réponse dans les formes*. Mais s'il vouloit dire ce qui en est, il nous apprendoit que plusieurs personnes, qui ont confronté ses Ecrits avec mes Réponses, ayant trouvé qu'il n'avoit pas trop bien soûtenu sa cause, il s'est trouvé engagé à tâcher de faire quelque chose de mieux.

ARTICLE III.

Comment l'Auteur s'est conduit à d'autres égards.

J'ai fait une rélation sincére de la maniére dont je me suis conduit à l'égard des Lettres de M. D. L. C. & des miennes, qui ont occupé le tapis si longtems. Je vai dire un mot du reste de ma conduite. A s'en tenir à ce que M. D. L. C. insinuë dans sa Préface, on croira sans doute que depuis que ce Système, a vû le jour, je n'ai point ces-

ceſſé d'aller de maiſon, pour leſemer en tous les endroits poſſibles. Je puis aſſurer, qu'accoûtumé à mener une vie fort retirée, ſans faire preſque aucune viſite, je n'ai rien changé dans ce train de vie, depuis que ce Syſtême a paru. Les viſites les plus fréquentes que j'ai faites depuis ce tems là jusqu'au commencement de ma diſpute avec M. D. L. C. ont été celles des Paſteurs, de qui je me flatois de pouvoir tirer quelques lumiéres, comme je l'ai expoſé ci deſſus. Depuis cette diſpute avec M. D. L. C. je me ſuis tenu plus renfermé que jamais. Dès ce tems, je n'ai eu presque plus de commerce de viſites, moins encore de Lettres, avec aucun Théologien; n'ayant plus vû d'apparence de trouver aucune franchiſe parmi ceux de cette profeſſion, Quant aux perſonnes du commun que j'ai en occaſion de fréquenter (qui ont certainement été en fort petit nombre) je ne me puis ſouvenir que de quatre ou cinq perſonnes, tout au plus, auxquels j'en aye ouvert la bouche le prémier. Si j'en ai parlé avec quelques autres, ils étoient venus me demander des éclairciſſemens ſur ce ſujet, comme ſur une choſe déja publique. Je me ſuis fait une loi de n'en point parler à ceux qui ne m'en parleroient pas. S'il y a eu des gens affectionnez à ce Syſtême, qui en ont parlé à d'autres, c'eſt une choſe ſinguliére que l'on veuille mettre celà ſur mon compte, comme ſi c'étoit moi qui leur euſſe donné commiſſion d'en parler, ou comme ſi j'euſſe eu quelque pouvoir ſur eux, ſoit

pour les faire parler, soit pour les obliger à se taire. Au reste je ne me défens pas de toutes ces actions que l'on a voulu m'imputer, comme si je me défendois de quelque crime: mais c'est pour dire les choses comme elles se sont passées. Je suis autorizé, en qualité & de Chrétien, & de Pasteur, d'enseigner la vérité à tous ceux qui veulent l'écouter. Mais ceux qui cherchoient des prétextes pour me perdre, m'ont chargé de tout ce qui pouvoit me rendre odieux, sans autrement se mettre en peine de la verité des faits. Ils ont mis sur mon compte tous les troubles qu'ils ont excitez eux mêmes, tous les mouvemens & tout l'éclat dont ils ont été la seule, ou la principale cause.

CHAPITRE VI.

Démarches que les Pasteurs de l'Eglise Wallonne de la Haye ont faites auprès de l'Auteur. Effet de ces démarches.

ARTICLE I.

Raisons que ces Pasteurs ont eues de procéder contre l'Auteur.

Les zélez Antagonistes de ce Système étoient allez trop avant, pour demeurer dans un si beau chemin. S'ils se fussent contentez de ne pas donner leur approbation à cette doctrine, ou même de l'envisager comme une erreur, mais comme une erreur tolérable, qui n'inté-

reſſoit pas les fondemens de nôtre Réligion, rien ne les engageoit à rompre à mon égard les liens qui doivent unir les membres d'un même Chef dans une même communion, & à les faire vivre en paix les uns avec les autres, nonobſtant quelque diverſité de ſentimens. Mais ils n'avoient pas crû pouvoir s'oppoſer à la propagation du nouveau ſentiment, à moins que de le déguiſer ſous le maſque d'une héréſie monſtrueuſe. Ayant pris la choſe ſur ce ton là, il ne leur étoit plus libre de ſouffrir dans leur Egliſe & dans leur communion, beaucoup moins dans le Miniſtére, & dans l'exercice d'aucune des fonctions du Miniſtére, aucun de ceux qui ſeroient connus pour être Partizans de cette opinion. C'auroit été ſe mettre en contradiction avec eux mêmes, & nier par leur pratique ce qu'ils affirmoient par leurs diſcours, par leurs Ecrits, & par leurs Sermons.

Cependant je ne pouvois pas me mettre dans l'eſprit, qu'ils penſaſſent éfectivement ce qu'ils en diſoient. Le contraire étoit ſi manifeſte, que la ſeule Lecture du Livre ſufiſoit pour refuter leurs accuſations. Il ne pouvoit donc pas me venir dans l'eſprit, qu'on pût me ſuſciter quelque afaire ſur ce ſujet. Aucun de ces Paſteurs n'avoit pû me donner des preuves ſuffiſantes pour me convaincre que mes ſentimens fuſſent faux, moins encore qu'ils renfermaſſent les héréſies qu'ils y avoient apperçûës: mais que des Théologiens eſtimez habiles, mais qui n'avoient pas autant de pénétration d'eſprit que M. D. L. C. n'y avoient pas re-

marquées. Mr. Huet avoit reculé à la demande que je lui avois faite de me dire ce qu'il en penſoit. Mr. Chaiz, depuis qu'il s'étoit mis dans le parti le plus fort, m'avoit pareillément refuſé les raiſons de ſon changement, leſquelles je lui avois demandées. M. D. L. C. avoit même pris une demande auſſi juſte que l'étoit celle que je lui avois faite, pour un *défi au combat*. Il s'en eſt expliqué dans ſon Livre, & on a vû de quelle maniére il a répondu à ce prétendu défi. Que pouvoit donc me demander aucun d'eux? J'étois toûjours prêt à écouter, & à recevoir avec reconnoiſſance tous les avis raiſonnez qu'ils voudroient bien me donner. Je ne demandois pas mieux que d'entrer avec quelqu'un d'eux dans une diſcuſſion amiable & fraternelle, toûchant la vérité ou la fauſſeté des ſentimens que j'avois adoptez. D'ailleurs j'étois parfaitement convaincu, que tout que les Chrétiens Reformez ont fait poſſeſſion juſqu'ici de regarder comme eſſentiel au ſalut dans le dogme de la Trinité, ſe trouve contenu dans le nouveau Syſtême. Auſſi ces Paſteurs, quoi qu'ils ſûſſent très bien quels étoient mes ſentimens, m'avoient fait aſſurer par une perſonne qui nous faiſoit l'honneur d'être de nos amis, que je n'avois rien à appréhender de leur part, moyennant *que je me tinſſe tranquile.* Ce mot ſignifioit dans leur ſtyle, que je ne m'oppoſaſſe ni par Ecrit, ni par parole, à aucune des fauſſes accuſations qu'ils répandoient à droit & à gauche contre ce Syſtême. Que je ne tâchaſſe de déſabuſer perſonne. Que je me

laiſ-

laiſſaſſe noircir, & perdre de reputation dans la Société des Chrétiens, ſans ouvrir la bouche pour me juſtifier. Moyennant cela, toutes mes héréſies n'auroient pas empêché que je n'euſſe vécû dans leur Egliſe, ſans qu'on fit aucune recherche contre moi. C'eſt auſſi ce dont M. D. L. C. m'avoit aſſuré poſitivement dans la fin de ſa ſeconde Lettre, ou plûtôt dont il avoit aſſuré l'Auteur de ce Syſtême, qu'il prenoit pour être la même perſonne que moi.

Mais les choſes changerent de face bientôt après. Dès que ces quatre Meſſieurs eurent appris que les Lettres de M. D. L. C. ACCOMPAGNEES DE MES REPONSES avoient été lûës à Leide, ils changerent de langage. Et pour me ſignifier que j'avois encouru leur haute indignation, la même perſonne qui m'avoit aſſuré que je n'avois rien à craindre de leur part, vint m'annoncer que, puiſque j'avois violé la Loi de tranquilité qui m'avoit été enjointe, je devois m'attendre à être pourſuivi à outrance.

ARTICLE II.

Viſite de Mr. Chaiz.

L'éfet de cette menace commença deux jours après à éclorre. La Viſite que je reçûs de Mr. Chaiz, le Vendredi 23. Septembre, fut le commencement de la procédure de ces Meſſieurs contre moi. Il débuta en me diſant qu'il venoit, tant en ſon nom qu'en celui de ſes

ſes Collégues, à cauſe du Syſtême en queſtion. Que ce Syſtême faiſoit grand bruit, & que l'on m'accuſoit même d'en être l'Auteur. Que pour faire ceſſer ce bruit, & entretenir la paix dans l'Egliſe, ils avoient trouvé à propos, Mrs. ſes Collégues & lui, de me demander au nom de tous quatre, ſi je m'avoüois l'Auteur du Syſtême, & ſi je voulois bien m'engager à en maintenir, & à en défendre le contenu.

Ma réponſe fut que j'étois fort ſurpris d'une députation pareille, & que je trouvois ſon interrogation captieuſe, venant de la part d'un corps de Paſteurs, qui n'étoient pas autoriſez à m'en faire une ſemblable. Je lui repréſentai que l'Auteur de la *Lettre* n'y ayant pas mis ſon nom, & perſonne ne s'en avoüant l'Auteur, il n'étoit pas autoriſé à me faire cette queſtion, vû qu'il n'y avoit aucune preuve que je fuſſe cet Auteur là. Qu'ainſi, comme il n'avoit nul droit de m'interroger, ſur ce ſujet, je ne m'eſtimois pas obligé de lui répondre.

Il me repliqua, que puiſque je ne m'avoüois point l'Auteur de ce Syſtême, on ſouhaitoit que je diſſe nettement que je n'en étois pas l'Auteur, & que j'en déſapprouvois la doctrine. Je lui dis que je je n'étois point obligé de lui répondre ſur le prémier chef. A l'égard du ſecond, je lui dis que je ne pouvois pas répondre de la maniére qu'on le ſouhaitoit, ſans trahir mes ſentimens. Que ceux que j'avois étoient les mêmes que ceux que lui (Mr. Chaiz) avoit eus, quand il m'avoit

voit fait connoître qu'il étoit entiérement du sentiment de ce Systême.

Comme il me nia de m'avoir jamais dit qu'il l'approuvoit entiérement, je lui répondis qu'à la vérité il ne me l'avoit pas déclaré en propres termes : mais que, dans ce même lieu, en présence de . . . ., il m'avoit fait cette déclaration en autant de mots ; *Qu'il trouvoit ceci d'avantageux dans ce Systême, qu'on n'y pouvoit objecter rien, ni par la Philosophie, ni par la Théologie:* paroles qui, par une conséquence nécessaire, emportoient une approbation pleine & entiére de ce Systême.

J'ajoûtai que si ces paroles, qu'il ne pouvoit pas me nier, n'étoient pas une preuve suffisante d'un entier acquiescement à ce Systême, on ne pouvoit pas s'empêcher de tirer une telle conséquence de tout le resultat de la conversation, dont les paroles que je viens de rapporter étoient la conclusion. Que sur la priére que je lui avois faite, de même qu'à plusieurs autres Théoligiens, qu'il voulût bien me communiquer, pour mon propre éclaircissement, toutes les difficultez qui pourroient lui venir dans l'esprit contre ce Systême, & toutes celles que d'autres personnes d'étude lui pourroient proposer ; pour satisfaire à ma demande, il m'avoit produit trois objections uniques, qu'il avoüoit lui même être de peu de conséquence, & qu'il disoit n'être pas toutes de lui. Que je lui avois répondu ce que je croyois pouvoir lui répondre sur chacune de ses Objections : & qu'après quelques repliques de part & d'autre, il s'étoit séparé de moi,

en me disant positivement que mes Réponses l'avoient satisfait, qu'il ne trouvoit point d'autres difficultez à opposer à ce Système, & que s'il lui en survenoit quelqu'une dans la suite, il ne manqueroit pas de m'en faire part. Je lui représentai là dessus, que quand on reconnoit que l'on ne peut rien objecter contre un sentiment, ni contre les preuves sur lesquelles il s'appuye (puisque ma demande portoit également sur l'un & sur autre de ces deux chefs) c'étoit témoigner assés clairement que l'on est persuadé que ce sentiment là est vrai.

Il me dit que j'avois mal pris sa pensée, & qu'il n'avoit jamais prétendu que je l'eusse entiérement satisfait par rapport aux difficultez qu'il avoit toûjours trouvées dans ce Systême, tant par rapport au *demi-Arrianisme* dont on l'accusoit, que par rapport à la *Génération éternelle* du Fils. Je lui repliquai que ce qu'il venoit de dire ne pouvoit pas, en aucune maniére, s'accorder avec les faits que je venois de lui alléguer, & qui s'étoient passez devant un témoin. Que ces faits étant inconteſtables, & lui même ne les niant pas, il lui étoit impossible de soûtenir, sans se contredire lui même, qu'il lui fût demeuré quelque difficulté dans l'esprit, de quelque ordre qu'elle fût, à laquelle je n'eusse pas satisfait en plein: puisque, de son propre aveu, j'avois satisfait à toutes celles qu'il m'avoit proposées, & qu'il m'avoit déclaré qu'il n'en avoit aucune autre dans l'esprit. A cela Mr. Chaiz n'eut rien à repartir.

Il se contenta de me dire, que puisque l'Auteur du Systême avoit été deux ans à pen-

ſer

ſer & à méditer ſur ce ſujet, avant que de ſe déterminer, il ne falloit pas trouver étrange que lui, qui n'avoit médité cette matiére que depuis un petit nombre de jours, lorſqu'il me dit ce que je viens de rapporter, en eut formé un jugement peu ſolide, lequel il eut abandonné dans la ſuite, après de plus mûres réflexions.

Je lui dis que je ne trouvois pas ſurprenant, à la vérité, qu'il eut pû changer de ſentiment: mais que je ne pouvois pas concevoir quelles raiſons avoient pû produire en lui ce changement d'opinion. Que dans ma derniére viſite l'ayant ſollicité, en vertu de la promeſſe qu'il m'avoit faite auparavant, de me dire ſi, depuis ma derniére vûë, il avoit trouvé quelque nouvelle difficulté dans ce Syſtême, qui l'eut pû engager à changer d'avis, il ne m'en avoit allégué aucune, ſi ce n'eſt les raiſons contenuës dans les *Réflexions*, que M. D. L. C. m'avoit communiquées ſur cette matiére. Je lui repréſentai au ſujet de ces *Réflexions*, que je ne comprenois pas qu'il en eut pû trouver les raiſons bonnes & ſolides, puiſque dans la converſation dont je lui parlois nous étions convenus lui & moi de deux choſes. L'une, que M. D. L. C. dans ſes Lettres s'étoit uniquement attaché à prouver que ce Syſtême renfermoit des contradictions. L'autre, qu'il n'avoit pas prouvé qu'il y en eut aucune.

Mr. Chaiz ne me nia pas abſolûment le fait. Il ſe contenta de dire que j'étendois trop loin les conſéquences que je tirois de ſes expreſſions. Qu'il avoit évité, à la vérité, de ſe

ſervir du terme de *contradiction*, comme ayant quelque choſe de trop dur. Mais qu'il n'étoit pas vrai qu'il fût convenu que les ſuſdites *Réflexions* n'euſſent pas prouvé qu'il y eut des *inconſiſtences* dans le Syſtême. Je lui dis (ſans diſputer ſur le fait) que le ſecond terme emportoit autant que le premier, & qu'il lui eſt Synonime: puiſque, qui dit qu'il y a de l'*inconſiſtence* dans un Syſtême, marque que ce Syſtême eſt tiſſu de parties dont l'une ne peut pas *conſiſter* avec l'autre, & par conſéquent lui eſt contradictoire. De ſorte que, puiſqu'il eſt convenu que l'on n'a point montré qu'il y eut de la contradiction dans le Syſtême, il n'avoit pas pû dire avec raiſon, que l'on y eut montré quelque *inconſiſtence*: Il s'eſt encore tû à cette inſtance.

Mais revenant à ſa commiſſion, après un ſi long écart, il me demanda quelle réponſe il feroit à ſes Collégues. Je ne me ſouviens pas de quelque queſtion que je lui avois faite auparavant, à laquelle il m'avoit répondu qu'il n'étoit pas obligé de me découvrir quels étoient ſes ſentimens. De là je pris occaſion de lui répondre, que je n'étois pas non plus obligé à lui découvrir mes ſentimens, vû ſur tout qu'il me parloit au nom de ſes Collégues, qui n'étoient pas autoriſez à m'interroger là deſſus. Mais que ſi c'étoit lui qui me fit cette demande pour ſa ſatisfaction particuliére, je ne ferois pas difficulté de m'en ouvrir à lui, pourvû que ce que je lui dirois ne tirât pas à conſéquence. Il me répondit qu'étant député par ſes Collégues, il falloit qu'il leur fit rapport

port du succès de sa commission : mais (me dit-il) dites moi tout ce que vous consentirez que je leur dise, je ne leur dirai rien au delà. Et bien (lui répondis-je) dites leur que je m'en tiens à ce que j'ai marqué à M. D. L. C. dans une de mes Réponses à ses Lettres ; que les raisons du *Livre* m'ont fort ébranlé : mais ajoûtez y que j'écouterai avec plaisir tout ce que lui & ses Collégues me pourront dire, pour me persuader que les susdites raisons sont fausses ; & qu'ils m'obligeront beaucoup s'ils me montrent ce qu'ils trouvent de défectueux dans ces raisons là. Assurez les que je me départirai de mon sentiment, & que j'embrasserai le leur, au cas qu'ils me prouvent par des raisons solides, que je dois prendre ce parti là. Je lui dis aussi que j'avois déja pressé trois d'entr'eux sur ce sujet là, & qu'il étoit l'un de ces trois. Que je réitérois la même instance : que je la faisois & à lui & à tous ses Collégues ; & que souhaitois qu'il le leur déclarât de ma part.

Il répondit à cette instance, que, par rapport à lui, il s'en tenoit à la réponse qu'il m'avoit faite en une autre occasion que je lui avois démandé la même chose, *Qu'il ne s'estimoit pas assés fort pour entrer en dispute avec moi.* Pour ce qui regarde ma déclaration touchant mes sentimens, Je leur dirai donc, me dit-il, que les raisons du Système vous ont ébranlé, mais qu'elles ne vous ont pas entiérement persuadé. Je ne vous dis pas cela, lui dis je, vous ajoûtez à mes paroles quelque chose qui n'y est pas contenu.

Mais cependant, me repliqua-t-il, vous avez avoüé à deux d'entre nous, que vous trouvez une évidence Mathématique dans les Argumens qui appuyent le Syſtême. Je compris qu'il vouloit me parler de lui même, & de Mr. Huet; car il n'y avoit que ces deux d'entre tous les quatre à qui je pouvois avoir fait une pareille ouverture de mes ſentimens, dans quelques converſations particuliéres que j'avois eues avec eux. Mr. Chaiz en me rappellant ce que j'avois pû dire à eux deux, quand je leur parlois avec ouverture de cœur comme à des amis de qui je ne me défiois pas, me faiſoit aſſés entendre qu'ils étoient gens à ſervir de témoins contre moi, ſi je ne faiſois pas le déclaration qu'ils vouloient que je fiſſe.

Je lui dis donc, que je ne me ſoûvenois pas bien de m'être expliqué à eux d'une maniére ſi forte: mais que, ſuppoſant que je l'euſſe fait, je ne voulois pas me dédire. Que c'étoit là mon ſentiment. Qu'il lui étoit libre de le découvrir à ſes Collégues. Mais je lui répétai encore, que je changerois d'avis, pourvû qu'ils me pûſſent donner des raiſons aſſés fortes pour m'y engager. Je ne puis pas (lui dis je) agiſſant ſelon ma conſcience, & me conformant aux principes des Réformez, me déſiſter d'un ſentiment, à moins que ceux qui veulent que je m'en déſiſte, n'employent pour m'y porter, non pas l'autorité & la déciſion, mais des preuves convainquantes.

Mr. Chaiz convint une fois que ce que je diſois étoit raiſonnable. Mais comme j'eus occaſion de le réïtérer dans le même entretien, & que je lui dis que je changerois d'avis, ſi

ſes

ſes Collégues me donnoient des raiſons qui me convainquiſſent, *Vous ne leur feriez pas une grande grace*, me dit il. Surpris de cette réponſe, autant qu'on le peut être, je lui demandai ce qu'il vouloit dire, & ce que c'étoit que l'on pouvoit exiger d'un Réformé, au delà de ce que j'offrois.

Il ne me répondit rien de diſtinct, & je ne me ſaurois ſouvenir de ſa réponſe. Je me ſouviens ſeulement que, ni pour lors, ni dans tout le reſte de la converſation, il ne me dit rien qui pût me faire juger que ſes Collégues fuſſent diſpoſez à me donner la ſatisfaction que je demandois.

Sur la fin de ſa Viſite, il inſiſte ſur le ſoin que lui & ſes Collégues devoient avoir d'entretenir la paix dans le troupeau. Je lui dis que ce ſoin étoit loüable: mais qu'il falloit prendre garde, que pour vouloir entretenir la paix, on ne choquât pas la vérité ni la juſtice. Il ſe formaliza un peu de ces paroles, & nôtre converſation ſe termina de cette maniére.

ARTICLE III.

Remarques ſur cette Viſite de Mr. Chaiz.

J'ai trois remarques à faire ſur cette converſarion que je viens de rapporter.

I. On s'imaginera peut-être que c'étoit là une Viſite Paſtorale, deſtinée à ramener un errant à la voye de la vérité par la douceur des remontrances, & par la force des raiſons. Ce n'eſt nullement celà. Car où ſont ces raiſons que l'on m'a données pour me convaincre? Je demande que

que l'on m'en allégue quelques unes, & on me le refuse. Pour colorer le refus, on me dit que *je ne ferois pas une grande grace* à ceux dont j'embrasserois le sentiment, s'ils me contraignoient à l'embrasser par l'évidence de leurs preuves. Quel gré peut-on savoir à un homme qui ne se rend que parce qu'il ne se peut plus défendre, & qu'il se sent convaincu? Afin que l'action fût méritoire, il falloit que je me fûsse rendu pour faire plaisir à ceux qui m'en prioient. Ils m'auroient eu obligation de cette soûmission libre & volontaire de mes sentimens aux leurs. Que sait-on s'ils n'ont pas rencontré des gens dans leur chemin, qui ne se sont mis dans leur parti que par un pareil principe de générosité, sans y être contraints par aucune solide preuve? Apparemment qu'ils avoient crû de trouver en moi la même générosité qu'en d'autres.

II. Cette conversation, dont le début n'avoit rien que de pacifique & de fraternel, m'a souvent fait penser depuis à la conversation que les députez des Phariziens eurent avec Jésus Christ, & aux questions captieuses qu'ils lui firent, pour tâcher de *l'enlacer en paroles*, & de tirer de sa propre bouche de quoi fonder une accusation contre lui. Sans parler de cette plaisante interrogation, si j'étois l'Auteur d'un Livre dont l'Auteur n'avoit point voulu se nommer, il y avoit deux vûës cachées dans l'autre interrogation qui me fût adressée au nom de ces quatre Pasteurs. Quelle que fût ma réponse, elle leur devoit

servir

ſervir d'Acte, pour le faire valoir à mon préjudice. Il falloit que je me déclaraſſe autentiquement, ou pour être approbateur de ce Syſtême, ou pour n'en être pas approbateur. Prenant le prémier parti, moi même je leur fourniſſois des preuves contre moi. Si j'euſſe embraſſé le ſecond parti, ils auroient fait paſſer ma réponſe pour un déſaveu, & une retractation formelle de mes ſentimens précédens. Ils n'auroient pas manqué de faire valoir ce préjugé auprès des perſonnes dont ils vouloient confirmer l'erreur par de ſemblables moyens.

III. J'aurois pû prendre un troiſiéme parti, c'eſt celui de ne pas répondre: puis que l'on n'avoit nul droit de m'interroger. Mais je craignois que l'on ne fit paſſer mon ſilence pour un déſaveu, puisque les Inquiſiteurs de ma foi, ayant l'oreille du peuple, étoient maitres de tourner la choſe comme il leur auroit plû. Je crus auſſi que ma réponſe les engageroit à me propoſer leurs raiſons; ſuppoſé qu'ils en euſſent quelqu'une de ſolide. Ils me faiſoient demander, de leur propre mouvement, dans quels ſentimens j'étois. Je ne comprenois pas qu'ils pûſſent, en honneur & en conſcience, ſe diſpenſer de me donner les preuves qu'ils pouvoient alléguer contre ce Syſtême. Je ne voyois pas qu'ils pûſſent éviter d'entrer avec moi dans cette diſcuſſion que j'ai toujours demandée, & toûjours demandée inutilement. Je ne laiſſois pas de ſentir à quoi leur interrogation tendoit. Je ſavois bien l'uſage qu'ils vouloient faire de ma-

réponſe. Mais je ne pouvois pas croire qu'ils n'euſſent aucun égard à ma ſommation ; & qu'ils oubliaſſent juſqu'à tel point les bornes de l'autorité Eccléſiaſtique, auſſi bien que les régles inviolables de la juſtice, que de me condanner ſans examen & ſans diſcuſſion. Il eſt pourtant certain que c'étoit là leur but. La conduite qu'ils ont tenuë dans la ſuite l'a aſſés fait voir.

ARTICLE IV.

Viſite de trois Paſteurs.

Cette viſite de Mr. Chaiz, dont je viens de faire mention, fut ſuivie d'une ſeconde, que me firent trois Paſteurs enſemble, ſavoir Mr. Chion, Mr. Huët, & Mr. Chaiz. Je m'attendois auſſi peu à cette Viſite, qu'à la précédente. Le jour qu'ils prirent pour me la faire fût le Lundi au matin, 3. Octobre, immédiatement après la 2e. communion. Mr. Chion parlant au nom de tous, commença par me dire, Que je ne devois pas être ſurpris de leur viſite, ni ſoupçonner qu'ils fuſſent venus dans quelque mauvaiſe intention. Que je devois les conſiderer uniquement comme des Freres, qui, conformément au devoir de leur charge, n'avoient point d'autre but que de procurer la paix de l'Egliſe dont ils étoient Paſteurs. Que la démarche qu'ils faiſoient avoit pour occaſion un Livre qui m'étoit aſſés connu. Que depuis pluſieurs mois ce Livre faiſoit un grand bruit parmi leur troupeau. Qu'ils

Qu'ils s'étoient tenus pendant tout ce tems là dans le silence, espérant que la chose s'assoûpiroit d'elle même: mais que, contre leur attente, le bruit & le trouble alloient toûjours en augmentant. Que dans toute la Société de la Haye, on parloit hautement contre les erreurs contenuës dans ce Livre, & QUE L'ON EN DISOIT MEME PLUS QU'IL N'Y EN AVOIT. Que tous ces bruits m'étoient fort désavantageux, parce que je passois dans l'esprit du peuple pour être l'Auteur de ce Livre. Que l'on trouvoit même fort étrange, qu'ayant de pareilles erreurs, les Conducteurs de l'Eglise souffrissent que j'exerçasse un emploi qui étoit destiné à instruire de la jeunesse dans la Réligion. Que pour remédier à tous ces désordres, leur devoir les obligeoit à venir me demander, non pas si j'étois l'Auteur d'un tel Livre, mais si j'en approuvois la doctrine, & si, à cet égard, je persistois dans la déclaration que j'avois faite en dernier lieu à Mr. Chaiz toûchant mes sentimens.

Comment, lui répondis-je, ne persisterois je pas dans ce sentiment, puisque personne ne m'a donné aucune raison capable de m'en faire changer? Au contraire, tout a concouru jusqu'ici à m'y affermir. Ce n'a été qu'après un examen bien profond, que je me suis convaincu que cette doctrine étoit vraye. Je n'ai pas voulu m'en tenir à mon jugement particulier, mais j'ai consulté plusieurs Pasteurs très éclairez. Je les ai priez de me dire, ce qu'ils pourroient trouver à reprendre dans ce Système, après l'avoir bien médité, & tourné de tous

les côtez. Quelques uns m'ont paru approuver entiérement cette doctrine. D'autres m'ont proposé les difficultez qu'ils y trouvoient. Mais, après que j'ai eu répondu à leurs difficultez, ils m'ont dit qu'ils étoient contens de ma réponse, & qu'ils n'avoient plus d'autre difficulté à y faire. D'autres n'ont point voulu m'expliquer leur pensée: mais leur silence même a dû me faire juger qu'ils panchoient du côté de ce Système; puisque, supposé qu'ils eussent été d'un sentiment contraire à celui du Système, aucune raison ne les auroit pû engager à me cacher ce qu'ils en pensoient, & à ne pas tâcher de me convaincre que je m'étois écarté de la vérité. Depuis ce tems là, je n'ai point cessé de consulter les Théologiens qui ont voulu me communiquer leurs sentimens. Aucun d'eux ne m'a donné des raisons qui pûssent passer pour des raisons capables de convaincre quelqu'un. Dans la derniére visite de Mr. Chaiz, je l'ai prié de vous dire à tous, que vous me feriez plaisir de me faire part de toutes les raisons que vous pouvez avoir de condanner ce Système. Je persiste à vous faire la même demande, disposé à donner à vos raisons toute l'attention nécessaire, & à me déterminer du côté où je trouverai l'évidence.

Mr. Chion, après avoir récapitulé tout ce que je venois de dire, me dit, Je conclus de tout vôtre discours, que vous êtes toûjours dans les mêmes sentimens par rapport à ce Système. Et se tournant du côté de ses deux Collégues, il les avertit de faire attention à ce-

cela. Ouï, lui dis-je, je suis dans les mêmes sentimens, & je ne puis pas m'empêcher d'y être, jusqu'à ce que quelqu'un me donne des raisons qui me fassent connoître que je me suis trompé. Mais, dit Mr. Chion, si l'on vous donnoit des raisons, & que ces raisons ne vous parûssent pas suffisantes. . . . En ce cas, lui dis-je, mettez vous en ma place, & dites moi quel parti je serois obligé de prendre. Et vous, me dit Mr. Chion, mettez vous dans la nôtre, & jugez ce que nous sommes obligez de faire pour maintenir nos Confessions de foi.

Je suis persuadé, lui dis-je, que cette doctrine n'a rien d'opposé aux Confessions de foi de nos Eglises, & que tout ce qu'on a fait profession, jusqu'à présent, de regarder comme essentiel au salut dans le dogme de la Trinité, se trouve dans ce Systême. Je puis appuyer ce que j'avance, sur le témoignage de plusieurs Théologiens fameux, reconnus pour très Orthodoxes, qui, dans leurs Ecrits, nous ont enseigné quel est le précis de ce que tous les Chrétiens sont obligez à croire sur cet Article de nôtre Réligion. Mr. Chion ne me répondit rien à tout cela, si ce n'est, *Nous ne sommes pas venus ici pour disputer.*

Je lui dis que pour les convaincre de l'Orthodoxie de mes sentimens, au cas qu'ils le souhaitassent, j'étois prêt à leur donner une Confession de ma foi, conçûë en des termes non équivoques. Mr. Chion rebuta mon offre, il me dit que ce n'étoit pas là dequoi il étoit question.

A l'occasion de quelque chose qu'il me dit, & qui me fournit matiére d'insister de nouveau sur la demande que j'avois faite que l'on me donnât des raisons, il me répondit que l'on m'en avoit donné, & que je ne m'y étois pas rendu. Je lui dis que personne ne m'en avoit donné, que je n'eusse suffisamment détruites; sans que ceux que les avoient avancées eussent pû les soûtenir. Que les raisons de M. D. L. C. étoient les seules qui m'eussent été données par aucun d'eux quatre. Mais que ces raisons ne pouvoient pas passer pour des raisons capables de me faire changer de sentiment, puisque je les avois refutées, jusqu'à obliger M. D. L. C. à abandonner la dispute, sur le point qu'il ne pouvoit pas se dispenser de répondre à des interrogations pressantes qui devoient terminer le différent. Que M. D. L. C. avoit déclaré lui même qu'il ne s'étoit pas proposé pour but de refuter ce sentiment; & que dans sa derniére Lettre il avoit déclaré qu'il ne l'entendoit pas, qu'il n'y comprenoit rien, & que nous ne nous entendions pas l'un l'autre.

J'inférois de là que M. D. L. C. n'avoit pas pû refuter un sentiment, que, de son propre aveu, il n'entendoit pas: & qu'il n'avoit pas pû convaincre par ses raisons un homme qui ne l'entendoit pas, à ce qu'il disoit, & auquel il n'avoit pas trouvé à propos de se faire entendre. Tout ce que je puis me soûvenir que Mr. Chion m'ait répondu sur cet Article, c'est que M. D. L. C. n'avoit pas écrit ces

Let-

Lettres uniquement de son chef: mais qu'il l'avoit fait de concert avec ses Collégues.

A l'égard des raisons que je continuois de demander, Mr. Chion me dit, qu'il n'avoit pas besoin de m'en donner d'autres, que celles dont Mr. de la Place se sert dans le Livre où il prouve la Divinité éternelle du Fils. La Divinité éternelle du Fils? lui dis-je avec un fort grand étonnement. Sachez que je la crois aussi fortement que vous, & qu'aucun autre Orthodoxe la peut croire. Les preuves de Mr. de la Place sont les miennes. La Divinité du Fils est établie dans ce Système d'une manière aussi formelle qu'elle peut l'être dans aucun de nos Auteurs. C'est même sur ce fondement que ce Système est appuyé. Et pour moi je vous déclare que je n'admets la doctrine de ce Système, que parce que je suis persuadé qu'elle n'a rien de contraire à ce dogme de nôtre Réligion; & ce n'est que de cette manière là que j'entens ce Système. Ensuite je le priai, puisqu'il accusoit ce Système de nier la Divinité éternelle du Fils, qu'il me donnât des preuves de cette accusation. La réponse qu'il me fit, fut celle qu'il avoit faite sur d'autres demandes, c'est qu'ils n'étoient pas venus pour disputer. Il me dit en même tems, que si je voulois aller chez lui, il me donneroit, dans un entretien particulier, les raisons que j'avois démandées tant de fois. Je lui répondis qu'il me feroit un grand plaisir de me les donner; & ces Messieurs finirent leur visite. Mr. Chion me dit ces paroles en s'en al-

allant ; *Nous voudrions que vous vous laissassiez un peu ébranler.*

ARTICLE V.

Remarques sur cette visite de trois Pasteurs.

I. Je viens de faire un recit sincére, & aussi exact que ma mémoire me l'a pû permettre, de cette Visite pastorale qui est le sujet de l'Article précédent. Ceux qui prendront la peine de le lire, découvriront sans peine le but de ces trois Messieurs. Ce but est trop marqué pour que l'on puisse s'y méprendre. Ce sont les intentions les plus Chrétiennes & les plus pacifiques, qui les meuvent à faire cette démarche. Il n'y a personne qui ne s'attende naturellement qu'ils sont venus dans le dessein d'employer les raisonnemens les plus forts pour me convaincre que j'étois dans une très grande erreur. Qui est-ce qui n'auroit crû qu'ils se seroient occupez uniquement à me montrer par des preuves palpables, que le sentiment que j'avois adopté étoit plein de toutes ces contradictions grossiéres, & tissu de toutes ces héréſies dont ils l'accusoient ouvertement dans toutes les assemblées où ils avoient beau champ de disputer tous seuls, sans que personne leur répondit ? Ils venoient sans doute essayer, si les mêmes argumens qui leur avoient si bien réüssi à désabuser tant d'autres personnes qui avoient été engagées dans la même illusion où j'étois, produiroient le même éfet sur moi. On seroit bien loin de son compte,

compte, si l'on se formoit une telle idée du but de la Visite de ces trois Pasteurs. Ils viennent achever ce que Mr. Chaiz avoit si heureusement commencé. J'avois donné à ce dernier une déclaration de mes sentimens, laquelle ils avoient dessein de m'extorquer. Mais le témoignage d'un seul ne suffit pas pour condanner un homme. Voilà pourquoi ils ont voulu être trois témoins, pour m'entendre faire la même déclaration que j'avois faite à l'un d'entr'eux. Ils ont bien compté que celui à qui j'avois parlé avec une telle franchise étant présent, je n'étois pas capable de désavouër ce que je lui avois dit. Et l'avoüant en la présence d'eux trois, ils étoient fondez à dire, *Qu'avons nous plus besoin de témoignage? Nous mêmes nous l'avons entendu de sa bouche.*

II. A ce but principal de leur Visite, il s'en joignoit un autre, qui étoit un but accessoire. Ils ont voulu éviter le blame d'avoir condanné quelqu'un, avant que d'avoir mis en usage tous les moyens de douceur & de persuasion, capables de le faire rentrer dans le bon chemin. Ces Visites qu'ils m'ont faites tantôt un seul Pasteur, tantôt plusieurs ensemble, leur fournissoient un beau sujet de se disculper dans l'esprit du Public, de ce qu'ils se voyoient contraints d'en venir aux voyes de rigueur & de sévérité, après avoir inutilement tenté la voye des remontrances, & des exhortations Pastorales. De cette façon tout le blame tomboit sur moi, comme sur un hérétique obstiné & incorrigible. Pour leur part, ils s'attiroient toute l'estime & toutes les loüanges qui

ſont duës à des Paſteurs zêlez & charitables. Ils ont bien ſû ſe prévaloir de cet avantage. Quatre Paſteurs de concert, parlant de la maniére que je viens de repréſenter, dans toutes les compagnies où ils étoient, n'avoient pas grand peine à donner à des eſprits déja prévenus en leur faveur, & diſpoſez à me condamner, telles impreſſions contre moi qu'il leur plaiſoit. Je ne voyois plus preſque perſonne. Preſque perſonne n'oſoit prendre mon parti. Et quand, au lieu de demeurer plus renfermé que jamais en ma maiſon, j'aurois employé tout mon tems à aller dans toutes les aſſemblées pour tâcher de détruire ces fauſſes impreſſions, quelle apparence que l'on m'eut ajoûté foi préférablement à eux tous? Ils n'avoient garde d'avertir le monde qu'ils ne m'avoient pas dit un ſeul mot qui fut propre à me faire changer d'opinion touchant ce Syſtême. Ils n'avoient garde de publier qu'ils n'étoient venus que dans le deſſein de m'interroger, mais non pas dans celui de diſputer, c'eſt-à-dire de raiſonner avec moi (comme ils me l'ont dit eux mêmes plus d'une fois.) Ils n'avoient garde d'inſtruire le public, que je n'avois fait que leur demander des preuves qui montraſſent que j'étois dans l'erreur, & qu'ils ne m'en avoient donné aucune.

III. Si ces Meſſieurs euſſent eu une intention ſincére de s'éclaircir avec moi toûchant mes ſentimens, je leur en fourniſſois une occaſion à ſoûhait, en leur offrant ma Confeſſion de foi. Que riſquoient-ils en acceptant mon offre? Que ne me prenoient-ils au mot?

Ayant

Ayant cette Confession de foi par écrit, ils pouvoient l'examiner mûrement entr'eux. S'ils y eussent apperçû quelque chose de contraire à la doctrine réformée, ils pouvoient le noter. S'ils eussent trouvé qu'il y manquât quelque article essentiel & fondamental, ils n'avoient qu'à me le faire remarquer. Il leur étoit libre de s'éclaircir avec moi touchant ma croyance au regard d'un tel Article. S'ils y eussent apperçû quelque expression équivoque, il leur eut été aisé de m'en demander explication. Selon que mon explication leur auroit paru satisfaisante, ou non, ils auroient agi selon leur prudence. Quelle étoit donc la pensée de ces Messieurs, lors qu'en rebutant mon offre, ils me dirent par la bouche de Mr. Chion, qu'il n'étoit pas question de cela? A-t-on jamais vû d'exemple, qu'une offre de cette nature ait été rejettée? N'étoit-il pas question de savoir quels étoient mes sentimens, quelle étoit ma doctrine? Et qui pouvoit mieux l'expliquer que moi même? Il faut être aveugle pour ne pas voir que leur but étoit tout opposé à celui de me trouver innocent. Ils n'auroient pas pû condanner la Confession de foi que je leur aurois donnée, sans condanner leurs propres principes. Et supposé qu'ils eussent trouvé quelque chose à reprendre dans cette Confession, ils auroient été obligez d'entrer dans quelque discussion avec moi, sans pouvoir s'en dispenser. Il auroit falu qu'ils me donnassent leurs raisons, qu'ils écoutassent les miennes; qu'ils reçûssent & qu'ils pesassent mes réponses. Et c'est-là ce qu'ils ont évi-

évité & qu'ils éviteront jusqu'au jour du jugement. Si après une exacte discussion, j'eusse été trouvé Orthodoxe, & pur dans mes sentimens, le Système se seroit aussi trouvé être tel. Il n'eut plus été permis de le condanner & de l'interdire. Et que seroient devenuës les accusations d'héréſie, que ces Messieurs avoient répanduës dans la Société, au désavantage de ce Système? Que seroient devenuës toutes celles que Mr. de la Chapelle tenoit par devers lui, prêtes à éclorre? Sans doute ma Confession de foi auroit rompu toutes ces mesures. Il auroit falu me reconnoître innocent, disculper le Système, désavouër tout ce dont on l'avoit accusé, & convenir qu'il ne contenoit rien de contraire à la saine doctrine. Sans doute ce n'étoit pas là ce dont il étoit question. Il étoit question de me condanner, de me faire quitter le païs, & de condanner le Système.

IV. Ces Messieurs, qui n'étoient pas venus pour me donner aucune lumiere, avec quelque instance que je les en aye requis, sont bien venus pour me charger de l'accusation la plus odieuse que l'on puisse intenter à un Chrétien: c'est de nier la Divinité du Fils de Dieu. Les Payens accusoient autrefois les Chrétiens d'être des athées. Les Catholiques Romains accusent les Réformez d'être ennemis de la bienheureuse Vierge, & des Saints, & de nier la nécessité des bonnes œuvres. Je puis mettre au même rang l'accusation que ces Messieurs m'ont faite, sans l'appuyer d'aucune preuve. Leur procédé est d'autant plus condannable, l'in-

l'injustice de cette fausse accusation est d'autant plus criante, que le contraire de ce dont ils m'ont accusé est affirmé en quantité d'endroits du Livre, de la maniére du monde la plus formelle. Je défie qui que ce soit de s'expliquer plus clairement, & d'une maniére moins équivoque, sur la Divinité du Fils, que l'Auteur du système l'a fait. Peut on croire l'Incarnation, peut on la croire de la maniére que les Eglises Orthodoxes la croyent, peut on faire de cette doctrine le fondement & la baze de son système, la clé & le dénoüement du Mystére de la Trinité, sans croire que Jesus Christ est vrai Dieu, aussi bien que vrai homme? Et puis que, selon le Système, aussi bien que selon la doctrine Orthodoxe, Jesus Christ est le Fils de Dieu devenu homme, peut on ne pas croire, dans l'une & dans l'autre doctrine, que le Fils de Dieu étoit vrai Dieu, avant que de s'être incarné, comme il est vrai Dieu depuis qu'il s'est incarné? Et quand on dit qu'avant l'Incarnation il étoit Dieu & Ange, & que depuis l'Incarnation il est Dieu & homme, n'est ce pas dire aussi nettement qu'on le puisse, que le Fils est Dieu, & Dieu souverain, devant & après l'Incarnation, de la même maniére, & dans le même sens qu'il est reconnu pour tel parmi tous les Orthodoxes?

La déclaration que je fis en présence de ces Messieurs, en désavoüant hautement le sentiment qu'ils m'imputoient, devoit seule me justifier dans leur esprit, ou du moins les engager à me donner des preuves de leur accu-

sation. S'ils disent, comme ils faisoient, qu'ils n'étoient pas là pour disputer, ils ne devoient pas aussi y être pour accuser quelqu'un sans preuves. S'ils n'étoient simplement venus que pour savoir quels étoient mes sentimens, & non pas pour entendre mes raisons, & me dire les leurs, ils devoient s'en tenir au but de leur Visite. Ils savent de quel nom on appelle une accusation de cet ordre, quand la personne accusée désavouë le fait, & qu'on ne se met pas en peine de le lui prouver.

ARTICLE VI.

Visite de Mr. Chion.

Dans la rélation que je viens de faire de la Visite de ces trois Pasteurs, on a pû remarquer que Mr. Chion me promit de me donner, dans une conversation particuliére, les éclaircissemens que je lui avois demandez tant de fois. Pour profiter de cette offre, j'envoyai dès le soir même demander à Mr. Chion le jour & l'heure qu'il pourroit recevoir ma Visite. Il me fit faire réponse qu'il me feroit savoir l'heure de sa commodité.

Le Vendredi suivant il vint lui même chez moi. Il me dit en m'abordant, que je ne devois considerer sa Visite que comme celle d'un particulier & d'un Ami. Ensuite il me tint un long discours qui ne toûchoit en quoi que ce soit la vérité ou la fausseté du Systême dont il s'agissoit. Ce discours ne rouloit que sur des faits particuliers. Par exemple, il

me

me repréſentoit d'une maniére fort pathétique les troubles que ce Livre avoit cauſez & cauſoit dans la ſociété. Il m'imputoit d'avoir tenu une conduite propre à entretenir ces troubles. Il mettoit ſur mon compte de certaines démarches qu'il diſoit que mes amis avoient faites à l'occaſion de ce ſentiment. Il tâche de me le faire paroître faux ou incertain, par cette conſidération, que ce ſentiment étoit désapprouvé généralement. Enfin il me dit pluſieurs autres choſes de l'ordre de celles que je viens de toucher.

Je lui répondis ſur chacun de ces points. Je tâchai de l'éclaircir ſur pluſieurs de ces faits, à l'égard desquels il avoit été mal informé. Je juſtifiai ma conduite à l'égard de quelques autres.

Il n'eſt pas néceſſaire que j'arrête l'eſprit du Lecteur ſur un détail ſi peu utile. Je dirai ſeulement que la principale choſe que Mr. Chion tendoit à me perſuader, c'étoit de *demeurer tranquille*, c'eſt à dire, comme je l'ai déja remarqué diverſes fois, de ne rien dire, ni par moi même, ni par mes amis, qui tendit à expliquer, à défendre, & à diſculper cette doctrine, & de laiſſer agir, ſans aucune oppoſition, ceux qui travailloient à l'étouffer par les fauſſes idées qu'ils en donnoient.

Je lui repréſentai que ma conſcience ne me permettoit pas de ſuivre un conſeil de cette nature. Que pendant qu'on abuſoit le peuple, en lui faiſant accroire qu'une doctrine que j'eſtimois très vraye & très utile renfermoit

moit des erreurs qui n'y étoient pas contenuës, je ne pouvois pas me dispenser de détruire, autant qu'il étoit en mon pouvoir, ces fausses impressions : & de porter au moins ceux qui jugeoient si désavantageusement d'un Livre qu'ils n'avoient pas lû, à en juger par eux mêmes, & non pas par le rapport d'autrui.

Mr. Chion me dit à l'occasion de ce Livre, que je ne devois pas douter qu'il ne fût refuté publiquement, puisque c'étoit un Livre public. Je lui répondis que ceux qui regardoient ce Livre comme contenant des erreurs, ne pouvoient pas, à mon avis, se dispenser de le refuter publiquement, & qu'en mon particulier, je serois bien aise de voir une réfutation pareille.

Est-il donc possible, me dit-il, que vous vous figuriez que ce Livre soit tel, que personne ne puisse y répondre ? Ce n'est pas là ma pensée, lui dis-je. Je sai que mes vuës sont courtes & bornées ; & je ne doute pas que des gens plus habiles que moi n'envisagent les choses d'un autre côté que je ne les envisage. C'est par cette considération que je me suis adressé à plusieurs Théologiens éclairez, & que je les ai priez de me faire part de leurs pensées & de leurs lumiéres. Je voulois essayer s'il s'en trouveroit quelqu'un qui me fit envisager les choses autrement que je ne les voyois. C'est là ce qui m'a porté à vous prier en particulier, & vous & tous vos Collégues, de me faire voir en quoi je puis m'être trompé. Et puisque vous êtes venu

dans

dans ce dessein, je suis prêt, lui dis-je, d'écouter tout ce que vous avez à me dire.

Mais, poursuivis-je, pour ne pas embrasser un trop grand nombre de sujets, je borne toute cette dispute à un seul Article. Si vous me satisfaites à cet égard, tout le différent qu'il peut y avoir entre vous & moi sera terminé: Je vous demande donc que vous me prouviez une seule chose, c'est que ce Système nie la Divinité éternelle du Fils. Vous me le soûtintes dernièrement en présence de Mrs. vos deux Collégues. Vous savez que je me recriai extrêmement contre cette imputation. Je vous soûtins qu'elle étoit sans fondement, & je vous en demandai des preuves. Vous me les refusâtes pour lors. Je vous les demande à présent, à cause que cette accusation me tient extrêmement au cœur; & qu'elle m'est de la dernière conséquence. D'ailleurs je la tiens pour être évidemment fausse, puisque le Livre en question dit si formellement le contraire, & que la Divinité éternelle du Fils est le fondement sur lequel tout le Système est bâti.

Mr. Chion me répondit; Mais, ne seroit-il pas possible que vous vous fissiez quelque illusion en ceci? Ensuite, pour dissiper mon illusion, il ne me donna point d'autre raison, si ce n'est que le Fils, selon la doctrine reçûë dans nos Eglises, étoit la Divinité même: au lieu que, selon le Système, c'étoit un Etre & une Intelligence finie.

Cela est vrai, lui dis-je. Mais selon la doctrine de l'Incarnation reçûë parmi nous, ce

Jésus fils de Marie est un homme, par conséquent un Etre fini & créé. Mais c'est un homme qui est aussi Dieu : parce qu'il est uni personnellement avec Dieu. Donc, puisque le Système établit une union personnelle de la Divinité avec cette Intelligence finie du Fils, laquelle union est précisément la même que celle qui (selon le sentiment de nos Eglises) existe entre la Divinité, & la nature humaine de Jésus Christ, il s'ensuit que cette union étant supposée la même; produit le même éfet dans ces deux cas : & qu'on peut dire avec autant de vérité, que la personne du Fils, composée de deux natures, est Dieu, selon le nouveau Système, que l'on peut dire que la personne de Jésus Christ, composée pareillement de deux natures, est Dieu, selon le sentiment de nos Eglises.

Mr. Chion me répondit, que je ne devois pas insister sur cette comparaison. Que je ne devois pas presser la ressemblance que je mettois entre le nouveau Système, & la doctrine de l'Incarnation. Mais que je devois répondre à son objection, comme si cette objection m'étoit faite par un Juif, par un Mahométan, ou par telle autre personne qui fût d'une Religion, ou d'une Secte, en laquelle on n'admit point la doctrine de l'Incarnation.

Je lui dis, que si je disputois avec quelqu'un qui niât l'Incarnation, avant toutes choses je soûtiendrois contre lui cette doctrine de nos Eglises, comme une doctrine dont je suis entiérement convaincu, & que, pour établir cette doctrine, je me servirois de tous les ar-

gu-

gumens dont nos Théologiens se servent en pareille occasion. Mais que si j'ai à faire à un Orthodoxe qui admet l'Incarnation, & que cet Orthodoxe prétende argumenter contre le nouveau Système sur des principes qui, s'ils étoient solides, seroient autant opposez à la doctrine de l'Incarnation reçûë dans nos Eglises, qu'ils le seroient à ce Système, je suis fondé à me servir du dogme de l'Incarnation, comme d'un principe qui nous est commun à tous deux, pour lui montrer que son Argument est nul. Mr. Chion ne fit que me répéter ce qu'il m'avoit dit; & moi que lui répéter ma réponse.

Je le priai de me donner par écrit ses objections contre ce Système, afin que je pûsse les mieux examiner, & y répondre ensuite avec plus d'exactitude. Je tâchai à le faire consentir à ma demande par une autre considération, en lui disant, que ce qui se dit dans une conversation de deux personnes, est sujet quelques fois à être rapporté de deux différentes maniéres, de sorte que l'on ne convient pas des faits, comme je l'avois experimenté en d'autres occasions; & qu'un inconvénient pareil n'avoit pas lieu dans ce qui s'écrit. Mr. Chion me refusa ce que je lui demandois, en me disant que ce que nous disions ensemble devoit demeurer entre nous deux. Je lui dis que si cela lui faisoit de la peine que ce qu'il m'écriroit, & ce que je lui répondrois devint public, je lui donnois ma parole, qu'au cas qu'il voulût avoir cette condescendance pour moi, de me donner par écrit ses raisons contre ce Système, personne n'auroit la communication

de ce que nous écririons l'un à l'autre, à moins que ce ne fût d'un consentement mutuël. Mais quoi que je lui pûsse dire, il persista dans son refus, & il mit fin à sa Visite; qui fut le dernier entretien que j'aye eu jusqu'ici avec quelqu'un de ces quatre Pasteurs.

ARTICLE VII.

Remarques sur cette Visite de Mr. Chion.

Voilà quels ont été les derniers éforts que ces Messieurs ont faits pour me gagner par la douceur. Voilà de quelle maniére ils ont satisfait à la demande & à la sommation que je leur avois faite, & réitérée tant de fois, que s'ils jugeoient que je fusse dans l'erreur, ils tâchassent de me le montrer par des raisons. Mr. Chion s'y étoit enfin engagé. Il s'y étoit engagé & pour lui, & pour ses Collégues; puisque c'étoit à tous que j'avois fait cette demande en la faisant à un Pasteur qui me parloit au nom de tous, & qui étoit actuëllement accompagné de deux d'entr'eux, quand il me promit de me donner les raisons que je lui demandois, & que je leur demandois à tous. On vient de voir ce qu'il a fait pour remplir cet engagement. Car je proteste de nouveau avec toute la sincérité d'un Chrétien, que le seul Argument dont il se soit servi, tant pour refuter ce Systême, que pour montrer que la Divinité du Fils y est niée, c'est celui que je viens de rapporter. Cependant c'est le même Argument que celui qui régne dans les Lettres

que

que M. D. L. C. m'avoit écrites; c'eſt auſſi le même Argument, qui tourné en cent maniéres différentes, produit tous les faux raiſonnemens du Livre que ce dernier a fait imprimer contre le nouveau Syſtême, comme il me ſeroit facile de le montrer. J'avois fait voir la fauſſeté de cet Argument dans mes Réponſes à ſes Lettres, ſans que M. D. L. C. ſe ſoit mis en peine de refuter mes Réponſes. Mr. Chion n'a pas mieux ſoûtenu cet Argument que n'avoit fait ſon Collégue. Pour prouver que la Divinité du Fils eſt niée dans ce Syſtême, Mr. Chion marchant ſur les traces de ſon Collégue, s'appuyoit ſur un principe, lequel, ſuppoſé qu'il eut été vrai, auroit renverſé le dogme de l'Incarnation, dont je reconnois la vérité avec toutes nos Egliſes. Donc il ne pouvoit pas me perſuader que ce Syſtême fût faux, qu'il ne me perſuadât en même tems que la doctrine de nos Egliſes touchant l'Incarnation eſt fauſſe. La conſéquence étoit la même pour toutes les deux doctrines. Je montrai à Mr. Chion cette conſéquence. Au lieu d'y répondre, & de la réfuter, il ne fit que la décliner, & que la mettre à quartier. C'eſt ainſi qu'il prétendit me convaincre que ſon Accuſation étoit vraye, & que le Syſtême étoit faux. Il falloit que j'euſſe une opiniatreté invincible, pour ne me pas rendre à une raiſon ſi preſſante. Ne méritois-je pas bien que l'on n'eut plus aucun ſupport pour moi, & que l'on me traitât comme un hérétique incorrigible? Quant-à ces Paſteurs, ils avoient rempli tous les devoirs

de leur charge ; ils n'avoient négligé aucun des moyens propres à me ramener. Que Dieu en soit le Juge.

ARTICLE VIII.

L'Auteur ayant reçû avis des desseins formez contre lui, se détermine à quitter le pais.

Il n'y avoit personne à la Haye, qui ne comprit bien à quoi toutes ces Visites devoient aboutir. Cependant le 8 Octobre, un Pasteur qui n'étoit pas des quatre susdits, ni habitant de la Haye, mais qui devoit être parfaitement instruit de leurs intentions, & avoir même leur parole & leur aveu, me fit avertir par le canal d'un de mes Amis, que l'on n'agiroit point contre moi, & que l'on me laisseroit paisible dans mes fonctions, au cas que je voulûsse, non pas me désister de mon sentiment, mais m'engager à ne point écrire & à ne point parler pour me défendre. Ce Pasteur, selon que me disoit cet Ami, me conseilloit extrêmement de prendre ce parti là, & les pressans motifs sur lesquels il appuyoit son conseil étoient ceux que la chair & le sang ont accoûtumé de suggérer. Je rejettai cette offre & ce conseil avec indignation. Dès lors les quatre Collégues, voyant qu'ils ne pouvoient pas me gagner, ni m'empêcher de m'opposer à leurs vûës autant que je le pourrois, ne penserent plus qu'à m'oter de leur chemin, sans user d'un plus long délai.

La chose leur étoit fort aisée. Ils n'avoient qu'à

qu'à me dénoncer à leur Consistoire, en qualité d'Approbateur d'un Système qui nioit la Trinité, & ne reconnoissoit pas la Divinité du Fils & du St. Esprit. Je leur avois donné des armes contre moi, par la déclaration que j'avois faite de mes sentimens en présence de trois d'entr'eux. Ils étoient bien persuadez que je ne désavoüerois, ni ne retracterois ma déclaration. Et il étoit aisé de prévoir le jugement que rendroit une Compagnie, dont les quatre Pasteurs, qui s'étoient déja déclarez mes parties, devoient être mes principaux Juges.

J'aurois pû compter sur mon innocence, & sur mes raisons. J'étois sûr d'être en état de justifier parfaitement ma doctrine, non seulement comme une doctrine vraye, fondée sur la parole de Dieu: mais encore comme une doctrine orthodoxe, exempte de toutes les hérésies dont on l'accuse, conforme aux sentimens reçûs, conforme à nos Confessions de foi, dans toutes les choses essentielles. Pour ce dernier Article, j'aurois produit les raisons contenuës dans la 2e. partie de mon Apologie.

Mais il me falloit des Juges, qui voulussent entrer dans une discussion exacte; qui me permissent de déduire & de développer mes raisons. Il me falloit des Juges de qui je pûsse être assûré qu'il n'y auroit rien que la vérité & que l'évidence, qui déterminât leur jugement, & que la faveur ou la politique ne les feroit pancher d'aucun côté. En un mot, il me falloit des Juges, capables de prononcer contre

contre eux mêmes, & de condanner leurs anciens sentimens, si on leur montroit qu'il y eut quelque chose dans ces sentimens là, qui ne s'accordât pas avec l'Ecriture. En ce cas, il n'y auroit rien que j'eusse souhaité avec tant de passion, que de défendre ma cause devant un Consistoire, ou devant un Synode, composé de semblables Juges. Les raisons pour & contre ce Système auroient été débatuës; tout auroit été bien pesé; & la vérité auroit paru; qui est tout ce que je souhaitois.

Mais des gens qui savent sur quel pié on se gouverne dans ces Assemblées, m'avoient averti depuis longtems, que toute doctrine qui a quelque chose de nouveau, ne pouvoit pas manquer d'y être condannée, de quelques raisons qu'une telle doctrine fût appuyée. Ils me disoient tout d'une voix, que je ne serois pas admis à défendre une telle doctrine par des raisons. Que l'on opposeroit les Confessions de foi à tous mes Argumens. Et que les Juges expliqueroient les Confessions de foi à leur gré. On me soûtenoit, que c'étoit une Loi fondamentale de la jurisprudence Ecclésiastique, que les Compagnies n'entrent jamais en dispute avec ceux qui dependent d'elles, & que ceux ci ne sont jamais admis à produire des objections contre des sentimens déja établis.

On me disoit de plus, qu'il ne dépendoit pas de nos Consistoires, ni de nos Synodes, de ne pas condanner ces sentimens; à moins qu'ils ne voulûssent se susciter des afaires très fâcheuses avec les Pasteurs Flamands, qui,

qui, à ce qu'on a dit & répété en plus d'une occasion, avoient fait demander à nos Synodes la condamnation de ce Livre. On me représentoit, qu'en des conjonctures pareilles, il n'étoit pas question de savoir qui a raison ou qui a tort. Qu'il est uniquement question de ce que la politique veut que l'on fasse. On me citoit des exemples où l'on s'étoit conduit suivant cette régle. C'étoit cette considération que les quatre Pasteurs faisoient valoir par dessus toutes les autres. C'étoit principalement par là qu'ils tâchoient de se disculper par rapport à la conduite qu'ils tenoient à mon égard. J'atteste toute la Société de la Haye, de témoigner, si ce n'étoit pas là la grande raison qu'ils alléguoient pour justifier toutes leurs démarches.

J'avois assés d'expérience par devers moi pour sentir que ce qu'on me disoit étoit vrai, du moins en grande partie. Je considerois de plus, que mes quatre Parties avoient pris la chose sur un tel ton, qu'il falloit nécessairement qu'ils poussassent leur pointe. Ils n'étoient pas gens à se retracter de leurs accusations. Ils avoient trop d'ascendant, non seulement sur leur Consistoire, mais aussi sur les autres, & par conséquent sur le Synode, pour n'être pas assûrez d'avoir gain de cause. Sur tout ayant à faire à une personne, destituée absolûment de tout appui, & abandonnée à leur merci.

Je reçûs donc avis de la part d'une personne qui en étoit bien instruite, qu'il étoit résolu dans le Conseil des quatre, de porter in-

ceſſamment l'afaire à leur Conſiſtoire. Sur cèt avis, je n'avois que l'un de ces trois partis à prendre. Le prémier étoit d'attendre tranquillement toutes leurs procédures; c'eſt-à-dire de me laiſſer citer, juger, & condanner: car par les raiſons que je viens d'alléguer, cette ſuite étoit immanquable. Le ſecond étoit de leur déclarer, dès la prémiére citation, que je ne les reconnoiſſois point pour mes Juges, vû qu'ils étoient notoirement mes Parties. Le troiſiéme étoit de quitter ce Païs, & d'aller habiter dans un autre. Je préférai ce troiſiéme parti aux deux autres. Après donc avoir demandé la démiſſion de mon emploi à Mrs. les Directeurs de la Société de qui je le tenois, j'écrivis un billet à l'un des quatre Paſteurs ſuſdits, pour lui notifier mon départ. Cette démarche faite avant qu'il y ait eu encore aucune accuſation intentée contre moi devant quelque Aſſemblée Eccléſiaſtique de ce Païs, me mit hors de la juriſdiction & du Conſiſtoire, & du Synode, encore que divers obſtacles, qui me ſont ſurvenus depuis, m'ayent arrêté dans ce Païs plus longtems que je n'avois projetté.

Voilà de quelle maniére je me ſuis conduit, depuis la publication du Livre à l'occaſion duquel j'ai vû le Public ſi déchaîné contre moi. Si en examinant cette conduite, on y trouve quelque choſe d'oppoſé aux devoirs d'un Chrétien Réformé, on n'a qu'à me montrer en quoi j'ai violé ces devoirs, & je reconnoîtrai ma faute. Si je n'ai rien fait que ſuivre les engagemens de tout Chrétien Réformé, qui

ſe

ſe ſeroit trouvé dans un cas pareil au mien, & que je ne laiſſe pas d'être expoſé à des jugemens téméraires & injuſtes ; s'il faut que ma réputation demeure noircie par des calomnies, qui n'ont pour fondement que la haine ou la politique des uns, & la crédulité des autres, je ſouffrirai tous ces opprobres, & toutes ces amertumes comme étant des épreuves que Dieu veut que j'endure pour le maintien de ſa vérité, & pour la défenſe de la Réformation. Je remettrai ma cauſe entre les mains de celui qui juge juſtement. l'eſpére de ſa grace, que ce que j'ai ſouffert, & ce que je puis encore m'attendre de ſouffrir de la part des hommes me tournera à ſalut ; comme je le prie auſſi de le faire ſervir à l'édification de ſon Egliſe, & de tous ceux qui aiment & qui cherchent d'un cœur ſincére la gloire de ſon nom, & l'avancement de ſa vérité. Amen.

APOLOGIE
DU
Sr. PAUL MATY.
SECONDE PARTIE.
Orthodoxie de la Doctrine de l'Auteur.

INTRODUCTION A CETTE SECONDE PARTIE.

Je n'ai exécuté qu'une partie de mon dessein en justifiant ma Conduite. Pour me justifier à tous égards, il faut faire voir que ma Doctrine est aussi pure, que ma Conduite à l'égard du nouveau Système a été irréprochable. C'est ce qui me reste à faire.

Pour remplir ce projet dans toute son étenduë, il faudroit 1. établir par des preuves directes & solides que ce Système est fondé sur l'Ecriture. 2. Il faudroit refuter toutes les Objections que l'on a faites contre cette Doctrine. Pour la prémiére de ces choses elle est déja faite. On n'a qu'à lire la *Lettre d'un Théologien* &c. on y découvrira les preuves qui établissent ce Système. Ces preuves n'ont point été refutées : personne n'en a fait voir la fausseté. J'ose dire qu'on ne le fera jamais. Donc elles subsistent dans toute leur

force. Quand à la réfutation des objections, la plus grande partie de celles qui composent le Livre que Mr. de la Chapelle a mis au jour depuis peu, a été réfutée d'avance dans mes Réponses à ses Lettres. En donnant ces Réponses au Public, comme je me propose de le faire, je compte d'avoir réfuté ce qu'il y a de plus séduisant dans tout son Livre. D'ailleurs, selon toutes les apparences, l'Auteur du Système ne manquera pas de défendre sa propre cause. Ainsi ce Livre ne demeurera pas sans réponse.

Le but auquel je me borne, c'est de montrer que ce Système est Orthodoxe; par où j'entens qu'il est conforme à la doctrine reçûe en tout ce que cette doctrine renferme d'essentiel à la Réligion. Pour exécuter mon dessein je rapporterai toutes mes pensées à ces 3. Chefs.

I. Je montrerai, en confrontant ce Système avec celui des Orthodoxes, en quoi ces deux Systêmes conviennent, & en quoi ils diffèrent. Il paroîtra par le moyen de cette confrontation, combien la différence qu'il y a entre les deux Systêmes est peu essentielle.

II. Je donnerai au Public ma Confession de foi selon ce nouveau Systême. Chacun qui lira cette Confession, pourra juger si elle est Orthodoxe, & si elle est complette: je veux dire, si elle ne renferme pas tout ce qui est essentiel au salut dans la doctrine de la Trinité, selon le témoignage même des Auteurs les plus distinguez.

III. Je marquerai, de quelle maniére en me te-

tenant attaché au sentiment du nouveau Système, je puis cependant admettre & signer, sincérement & sans équivoque, la Confession de foi de nos Eglises.

CHAPITRE I.

Prémière preuve de l'Orthodoxie du nouveau Système.

ARTICLE I.

Comparaison de la Doctrine Orthodoxe avec celle du nouveau Système.

Si l'on examine de près en quoi les deux Systêmes conviennent, & en quoi ils diffèrent, on verra par cette comparaison, si la différence qu'il y a entre les deux Systêmes est telle, qu'il faille rompre l'unité, & se traitter d'hérétiques à cause de cette différence.

On convient de part & d'autre, que la *Divinité* ou l'*Essence Divine*, accompagnée de tous les *Attributs* & de toutes les *Perfections* de la Divinité est dans chacune des trois Personnes; & que c'est-là ce qu'elles ont de commun, & qui les fait être un seul & même Dieu.

On convient de part & d'autre, qu'outre cette Essence Divine, qui est *commune* aux trois Personnes; il-y-a quelque chose qui leur est *propre:* c'est-à-dire, qui est dans l'une, & n'est pas dans l'autre. C'est là ce qui les distin-

ſtingue, & qui les fait être *trois*. C'eſt là ce qu'on appelle des *Perſonnalitez*, des *Propriétez perſonnelles*, par où l'on entend ſimplement ce qui diſtingue une perſonne d'une autre perſonne. Toute la différence du Syſtême commun au Syſtême nouveau conſiſte à déterminer ce que c'eſt que ces Perſonnalitez.

Ceux qui ſuivent le Syſtême commun, font conſiſter ces Perſonnalitez en des Etres qui ne ſont pas des *ſubſtances*. Ce ſont des choſes qui ſont *en Dieu*, ou *dans l'Eſſence Divine*, comme ils parlent; mais qui cependant ne ſont pas *attachées à cette Eſſence*, comme le ſont les *Attributs* de Dieu ou ſes *Perfections*. Car l'Eſſence de Dieu n'eſt pas dans aucune des trois Perſonnes, ſans y être accompagnée de tous ſes Attributs & de toutes ſes Perfections: au lieu que l'Eſſence Divine eſt dans le Pére, ſans les Perſonnalitez du Fils & du St. Eſprit qu'elle eſt dans le Fils, ſans les Perſonnalitez du Pére & du St. Eſprit, qu'elle eſt dans le St. Eſprit, ſans les Perſonnalitez du Pére & du Fils. Selon la doctrine reçûë, ces Perſonnalitez ne conſiſtent donc en aucun de ces *Attributs* ou de ces *Perfections*. Ce n'eſt *rien de fini*, cependant on ne dit pas que ce ſoit quelque choſe d'*infini*. On les appelle quelquefois des *Modes*; & des *Rélations* que les Perſonnes ont entr'elles. Mais de quelque nom qu'on les nomme, on convient parmi les Orthodoxes que ce ſont des choſes dont nous n'avons aucune idée, & qu'il ſeroit bon de ne les point définir; & qu'il faudroit s'en tenir ſimplement à dire, qu'*il y-a quelque diſtinction entre*

entre le Pére, le Fils, & le St. Esprit : mais qu'on ignore quelle est cette distinction, & en quoi ces Personnalitez consistent.

Le Systême nouveau fait consister cette Personnalité par rapport au Fils & au St. Esprit, en quelque chose qui est *hors de Dieu* ; en quelque chose qui est fini & dépendant ; & qui ne peut être qu'une substance intelligente, distincte de Dieu, mais *unie personnellement* avec Dieu.

Ainsi au lieu que le Systême commun ne définit pas ces *Personnalitez*, ou qu'il les définit par des termes dont on avouë que l'on n'a point d'idée ; le Systême nouveau définit ces *Personnalitez*, il marque en des termes intelligibles en quoi il les fait consister. Au lieu que le Systême commun fait regarder ces *Personnalitez* comme quelque chose qui est *en Dieu même* (encore que l'Ecriture ne nous dise rien d'où nous puissions tirer légitimement cette conclusion), le Systême nouveau fait envisager ces *Personnalitez* comme quelque chose qui est *hors de Dieu*. Le prémier ne permet pas de dire que ce sont des *substances*, par cette seule & unique raison que ceux qui tiennent pour cet ancien Systême se persuadent qu'il s'ensuivroit inévitablement de là, ou que ce seroit trois Dieux, ou qu'il y auroit deux Personnes parmi ces trois qui seroient des Etres *purement* finis, & non pas des *Personnes Divines*. Le Systême nouveau nous les fait regarder comme des substances, sans qu'il en resulte aucun de ces deux inconvéniens que je viens d'exprimer.

Au reſte, le Syſtême nouveau n'attribuë pas au Pére, outre ſon *Eſſence*, quelque *Perſonnalité* qui lui ſoit particuliére: parce que les Perſonnalitez du Fils & du St. Eſprit diſtinguent ces deux autres Perſonnes de celle du Pére, comme elles les diſtinguent l'une de l'autre.

ARTICLE II.

L'une & l'autre Doctrine ne différent en rien d'eſſentiel. Il eſt aiſé de ſe tromper dans ce que l'on reconnoit pour être très obſcur.

Je laiſſe à préſent aux Théologiens Réformez à conſidérer ſérieuſement & ſans paſſion, ſi ce qu'il-y-a de différence entre ces deux ſentimens doit être regardé comme quelque choſe de fondamental, & ſi cela doit être un ſujet de Schiſme entre ceux qui ſeroient Partizans ſoit de l'un, ſoit de l'autre de ces deux ſentimens. Je leur laiſſe à refléchir, ſi des Perſonnes qui prenent auſſi bien qu'eux l'Ecriture pour la régle unique de leur foi, & qui ont ce reſpect pour l'Ecriture de l'étudier avec ſoin, afin de croire tout ce qu'elle nous enſeigne, ſi dis-je de telles Perſonnes doivent être traitées ſur le pié d'*Hérétiques* uniquement à cauſe qu'elles n'expliquent pas entiérement comme eux, une doctrine révélée, laquelle ils regardent eux-même comme étant un Myſtére obſcur & impénétrable? Seroit-ce quelque choſe de ſurprenant, ſi en voulant tâcher de pénétrer le ſens de ce que l'Ecriture nous dit

dit sur ce sujet, de peur de croire quelque erreur, on donnât à gauche dans l'explication des Textes qui contiennent un pareil Mystére?

Article III.

Il est permis d'examiner si ce qui nous est proposé à croire, est fondé sur l'Ecriture.

Mais c'est ce qu'il y a de criminel, si l'on en croit bien des gens, d'entreprendre de sonder ce qui est si fort hors de nôtre portée. Ceux qui tiennent un pareil langage s'éloignent eux mêmes de l'état de la question, ou en veulent éloigner les autres. Avant que de décider si ce que Dieu nous révéle peut ou doit être sondé jusques à un certain point, il est non seulement permis, mais c'est un devoir indispensable, non seulement aux Théologiens, mais à tout véritable Chrétien & à tout véritable Réformé, de s'assurer si ce qu'on nous enseigne comme étant révélé l'est véritablement. Cette précaution est très nécessaire sur tout, quand il est question d'un dogme que l'on nous dit être capital, & essentiel au salut. Par exemple, si l'on veut mettre au rang des doctrines révélées qui doivent passer pour fondamentales, le dogme que voici, *Ce qui distingue les trois Personnes Divines l'une de l'autre, c'est quelque chose qui est dans la Divinité même, & non pas hors de la Divinité*, avant que de se déterminer à croire ce dogme là, comme un article de foi, & à le recevoir avec soûmission sans vouloir tâcher à le compren-

dre, n'eſt ce pas le devoir de chaque Chrétien d'examiner par lui même avec tout le ſoin dont il eſt capable, ſi c'eſt là effectivement un dogme qui eſt contenu dans l'Ecriture, ou ſi ce ne ſeroit pas une erreur, qui ſeroit procédée de ce qu'on auroit mal compris le ſens de l'Ecriture? Et ſi quelqu'un, après l'avoir examiné avec toute l'attention dont il eſt capable, trouve en éfet que c'eſt une erreur, doit-on l'accuſer de témérité d'avoir voulû tâcher à n'être pas ſéduit par les hommes?

ARTICLE IV.

Deux fauſſes imputations refutées, 1. *Que dans le nouveau Syſtême l'on nie la Divinité du Fils & du St. Eſprit*, 2. *Que l'on n'y établit qu'une ſeule Perſonne Divine.*

Cette comparaiſon que je viens de faire entre le Syſtême des Orthodoxes, & le nouveau Syſtême me fournit une preuve évidente que la Divinité du Fils & du St. Eſprit eſt établie auſſi formellement dans ce Syſtême que dans celui des Orthodoxes. La Divinité, ou l'Eſſence Divine avec toutes ſes perfections ſe rencontre de la même maniére dans ces deux Perſonnes ſelon ce Syſtême que ſelon le Syſtême ordinaire: puis que dans l'un & dans l'autre Syſtême cette Eſſence Divine ſe trouve unie préciſément de la même maniére aux *Perſonnalitez* du Fils & du St. Eſprit, ſoit que ces Perſonnalitez ſoient conçûës comme quelque choſe d'extérieur à la Divinité, ou comme

me quelque chose d'intérieur, cette différence n'empêche pas que la Divinité ne puisse être également unie à ces Personnalitez dans l'une & dans l'autre suppositon, comme nous supposons dans ce Système nouveau qu'elle l'est. Donc puisque ce sont les Personnalitez qui distinguent les Personnes, & que l'Essence Divine jointe à ces Personnalitez fait que ce sont des Personnes Divines; ces Personnes sont également Divines dans les deux Systêmes, puisqu'elles participent également à la même Divinité ou à la même Essence Divine. Rien n'est donc plus opposé à la vérité & à la justice, que de soûtenir que ce Systême nie la Divinité du Fils & celle du St. Esprit.

On doit faire le même jugement de cette accusation, que dans le nouveau Systême on n'admet qu'une Personne Divine. Car ce n'est pas l'Essence Divine, commune aux trois dont l'Ecriture fait mention, qui les fait être trois Personnes distinctes, ni dans le Systême reçû dans l'Eglise, ni dans celui dont nous parlons. Mais dans l'un & dans l'autre Systême c'est cette Essence Divine, à laquelle chacune de ces trois Personnes participe, qui les fait être Divines. Mais comme disent les Théologiens Orthodoxes, & comme le bon sens le dicte, ce qui les fait être trois Personnes distinctes, ce sont les *Personnalitez* (comme parlent ces Théologiens) qui sont particuliéres à chacun de ces trois. Or je demande à tout homme de bonne foi, si les Personnalitez que le Systême nouveau attache à ces Personnes, ne les

distinguent pas davantage, qu'elles ne sont distinguées en cette qualité par les Personnalitez que le Système ordinaire fait concevoir entr'elles.

Il est donc évident, par les deux considérations que je viens de faire, que le Système nouveau est accusé contre toute sorte de fondement de ne faire qu'une seule Personne Divine, & de nier la Divinité du Fils & du St. Esprit. Ces mêmes considérations suffisent pour détruire tout ce que l'Accusateur du Système a avancé dans son Livre, pour prouver par plusieurs Sophismes, que ce nouveau Système est en même tems Arien & Sabellien. Sans répondre à aucun de ses argumens il suffiroit de lui dire, que ce Système n'est pas Arien, puisqu'il établit la Divinité du Fils & celle du St. Esprit; & qu'il n'est pas Sabellien, puisqu'il fait du Pére, du Fils, & du St. Esprit trois Personnes Divines distinctes.

CHAPITRE II.

Seconde preuve de l'Orthodoxie du nouveau Système: Confession de foi Orthodoxe, qui renferme tout ce qu'il y-a d'essentiel au salut dans la doctrine de la Trinité; & qui cependant s'accorde avec le nouveau Système.

Pour établir l'Orthodoxie de ce nouveau Système par une seconde preuve, je donnerai au Public ma Confession de foi touchant la

la Trinité. Chacun pourra juger si cette Confession de foi renferme ce qu'il y a d'essentiel au salut dans cette Doctrine. Cette Confession de foi que je donnerai n'aura rien qui ne s'accorde avec ce nouveau Système. Et il paroîtra par là, si un Système auquel on peut appliquer une telle Confession de foi ne doit pas être regardé comme Orthodoxe. Voici donc quelle est ma dite Confession.

I. Je crois qu'il y a un seul Dieu en nombre, & qu'il y a trois Personnes, le Pére, le Fils, & le St. Esprit.

II. Je crois que ces trois Personnes sont réellement distinctes l'une de l'autre, en sorte que le Pére n'est pas le Fils, & que le Fils n'est pas le St. Esprit.

III. Je crois que ces trois Personnes sont véritablement Divines, je veux dire qu'elles participent à l'Essence Divine. Que cette Essence Divine est dans chacune de ces Personnes, avec tous les Attributs & avec toutes les Perfections de la Divinité. Je crois que chacune de ces Personnes est véritablement Dieu, je dis Dieu éternel, indépendant, indivisible, infini, *Autotheos*. Et comme elle sont Dieu à cet égard, elles sont toutes trois un seul & même Dieu. En ce sens elles sont *un*; non par ressemblance; mais par communication d'Essence : quoiqu'elles soient trois Personnes distinctes à l'égard de ce qui leur est propre & particulier.

IV. Je crois que la seconde Personne, qui est le Fils de Dieu, Dieu bénit éternellement, étant

étant devenu Homme dans l'accompliſſement des tems, eſt vrai Dieu & vrai Homme: que la Divinité s'eſt jointe perſonnellement en lui avec la Nature humaine; de la même manière que les Chrétiens font profeſſion de le croire. La Divinité & l'Humanité forment en lui, par leur union, une ſeule Perſonne, chacune de ces deux Natures demeurant diſtinctes, & conſervant chacune leurs propriétez ſans mélange & ſans confuſion. J'entens au reſte ici par *Perſonne*, quand ce terme eſt employé pour énoter l'union des deux Natures, Jéſus Chriſt Dieu & Homme; ce que tous les Chrétiens Orthodoxes admettent auſſi bien moi; c'eſt-à-dire que ces deux Natures qui ſont en Jéſus Chriſt, ne ſont pas devenuës par cette union un ſeul Eſprit, un ſeul Etre qui penſe. Elles ſont & demeurent deux Etres qui penſent; mais qui ſont unis très étroitement, & auſſi étroitement qu'il eſt poſſible de le concevoir.

Voilà en abrégé quelle eſt ma foi touchant la Trinité & l'Incarnation. Pour juſtifier ce que j'ai avancé, que cette Confeſſion renferme tout ce que nos Egliſes ont fait profeſſion juſques ici de regarder comme le précis & l'eſſence de ce qu'il faut croire ſur ce ſujet, je pourrois citer pluſieurs de nos Théologiens autorizez que ſe ſont déclarez être de ce ſentiment. Mais je me contenterai d'en citer un ſeul, dont j'eſpére que l'on ne recuſera pas le témoignage. C'eſt Calvin dont je parle, lequel s'explique de cette manière dans ſon Inſtitu-

ſtitution * *Plût à Dieu que les termes de* perſonnes *fuſſent enſevélis, pourvû que cette foi fût embraſſée par tous les hommes; Que le Pére, le Fils, & le St. Eſprit ſont un ſeul Dieu. Que cependant le Fils n'eſt pas le Pére, & que le St. Eſprit n'eſt pas le Fils: mais qu'ils ſont diſtinguez par quelque propriété.* Il eſt clair que cet illuſtre Réformateur a voulu exprimer dans ce peu de paroles, ce qui, ſelon lui, fait l'eſſence de la foi des Chrétiens par rapport à la Trinité. Aucun Théologien Réformé, que je ſache, ne l'a déſavoué en cela, ni ne l'a accuſé d'avoir renfermé la foi des Chrétiens dans des bornes trop étroites. Je ſuis de ſon avis, & je crois, auſſi bien que lui, que c'eſt là toûchant la Trinité, l'eſſentiel de ce qu'il faut croire pour être Chrétien. Ma Confeſſion de foi que je viens d'expoſer, renferme celle de cet excellent Docteur, & elle eſt même beaucoup plus étenduë que la ſienne; car on pourroit croire que la Divinité du Fils & celle du St. Eſprit ne ſont pas compriſes dans cette derniére bien que ce ne fût aſſûrément pas ſa penſée d'exclurre de ſa Confeſſion ces Dogmes là. Je puis dire auſſi que que ma Confeſſion de foi renferme tout ce qui eſt contenu toûchant la Trinité dans cette Con-

 feſ-

* Calv. Inſtit. *L.* 1. *C.* 13. §. 5. *Utinam nomina Perſonarum ſepulta eſſent, conſtaret modo hæc inter omnes fides: Patrem, Filium, & Spiritum eſſe unum Deum: nec tamen aut Filium eſſe Patrem, aut Spiritum Filium: ſed proprietate quadam diſtinctos.*

feſſion de foi qu'on nomme *Symbole des Apôtres*, qui étoit la Confeſſion de foi de l'Egliſe primitive, & de laquelle nous diſons encore dans nos Egliſes que tout ce qui eſt néceſſaire au ſalut *s'y trouve ſommairement contenu.* Or il me ſeroit aiſé de prouver qu'il n'y a rien dans aucune de ces Confeſſions de foi que je viens d'expoſer, qui ne s'accorde avec le nouveau Syſtême: ce qui eſt encore une nouvelle preuve de l'Orthodoxie du dit Syſtême.

CHAPITRE III.

Avec quelles reſtrictions un homme qui eſt dans les ſentimens du Nouveau Syſtême peut ſouscrire aux Confeſſions de foi qui ſont en uſage dans les Egliſes Réformées.

ARTICLE I.

Deux Obſervations ſur nos Confeſſions de foi. I. *Tous les Dogmes qui y ſont renfermez ne ſont pas fondamentaux.* II. *Trois différentes vûës que l'on s'eſt propoſées en dreſſant ces Confeſſions là.*

Il-y-a une choſe qui je ne veux pas diſſimuler. On me dira que la Confeſſion de foi que je viens de donner conformément à ce Syſtême n'eſt pas complette, & qu'il y manque des Dogmes qui ſont contenus dans les Confeſſions de foi de nos Egliſes. On ne trouve point, dira-t-on, que la Confeſſion de foi

foi que je viens de donner comme étant la mienne & celle du Syſtême, renferme les Dogmes ſuivans. 1. Que les Perſonnes Divines ayent été diſtinguées de toute éternité de la maniére qu'elles le ſont. Et 2. (ce qui ſuit néceſſairement du dogme précédent) que la Génération du Fils, & la Proceſſion du St. Eſprit ayent été éternelles, ſelon l'uſage commun & ordinaire à préſent du mot *éternel*. On me dira que ces Dogmes ſont tenus dans nos Egliſes comme des Dogmes fondamentaux. Que les opinions contraires ſont enviſagées ſur le pié d'héréſies. Et que puiſque dans le Syſtême nouveau on laiſſe ces dogmes en ſuſpens, ce Syſtême là ne ſauroit être regardé que comme un Syſtême hérétique. Or pour être réconnu membre de nôtre Egliſe, il faut, dira-t-on, être en état de ſigner nos Confeſſions de foi. Et on ne voit pas que quelqu'un les puiſſe ſigner en conſcience, s'il eſt du ſentiment de ce nouveau Syſtême.

Voilà ſans doute la plus forte des Objections que l'on pourroit faire contre l'Orthodoxie de ma Doctrine, qui eſt celle de nouveau Syſtême. Je croi ſ pourtant être en état de la lever, & de montrer que les Confeſſions de foi de nos Egliſes, ce Syſtême, & ma doctrine, s'accordent très bien enſemble. Mais avant que de montrer cet accord, il eſt néceſſaire que je faſſe trois obſervations ſur la nature de nos Confeſſions de foi. Ces Obſervations me ſerviront de Principes d'où je déduirai mes conſéquences.

I. Observation. Je ne sai s'il y a quelqu'un de tous les Théologiens, qui ont signé nos Confessions de foi, qui ait prétendu, que tous les points renfermez dans les dites Confessions, soient des Articles de foi, des points fondamentaux de la Réligion. Je ne parle pas de divers endroits de ces Confessions, qui ne contiennent que des faits historiques, de la vérité desquels faits la Réligion ne dépend en aucune maniére. Je mets aussi à l'écart divers points de Discipline, à l'égard desquels tout ce à quoi on s'engage en signant ces points-là, c'est que l'on les observera dans l'Eglise particuliére dont on est membre, & dont on a signé la Confession de foi. Je parle seulement de ce qui concerne les Dogmes. A-t-on jamais prétendu que tous ceux de ces Dogmes qui sont contenus dans nos Confessions de foi, sont essentiels au salut? Je doute qu'il y eut un seul de nos Théologiens (je parle de ceux qui ont de la conscience & de la Réligion) qui voulût jurer, sans aucune équivoque, qu'il n'y a pas un de tous ces Dogmes, dont il ne soit parfaitement convaincu, & à l'égard de la vérité duquel il ne sente pas le moindre suspens dans son ame. Je suis même fort peu sûr que ces préniers Théologiens Réformez, qui ont dressé les Confessions dont je parle, ayent prétendu n'y faire entrer que les seuls Articles qu'ils jugeoient être fondamentaux; & qu'ils ayent eu cette pensée; qu'il n'y a pas un seul de ces Articles dont on puisse douter, sans perdre par ce simple doute la qualité de Chrétien.

Je

Je ne nie pas que parmi ces Articles il n'y en ait quelques uns qui doivent être regardez comme étant fondamentaux. Mais il y en a auſſi quelques autres deſquels on peut raiſonnablement douter, s'ils paſſent effectivement pour tels dans le corps de la Société Eccléſiaſtique dans laquelle on vit; & ſi c'eſt l'intention de cette Société de ne regarder pour ſes Membres que ceux qui croyent poſitivement ces Dogmes.

II. Observation. Autant que j'en puis juger, cet aſſemblage de Dogmes, dont les uns ſont fondamentaux, les autres ne le ſont pas, réünis dans nos Confeſſions de foi, doit ſon origine aux vûës différentes que l'on s'eſt propoſées, quand on a dreſſé ces Confeſſions. D'entre ces vûës il y en a trois que je crois pouvoir démêler, chacune deſquelles demandoit un pareil aſſemblage.

1. Quand les prémiers Réformez, qui vivoient ſous la domination de Princes de la Réligion Romaine, s'unirent enſemble, pour compoſer un corps d'Egliſe ſéparé, ils trouverent à propos de préſenter à leurs Souverains de contraire Réligion, un Abrégé de celle qu'ils avoient embraſſée. Ils avoient pour but de s'attirer, s'il étoit poſſible, la protection de ces Princes, en expoſant à leurs yeux la pureté de leur croyance, & en ſe purgeant des fauſſes Accuſations, par où leurs ennemis & leurs perſécuteurs s'attachoient à les noircir. Car c'a été de tout tems le ſort de la vérité, que ceux qui ſe ſont efforcez de la combattre, ſe ſont ſervis de la calomnie

comme de la plus efficace de toutes les armes qu'ils ont miſes en œuvre pour la détruire. L'uſage que je viens de marquer étoit un de ceux auquels étoient deſtinées ces Confeſſions de foi, dreſſées dans les commencemens de la Réformation. C'eſt ce qu'on peut dire en particulier touchant la Confeſſion de foi des Egliſes Réformées des Païs-bas, & touchant celle des Egliſes de France. Ainſi, puiſque ces Confeſſions de foi devoient témoigner la pureté de la foi des Egliſes Réformées, il falloit qu'il parût par ces Confeſſions, que la Réligion que ces Egliſes profeſſoient étoit non ſeulement exempte d'erreurs fondamentales, mais même d'autres erreurs qui n'intéreſſoient point les fondemens de la Réligion. Ces Confeſſions de foi devoient donc renfermer, outre les points capitaux ſans leſquels il n'y auroit point de Chriſtianiſme, d'autres points non capitaux : mais que l'on eſtimoit être des véritez qui ſervoient à rendre la Réligion plus pure : ſans leſquels pourtant elle ne laiſſeroit pas de pouvoir ſubſiſter.

2. Une ſeconde deſtination de ces mêmes Confeſſions de foi, étoit de ſervir comme de corps abrégé de la Réligion, pour l'inſtruction des fidéles. Elles devoient avoir, à peu près, le même uſage que les Catéchiſmes. Or ce ſecond uſage, de même que le prémier, demandoit que nos Confeſſions de foi continſſent, outre les Dogmes néceſſaires, divers Dogmes utiles.

3. Une troiſiéme vûë qu'il nous paroît que l'on a euë, en dreſſant ces Confeſſions

de

de foi, c'eſt qu'elles ſerviſſent comme de Livrée pour diſtinguer la Religion des Egliſes Réformées, des Réligions des Sectes ſéparées de cette Egliſe, & que l'on regardoit comme des Sectes hérétiques. Or il ne faut pas penſer que tous les Dogmes d'une Secte hérétique, je parle de tous les Dogmes qui ſont des erreurs, ſoient des héréſies, des erreurs fondamentales. Il y en a parmi ces Dogmes qui ne ſont regardez que ſur le pié de ſimples erreurs, parmi les Sociétez Orthodoxes. Ce n'eſt pas pour des Dogmes de cette ſeconde eſpéce que l'on s'eſt ſéparé de ces Sectes là: c'eſt pour ceux de la prémiére eſpéce; je veux dire pour des Dogmes qui ſont eſtimez être des erreurs fondamentales. Mais la ſéparation ayant été une fois faite, lorſque dans la ſuite on a voulû exprimer dans les Confeſſions de foi la différence de la vraye doctrine d'avec la fauſſe, on ne s'eſt pas contenté de mettre dans ces Confeſſions de foi les points eſſentiels en quoi l'on differe, on a voulu y faire entrer en même tems divers points de différence qui ne ſont pas eſſentiels. Les deux Obſervations précédentes montrent, ce me ſemble, qu'il faut uſer de beaucoup de diſcernement, quand il s'agit de proſcrire un Dogme, comme ſi c'étoit une Héréſie. On n'eſt pas aſſez fondé, pour en venir à cette extrémité, quand on peut dire, Un tel Dogme eſt contraire à quelqu'un des points de nos Confeſſions de foi. Il faut examiner avec ſoin ſi ce point de nos Confeſſions de foi auquel un tel Dogme eſt oppoſé eſt fondamental. Et je ne connois

point

point d'autre régle que l'Ecriture, sur laquelle un pareil examen se puisse faire. En agir autrement, c'est vouloir multiplier le nombre des Sectes séparées de l'Eglise Chrétienne. Il vaudroit infiniment mieux que l'on pensât aux moyens de diminuer ce nombre, qu'à ceux de l'augmenter.

ARTICLE II.

Troisiéme Observation. Les mêmes dogmes, considerez dans une certaine vûë sont des héréſies, & considerez dans une autre vûë ne sont pas des héréſies.

III. OBSERVATION. Voici encore une Observation que je souhaiterois que l'on fit, & qui demande d'être pesée avec attention. Il-y-a de certains Dogmes que l'on condanne comme des erreurs fondamentales, ou comme des héréſies, à cause de ces Dogmes même, & de leur opposition à des véritez que l'Ecriture nous a révélées comme des véritez fondamentales. Il-y-a d'autres Dogmes que l'on condanne comme des héréſies, non à cause de ces Dogmes même, mais à cause de la liaison que ces Dogmes condannez ont, ou que l'on croit qu'ils ont avec d'autres Dogmes que l'on regarde avec raison comme des erreurs fondamentales. Quand on est dans la persuasion (bien ou mal fondée, cela n'importe) que l'on ne sauroit admettre de certains Dogmes, sans en admettre d'autres qui sont de véritables héréſies, on ne distingue

plus

plus les uns des autres, on les condanne tous indifféremment. On les fait tous passer pour être des hérétiques. On a raison dans la supposition que je viens de faire, que la liaison que ces Dogmes ont entr'eux est si indissoluble, que les uns ne sauroient être séparez des autres. Un exemple justifiera mon Observation

ARTICLE III.

Exemple qui confirme l'Observation précédente. Certaine proposition justement condannée comme hérétique, & comme Arienne, avant le Nouveau Système, & qui dans ce Système n'a rien qui soit condannable.

On condanne avec raison les Ariens, à cause qu'ils nient la Divinité du Fils, & celle du St. Esprit. On regarde cette négation comme une hérésie, comme une doctrine opposée à une vérité fondamentale de la Réligion. On a raison de condamner en eux cette négation. C'est une véritable erreur, c'est une erreur qui a une grande influance sur quantité de points de la Réligion. Elle choque de front un grand nombre de Textes de l'Ecriture. Aussi les Ariens ne sauroient soûtenir leur sentiment sans donner à ces Textes des explications très forcées.

Ceux qui condannent ce sentiment dans les Ariens, condannent en même tems en eux cet autre sentiment qu'ils ont, qui est que le Fils & le St. Esprit sont deux Etres intelligens finis. Ce second sentiment paroît aussi hérétique que

le prémier, parce que jusques ici l'on n'a mis aucune différence entre les deux. On se les représente comme étant absolûment le même sentiment, exprimé en deux maniéres différentes, l'une affirmative, l'autre négative. C'est ainsi que l'on regarderoit les deux propositions suivantes comme étant absolûment les mêmes, *Nôtre Ame est un Esprit*, & *nôtre Ame n'est pas un corps.*

A enviſager la choſe ſelon l'idée que l'on en a euë jusques à préſent, j'avoüe que l'on a eu raiſon d'en agir de la ſorte. Je n'ai pas eu occaſion d'examiner toutes les Confeſſions de foi des Egliſes Réformées, mais dans aucune de celles que j'ai vûës je n'ai trouvé cette propoſition, *Le Fils & le St. Eſprit ne ſont pas des Intelligences finies.* Au lieu que dans toutes les Confeſſions de foi que j'ai vûës j'ai trouvé des propoſitions expreſſes & formelles, qui établiſſent la Divinité du Fils, & du St. Eſprit. Sans doute que ceux qui ont dreſſé ces Confeſſions de foi ont crû que cette prémiére propoſition, que je viens d'indiquer, étoit ſuffiſamment renfermée dans les autres. Mais s'ils euſſent fait de cette prémiére propoſition un Article exprès de leurs Confeſſions de foi, je n'en ſerois pas ſurpris ; puiſqu'ils ont inſéré dans ces Confeſſions d'autres Articles, qui ne ſont pas moins des conſéquences de la Divinité du Fils & de celle de St. Eſprit, que cette prémiére propoſition dont j'ai parlé ci-deſſus leur paroît en être une.

Si donc cette prémiére propoſition, *Le Fils & le St. Eſprit ne ſont pas des Intelligences finies*,

nies, étoit couchée en propres termes dans toutes nos Confeſſions de foi, cela ne m'empêcheroit pas de dire & de ſoûtenir qu'un pareil Article ne toucheroit en rien le Syſtême nouveau. Je dirois que ce Syſtême quoique oppoſé en apparence à un pareil Article, n'y ſeroit point oppoſé en éfet. Ma raiſon ſeroit, qu'il faut faire attention non pas aux ſimples paroles d'un Article, mais aux vûës & aux intentions de ceux qui l'ont dreſſé. Or il m'eſt permis de juger que ceux qu'ont dreſſé nos Confeſſions de foi avant que le Syſtême nouveau eut été connu, ſuppoſé qu'ils euſſent fait quelque Article qui condamnât cette propoſition, *Le Fils & le St. Eſprit ſont deux Intelligences finies*, ne peuvent avoir eu en vûë de la condamner qu'en conſéquence de la perſuaſion où ils étoient, que cette propoſition étoit la même que celle-ci : *Le Fils & le St. Eſprit ne ſont pas Dieu*, ou *ne ſont pas deux Perſonnes Divines*. En éfet juſqu'à ce que ce nouveau Syſtême a vû le jour, on a eu ſujet de ſe perſuader que toute perſonne qui admettoit la préméire propoſition admettoit la ſeconde.

Quand je dis que l'on n'a pas pû avoir d'autre vûë que celle que je viens de marquer, je ne me fonde pas ſur une ſuppoſition arbitraire, mais ſur des preuves évidentes. Si l'on eut regardé ces deux propoſitions, *Le Fils & le St. Eſprit ſont deux Intelligences finies*, & *Le Fils & le St. Eſprit ne ſont pas Dieu*, ſi dis-je on les eut regardées comme deux erreurs indépendantes l'une de l'autre, & dont on peut

admettre la premiére sans admettre la seconde; on les auroit combattuës séparément ; & les Argumens dont on se seroit servi pour réfuter la premiére de ces deux propositions, auroient été différens de ceux que l'on auroit employez pour refuter la seconde. Cependant c'est ce qu'on n'a jamais fait jusqu'ici, du moins je n'en ai trouvé aucune trace dans tous les Ecrits de Controverse que j'ai lûs. Toutes les fois que l'on a voulû réfuter cette premiére proposition, *Le Fils & le St. Esprit sont deux Intelligences finies*, ou *deux Etres intelligens créez*, on n'a jamais, que je sache, mis en usage d'autres preuves, que celles qui montrent que l'Ecriture établit *la Divinité du Fils & du St. Esprit*. Or raisonner de cette maniére, c'auroit été prouver ce qui n'est pas en question, & l'on auroit pû répondre à ceux qui se seroient voulû servir de cette sorte d'Argumens, CONCEDO TOTUM, *Je vous accorde tout ce que vous venez de conclurre ; mais cela ne fait rien contre moi ; ce n'est pas ce dont il s'agit*. Mais cette réponse ne pouvoit pas avoir lieu; parce que c'étoit un principe supposé de part & d'autre, & qui n'avoit pas été contesté, que prouver *la Divinité du Fils & du St. Esprit*, c'étoit la même chose que de prouver *que le Fils & le S. Esprit ne sont pas deux Etres intelligens finis*. Cependant il est certain que ce principe sur quoi on bâtissoit étoit faux. La doctrine de l'Union personnelle de deux Natures distinctes, accorde ces deux propositions qui avoient paru contradictoires, *Le Fils & le St. Esprit sont Dieu*; *Le Fils & le St. Esprit*

sont

ſont deux Intelligences finies. La doctrine de l'Union perſonnelle de deux Natures accorde, dis-je, ces deux propoſitions, de la même manière qu'elle accorde ces deux, *Jeſus Chriſt eſt Dieu*, *Jeſus Chriſt eſt Homme.* J'ai donc raiſon de dire, que juſqu'à cette explication, juſqu'à ce dénouëment de l'énigme, les deux propoſitions dont j'ai fait mention pluſieurs fois, *Le Fils & le St. Eſprit ſont deux Intelligences finies*; & *Le Fils & le St. Eſprit ne ſont pas Dieu*, n'ont pas été enviſagées juſqu'ici comme deux propoſitions différentes; ni comme deux erreurs, comme deux héréſies différentes: mais comme la même propoſition, & par conſéquent comme la même erreur, comme la même héréſie.

S'il ſe trouve que ce n'eſt plus cela, & que ce ſont deux ſentimens très diſtincts, dont on peut embraſſer l'un ſans embraſſer l'autre, certainement cela change l'état de la queſtion. Il ne faudra plus inſiſter ſur certains Articles d'une Confeſſion de foi qui auroit été dreſſée dans la ſuppoſition, que ces deux propoſitions ne ſont que la même, & qu'elles ne peuvent pas être ſoûtenuës l'une ſans l'autre. On ſera obligé d'examiner la choſe tout de nouveau, ſur cette nouvelle ſuppoſition, que des deux propoſitions indiquées la prémiére ne dépend pas de la ſeconde, & n'emporte pas la ſeconde. Il faudra s'appliquer à ſavoir, ſi en conſidérant cette prémiére propoſition à part, & ſans la lier à la ſeconde, on peut prouver que ce ſoit une erreur, & que ce ſoit une héréſie. Ainſi nous pouvons avancer cette maxime pa-

radoxe, & qui eſt pourtant très vraye, *Une certaine propoſition, priſe dans un Syſtême* (par exemple dans celui des Ariens) *eſt une propoſition fauſſe, & contraire à nos Confeſſions de foi & à la doctrine de nos Egliſes; & cette même propoſition priſe dans un autre Syſtême* (tel qu'eſt le Syſtême nouveau) *eſt une propoſition vraye, & n'eſt pas contraire à nos Confeſſions de foi, ni à la doctrine de nos Egliſes.*

ARTICLE IV.

Reſultat des Obſervations précédentes. Pour ſavoir ſi quelque propoſition contenuë dans nos Confeſſions de foi eſt fondamentale ou non, il faut examiner dans quelle vûë & par quelle raiſon une telle Propoſition a pû être regardée comme fondamentale.

VOici à préſent l'uſage que j'ai deſſein de faire des Obſervations que l'on a vûës ci-deſſus, & en particulier du dernier exemple. On trouve dans quelque Syſtême une propoſition que l'on veut faire paſſer pour hérétique. Ceux qui ont ce deſſein prétendent que ſans aucun autre examen, il n'y a qu'à voir ſi dans nos Confeſſions de foi on trouve quelque Article contraire à la propoſition dont il s'agit. On trouve un Article pareil, & voilà, ſelon eux, ce qui décide la queſtion, ſans qu'il faille ſe donner la peine d'examiner par l'Ecriture, ſi la propoſition que l'on prétend de condanner eſt vraye ou ſi elle eſt fauſſe. Tout homme qui admet, dit-on, une propoſition ſem-

ſemblable n'eſt plus de nôtre Société ni de nôtre Communion: car les Articles contenus dans nos Confeſſions de foi ſont la régle par laquelle on eſt convenu de diſcerner ceux qui doivent être admis dans la communion de nos Egliſes, comme en étant Membres, d'avec ceux qui n'y doivent pas être admis. Voilà la régle qui décide, dit-on; il n'en faut pas davantage.

Je dis que cette régle, laquelle on fait ſi fort valoir, eſt une régle équivoque. On ne peut en faire uſage qu'en diſtinguant avec ſoin ce qui dans nos Confeſſions de foi doit être regardé comme un Article fondamental, d'avec ce qui ne doit pas être regardé comme tel. Mais de plus il faut conſidérer qu'il peut y avoir tel dogme qui paroît oppoſé à quelqu'un des Articles de nos Confeſſions de foi, ſi l'on s'arrête à la lettre de l'Article; & qui n'y eſt pas oppoſé ſi l'on a l'égard au but pour lequel l'Article a été dreſſé. Qu'il y ait un dogme condamné dans nos Confeſſions de foi, non à cauſe de ce dogme même, mais à cauſe que ceux qui ont fait ces Confeſſions ont crû que ce dogme étoit eſſentiellement lié avec un ſentiment hérétique. Suppoſons qu'après une recherche exacte, il paroiſſe que ce dogme n'eſt pas lié avec un tel ſentiment hérétique. Il eſt clair qu'un pareil dogme, détaché d'un tel ſentiment hérétique, ne doit plus être regardé comme étant condamné dans une telle Confeſſion de foi; puiſque ſi ceux qui l'ont dreſſée euſſent enviſagé le dogme dont nous parlons comme n'étant pas lié avec une doctrine hérétique,

que, ils ne l'auroient point condanné. Appliquons ces Observations aux points que l'on peut mettre en avant contre l'Orthodoxie du nouveau Système.

ARTICLE V.

1. Application de cette Régle au point qui regarde l'Eternité de la Distinction des Personnes Divines. 2. Le Système met cette Eternité en doute, & ne la nie pas. 3. Citation peu fidéle des paroles de la Lettre d'un Théologien. *4. Raison de ce doute. 5. On auroit pû prendre l'affirmative sans inconvénient pour le Système. 6. L'Auteur souscrira aux Confessions de foi avec une Restriction spécifiée.*

1. Toute l'opposition que l'on peut trouver entre ce Système & nos Confessions de foi, consiste proprement dans un seul Article, lequel est affirmé dans les dites Confessions, & n'est ni affirmé ni nié dans le Système. L'Article dont je parle est celui qui détermine l'Eternité de la Distinction des trois Personnes Divines. Il faut observer en efet, que l'Eternité des Personnes, & l'Eternité de la distinction des Personnes sont deux choses différentes. On ne sauroit nier la prémiére, sans nier la Divinité des Personnes; puisqu'une Divinité qui n'est pas éternelle n'est pas une Divinité. Mais en admettant la Divinité des Personnes, & par conséquent leur Eternité, on peut admettre ou ne pas admettre l'Eternité de leur Distinction. L'Eternité de la Géné-

nération du Fils, & de la Procession du St. Esprit, sont des conséquences nécessaires de l'Eternité de la Distinction des Personnes. Ainsi qui affirme l'Eternité de la Distinction, affirme en même tems l'Eternité de la Génération & de la Procession. Qui nie la prémiére, nie les deux autres. Qui laisse la prémiére en suspens, laisse en suspens les deux autres.

2. Au lieu donc que nos Confessions de foi prenent l'affirmative, au sujet des Articles spécifiez qui se reduisent à un seul Article, le Systême en question laisse ces Articles en suspens, sans les affirmer & sans les nier. Il ne faut que lire ces paroles qui sont expresses. * *Mais sans prendre parti sur aucun de ces deux cas, parce que je n'ai pas de raison suffisante de me déterminer ni pour l'un, ni pour l'autre, je dis que l'on ne sauroit démontrer ou que l'un, ou que l'autre soit faux.* Les deux cas dont il est question sont celui qui pose que la Génération du Fils est éternelle, & celui qui pose qu'elle ne l'est pas.

3. D'où vient donc que Mr. D. L. C. a osé avancer dans son Livre, sans avoir égard au jugement de ceux qui liront celui qu'il réfute, que l'Auteur du Systême † *nie formellement la Génération éternelle du Fils*? Il répéte ce qu'il venoit de dire quelques lignes plus haut, que cet Auteur *tranche le mot, en niant que la Génération du Fils soit éternelle.* Est-ce l'Auteur du Systême qui tranche ce mot là,

* *Lettre d'un Théol. pag.* 28.

† *Refl. en for. de Lettr. pag.* 23.

ou si c'est son Antagoniste, qui retranchant de la phrase de cet Auteur ce qui l'incommode, change ses paroles en d'autres qui ont un sens tout different? Que l'on en juge en confrontant le Texte avec la citation. Voici les paroles de l'Auteur. * *En ce second cas* (cas que l'Auteur ne détermine pas) *le Fils seroit éternel en qualité de Dieu, mais non pas en qualité de Fils de Dieu.* Et voici de quelle manié e M. D. L. C. cite ses paroles, † *Le Fils, dit-il, n'est pas éternel en qualité de Fils de Dieu.* Dans l'Auteur la proposition est conditionnelle; dans la citation, elle devient absoluë. Voilà une méthode infaillible pour trouver dans un Livre tel sentiment erroné que l'on voudra. Par exemple on trouve dans l'Ecriture cette proposition de St. Paul, ‡ *Si les morts ne ressuscitent point, Christ aussi n'est pas ressuscité.* Que l'on retranche la prémiére partie, la seconde formera ce sens, *Christ n'est point ressuscité:* & l'on pourra soûtenir que St. Paul nie la résurrection de Jesus Christ, avec autant de vérité que M. D. L. C. a soûtenu que l'Auteur du Systême nie la Génération éternelle du Fils. C'est une chose affligeante que M. D. L. C. n'a pas été plus réligieux Observateur des Loix de la vérité en plusieurs autres endroits de son Livre que je pourrois marquer, qu'il ne l'a été dans l'endroit qui se présente sous ma plûme. Tant il est vrai que la bonne foi

* *Lettre d'un Théol. pag.* 28.
† *Refl. en for. de Lettre pag.* 23.
‡ 1 *Cor.* 15, 16.

foi & le zéle ne vont pas toûjours enſemble.

4. Ce n'eſt pas l'intérêt du Syſtême (comme le prétend ce Critique) qui a obligé celui qui en eſt l'Auteur de laiſſer indécis cet Article qui regarde l'Eternité de la Génération du Fils. La ſeule raiſon de ſon doute, c'eſt qu'il ne lui a pas paru que l'Ecriture s'explique ſur ce ſujet d'une maniére aſſez poſitive. Il a craint de ſe tromper en décidant de ſon chef, ou ſur des fondemens incertains, ce que l'Ecriture ne décide pas elle même.

5. S'il n'eut pas été retenu par une crainte ſi juſte, il auroit pû affirmer la Diſtinction éternelle des Perſonnes Divines, la Génération éternelle du Fils, & la Proceſſion éternelle du St. Eſprit. Cette déciſion n'auroit apporté aucun préjudice à ſa cauſe; ſon Syſtême n'auroit point été oppoſé à la raiſon. M. D. L. C. a beau ſe * recrier. Il ne perſuadera jamais à perſonne qui voudra raiſonner, qu'il eſt impoſſible qu'un Etre fini ait été créé de toute éternité. Et ſi c'étoit ici le lieu, on lui démontreroit la fauſſeté de ſon principe qu'il nous veut faire recevoir ſans preuve; que *La cauſe doit néceſſairement précéder l'éfet* DANS L'ORDRE DU TEMS.

6. Voilà donc ce qui empêche que nos Confeſſions de foi ne ſoient parfaitement d'accord avec ce Syſtême. Cela eſt ſi vrai, que ſans me départir du Syſtême en aucun de ſes principes, je ſuis prêt à ſouſcrire de bonne foi & ſans

* *Refl. en for. de Lettre pag.* 82.

équivoque à nos Confessions de foi : j'entens à celle des Eglises Réformées des Païs-bas, aussi bien qu'à celle des Eglises Réformées de France. J'y joins encore la Confession de foi de l'Eglise Anglicane. Je souscrirai dis-je à toutes ces Confessions de foi, toutes les fois que j'en serai requis ; mais avec cette seule réstriction ; Que pour ce qui regarde la Distinction *éternelle* des Personnes Divines, l'*Eternité* de la Génération du Fils, & de la Procession du St. Esprit, je ne détermine rien à l'égard de ces dogmes là, je ne les affirme ni ne les nie. Je les affirmerai même, si l'on me peut montrer par des preuves non équivoques, tirées de l'Ecriture, que ces dogmes y sont véritablement contenus.

Article VI.

Question à examiner, si la Restriction Spécifiée ci-dessus forme une différence fondamentale ? 1. Ambiguitée ôtée. En quel sens les points mis en doute dans le Système peuvent avoir été regardez comme fondamentaux ? 2. Ce n'est qu'entant qu'on les a supposez être des suites de la Divinité des trois Personnes. 3. Il n'y a point de raison qui oblige à croire que c'ait été à cause des dogmes mêmes.

Mais douter de ces dogmes là, dira-t-on, c'est toûjours n'être pas d'accord avec nos Confessions de foi, qui veulent que l'on affirme ces dogmes & qu'on les admette comme des véritez certaines. Je conviens de cette dif-

différence. Il eſt ſeulement queſtion de juger ſi elle eſt aſſez capitale pour être un ſujet légitime de former deux Egliſes, deux communions différentes & oppoſées, au cas qu'il ſe trouvât pluſieurs autres perſonnes qui euſſent les mêmes ſentimens que j'ai. Ce jugement dépend de l'examen de cette queſtion, ſi les ſuſdits dogmes doivent paſſer dans l'Egliſe Réformée pour des dogmes fondamentaux : Si ceux qui douteroient ſimplement de ces dogmes là, comme ne leur paroiſſant pas aſſez appuyez ſur l'Ecriture, devroient paſſer dans l'Eſprit des Réformez pour n'être pas Chrétiens.

1. Avant que de former quelque jugement ſur la queſtion que je viens de propoſer, il faut en ôter l'ambiguïté. Ceux qui tiennent pour fondamentaux les dogmes dont je viens de parler, peuvent les tenir pour tels pour deux conſidérations. La prémiére, que ces dogmes ſont tellement liez avec la Divinité du Fils, & du St. Eſprit, ſelon la penſée de ceux qui en forment un pareil jugement, qu'on ne ſauroit douter de ces dogmes, ſans douter de la Divinité de ces deux Perſonnes, ou même ſans la nier. La ſeconde, c'eſt que quand même en doutant de ces dogmes, on ne laiſſeroit pas de croire fermement la Divinité du Fils & du St. Eſprit, & qu'en admettant cette Divinité qu'ils ont, on ſeroit ſeulement en ſuſpens ſi ce qui diſtingue ces trois Perſonnes l'une de l'autre a exiſté auſſi de toute éternité, ces dogmes que l'on mettroit en doute, ne laiſſeroient pas en ce ſens d'être regar-

dez comme des véritez fondamentales, dont on ne ſauroit douter ſans perdre la qualité de Chrétiens.

2. Ceux qui ont mis ces Dogmes dans les Confeſſions de foi que nous avons, ſuppoſé qu'il les y ayent mis ſur le pié de véritez fondamentales, ne peuvent guére l'avoir fait que dans la prémiére des vûës que nous venons de marquer. Ils ont conſideré ces dogmes, comme étant des ſuites néceſſaires de la Divinité des trois Perſonnes, ſuppoſant comme ils le faiſoient, & comme tous les Orthodoxes l'ont fait juſqu'ici, qu'il n'y a rien que de Divin, ſoit dans l'Eſſence de ces trois Perſonnes, ſoit même dans ce qui diſtingue l'une de l'autre, ils ont conclu de ce principe, que tout ce qui eſt Divin eſt éternel, & que nier, ou révoquer en doute l'éternité, c'étoit nier ou révoquer en doute la Divinité. Si c'eſt dans ce ſens qu'ils ont inféré ces dogmes dans leurs Confeſſions de foi, & ſi c'eſt dans ce ſens que ces dogmes ont été regardez communément juſqu'ici comme des dogmes fondamentaux, cela ne fait rien contre l'Orthodoxie du Syſtême nouveau, vû que ce Syſtême laiſſant en ſuſpens les ſuſdits dogmes, n'intéreſſe par là en aucune maniére la Divinité du Fils, ni celle du St. Eſprit. Donc en vertu de la troiſiéme obſervation que nous avons faite ci-deſſus, & conformément à l'exemple par lequel nous avons appuyé la dite obſervation, quand même dans le Syſtême nouveau on auroit nié formellement les dogmes ſur leſquels on s'eſt contenté de ne rien décider, on n'auroit pas

ſujet

ſujet de dire qu'un pareille négation fut oppoſée à nos Confeſſions de foi, qui établiſſent ces dogmes : vû que ces dogmes ſont conſiderez dans les dites Confeſſions & dans le dit Syſtême ſous différens points de vûë.

3. On me dira peut-être que ces dogmes ſont regardez dans nos Confeſſions de foi comme des dogmes fondamentaux conſiderez en eux-mêmes, & indépendamment de la liaiſon qu'ils peuvent avoir ou ne pas avoir avec la Divinité du Fils & du St. Eſprit. Mais ceux qui diront cela ſont obligez de le prouver; & juſqu'à ce qu'ils l'ayent prouvé je ſuis en droit de ſuppoſer le contraire. Il faut, non de ſimples ſuppoſitions, mais des preuves, & des preuves de la derniére évidence, pour s'autoriſer à établir des régles, en conſéquence deſquelles, on excluë de la Communion de l'Egliſe quelqu'un de ceux qui en ſont Membres ; ou en vertu deſquelles l'on refuſe d'y admettre ceux qui ſoûhaitent d'y être admis. Eſt il permis aux Conducteurs de l'Egliſe d'interdire la communion de leur Egliſe à des gens toûchant leſquels ils ne peuvent point décider, ſans porter un jugement téméraire, que ces gens n'ont aucune communion avec Jéſus Chriſt? Et eſt-ce ſur de ſimples préſomptions qu'il eſt permis de former un tel jugement? Ne faut-il pas au moins en avoir des preuves très fortes? Et où ſont-elles ces preuves? Eſt ce que ces dogmes là ſe trouvent dans nos Confeſſions de foi? Mais nous avons remarqué qu'il s'y en trouve auſſi d'autres qui ne ſont pas regardez comme fondamentaux, &

dont

dont on pourroit n'être pas persuadé sans être par là exclus de la Société des fidéles. Est ce que ceux ci ont passé de tout tems dans cette Société comme des dogmes fondamentaux ? Supposons que cela soit, il faudroit examiner s'ils auroient passé pour tels, au cas que l'on eut vû, que soit qu'on admette ces dogmes, soit qu'on ne les admette pas, la Divinité du Fils & celle du St. Esprit demeure sans aucune diminution. Est-ce que ces dogmes ont une influance néceſſaire dans l'œconomie de nôtre Redemption, & que l'on trouve que nôtre Redemption n'auroit pas pû être opérée, si ces dogmes n'étoient pas reçûs comme vrais ? Mais que l'on montre (mettant à part la Divinité du Fils & celle du St. Esprit) ce que peut contribuër à nôtre Rédemption l'Eternité de la Distinction qui a lieu entre les trois Personnes. Est-ce enfin que ces dogmes sont contenus clairement dans l'Ecriture ? Mais où trouve-t-on dans toute l'Ecriture que le St. Esprit soit procédé *de toute éternité* du Pére & du Fils ? Et puisque l'Ecriture a gardé le silence au regard de cette Personne là, quand il est question de nous apprendre si cette Personne a été de toute éternité une Personne distincte des deux autres, quel droit a-t-on pû avoir de décider pour l'affirmative dans une matiére que l'on reconnoit qui passe nôtre raison, & dont on ne peut rien savoir que ce que l'Ecriture nous enseigne ? Sur tout quel droit a-t-on pû avoir de faire d'un dogme incertain une vérité fondamentale ? Quant-à la Génération éternelle du Fils,

on

on prétend qu'elle eſt prouvée par l'Ecriture. Mais peut-on dire de bonne foi, que les preuves par où l'on tâche de l'établir ſont d'une telle évidence, qu'il faille être infidéle pour n'en être pas convaincu? Faut-il donc n'être pas Chrétien pour douter ſeulement ſi les Textes de l'Ecriture que l'on allégue pour prouver l'Eternité de cette Génération, ne pourroient point avoir un autre ſens que celui qu'on donne à ces Textes? N'y a-t-il point d'autres véritez que l'Ecriture nous enſeigne d'une maniére plus claire, outre celles qui ſont contenuës dans nos Confeſſions de foi? Il faudra donc mettre toutes ces véritez dans le catalogue des véritez fondamentales. A quoi donc ont penſé ceux qui ont dreſſé ces Confeſſions d'avoir omis une ſi grande quantité d'Articles qui auroient dû y entrer, avec autant ou plus de droit que pluſieurs de ceux qui y ſont contenus?

CHAPITRE IV.

Concluſion de cette ſeconde Partie. I. *Cette Doctrine eſt exempte des héréſies dont on l'a accuſée.* II. *Elle renferme tout ce qui a été jugé eſſentiel au ſalut.* III. *Les points en quoi elle différe de la doctrine reçûë ne ſont point fondamentaux.* IV. *Tout ce qui a été dit tend à la paix de l'Egliſe.*

De tout ce que j'ai dit dans cette ſeconde partie de mon Apologie, pour juſtifier la doctrine du nouveau Syſtéme & la mienne, je tire les conſéquences qui ſuivent.

I. Cette doctrine ne renferme aucune des hérésies dont on a pris à tâche de la charger pour la rendre odieuse, & pour empêcher, non seulement quelle soit reçûë, mais même qu'elle soit examinée. Cette doctrine ne nie, ni la Trinité des Personnes Divines, ni la Divinité du Fils & du St. Esprit. Elle n'est ni Arienne ni Sabellienne. C'est contre la vérité que l'on impute à cette doctrine de *divinizer des Créatures*, & de leur rendre un *culte* soit direct soit *rélatif*. Je proteste hautement que, par rapport à mes sentimens, je désavouë & je déteste toutes ces opinions erronées, & que je ne les reconnois point dans ce Systême, sans cela je n'aurois jamais pensé à l'approuver. Mais je soûtiens que toutes ces accusations, & d'autres pareilles, intentées contre cette doctrine, sont réfutées par la Lettre même de l'Auteur anonyme, qui a mis cette doctrine là au jour.

II Cette doctrine renferme tout ce qui a été régardé jusqu'ici comme essentiel au salut dans la doctrine de la Trinité. Par conséquent elle doit être regardée comme *très Orthodoxe*. On n'a aucun sujet légitime d'exclurre de la communion de nos Eglises ceux qui tiennent pour cette dôctrine ; à moins que l'on ne veuille causer de nouveaux Schismes, sans aucune nécessité, & contre les principes sur lesquels on s'est toûjours appuyé.

III. Les points en quoi cette doctrine peut paroître différer de la doctrine reçûë jusqu'à présent, ne doivent point être regardez comme des points fondamentaux. Il n'y a rien

dans ces points, considérez en eux-mêmes, qui puisse leur faire donner justement ce titre. On ne peut point aussi se fonder sur les jugemens que l'Eglise a pû former autrefois, & par lesquels on pourroit prétendre que ce sujet a été déja décidé. Il ne l'a jamais été, & il ne l'a pas pû être, à cause que le Système de l'Auteur anonyme a fait envisager ces points sous une face toute nouvelle. Ce qui n'a pas été connu, ne peut point avoir été condanné. Il faut donc qu'on l'examine avant que d'en pouvoir porter aucun jugement définitif. Et il faut que l'examen se fasse avec beaucoup de circonspection, après avoir pris toutes les mesures possibles pour ne s'y pas tromper. Il ne faut consulter ni les préjugez, ni la politique, ni aucune passion. Un jugement prématuré seroit capable, & pour le présent, & encore plus pour l'avenir, de causer à l'Eglise des maux auquels on ne seroit plus en état de remédier. Il est aisé de faire des décisions: mais il est presque impossible de revenir d'une décision trop précipitée. Que tous ceux qui aiment la paix & la prospérité de l'Eglise veuillent reflêchir sérieusément sur toutes ces considérations.

IV. Toute cette partie de mon Apologie ne tend qu'à procurer cette paix & cette prospérité, autant que je suis capable d'y contribuër. La vérité d'une doctrine ne dépend pas de sa conformité avec les sentimens reçûs & autorizez dans quelque Eglise que ce puisse être. C'est par la conformité avec l'Ecriture qu'on peut uniquement décider si une doctrine est

vraye

vraye, ou si elle est fausse. Pour moi si je trouvois que ce Système fût autant ou plus contraire à la doctrine que l'on enseigne parmi nous, que les Adversaires de ce Système ont tâché de le persuader au monde, convaincu de la vérité du Système par des preuves de la dernière évidence, je ne balancerois pas de me déclarer contre la doctrine de nos Eglises pour ce Système. Mais ce m'est un sujet d'une très grande satisfaction, de pouvoir tenir le parti de la vérité, sans me séparer de ceux qui j'ai jusqu'ici considérez comme mes Frères; de pouvoir accorder cette doctrine avec la leur. Le lien extérieur qui doit unir tous ceux qui composent l'Eglise de Jésus Christ sur la Terre ne sera pas rompu par moi; & si ce lien vient à se rompre, je proteste que j'aurai fait tout ce que le devoir me permet de faire pour empêcher que ce malheur n'arrive. Mes actions, aussi bien que mes vœux les plus ardens tendront toûjours à l'Union, & à la *véritable* édification de tous ceux avec qui je soûhaite de pouvoir glorifier Dieu sur la Terre, & avec qui j'espére de le glorifier dans le Ciel. Amen.

FIN.